

Le temps des investis

Michel Feher

Le temps des investis

Essai sur la nouvelle question sociale



La Découverte

9 bis, rue Abel-Hovelacque
75013 Paris

Composition Facompo, Lisieux
Dépôt légal : octobre 2017

Si vous désirez être tenu régulièrement informé de nos parutions, il vous suffit de vous abonner gratuitement à notre lettre d'information, à partir de notre site

www.editionsladecouverte.fr

où vous retrouverez l'ensemble de notre catalogue.

ISBN 978-2-7071-9742-9

En application des articles L. 122-10 à L. 122-12 du code de la propriété intellectuelle, toute reproduction à usage collectif par photocopie, intégralement ou partiellement, du présent ouvrage est interdite sans autorisation du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC, 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris). Toute autre forme de reproduction, intégrale ou partielle, est également interdite sans autorisation de l'éditeur.

© Éditions La Découverte, Paris, 2017.

Remerciements

Ma gratitude va d'abord à Hugues Jallon, qui a accueilli ce manuscrit à La Découverte alors que, depuis bien longtemps, il en attendait un autre, et à Rémy Toulouse, qui est parvenu à l'améliorer, en dépit de l'évidente mauvaise volonté de son auteur.

Ce livre doit son existence à la maïeutique généreusement et judicieusement exercée depuis le début du projet par Wendy Brown, Judith Butler, Éric Fassin et Aurélie Windels – qui a en outre largement contribué à enrichir et à clarifier son propos. Il a également bénéficié de l'attention, des critiques et des suggestions prodiguées à des moments clés par Ivan Ascher, William Callison, Jacques-Olivier Charron, Melinda Cooper, Hal Foster, Carles Guerra, Andreas Gurewicz, Vladimir Gurewicz, Daniel Heller-Roazen, Thomas Keenan, Gaëlle Krikorian, Jonathan Levy, Fabian Muniesa, Ramona Naddaff, Alexandra Oeser, Martha Poon, Paul Preciado, Camille Robcis, Emily Rosamund, Christian Salmon, Kendall Thomas et Eyal Weizman.

Je tiens également à remercier les collègues et amis qui m'ont permis de présenter mon travail en cours au sein des institutions où ils enseignent : Eyal Weizman, Irit Rogoff et Susan Schuppli à l'université de Londres, Goldsmiths, Hal Foster et Daniel Heller-Roazen à l'université de Princeton,

Paul Preciado au Programme d'études indépendantes (PEI) de Barcelone, Jonathan Levy à l'université de Chicago, Fabian Muniesa à MINES, ParisTech et Adi Ophir à Brown.

Enfin, ce livre est dédié à celles et ceux qui me soutiennent – et me supportent – au quotidien : Amanda Bay, Laszlo Feher, Milena Feher et Gabor Feher.

Introduction

Les pérégrinations de la morosité politique

Enlissement technocratique et ingratitude populaire : le spleen libéral d'après guerre

La gauche n'a pas toujours eu le monopole de la mélancolie^{1a}. Sans remonter jusqu'aux exilés des révolutions française ou russe, on peut avancer que l'humeur sombre qui imprègne ses rangs depuis plus d'un quart de siècle sévissait davantage dans les cercles libéraux au sortir de la Seconde Guerre mondiale. Dans les deux cas, il s'agit bien de ce que la psychanalyse associe à l'état mélancolique, à savoir un deuil qui ne se fait pas : deuil des socialismes vaincus ou dévoyés pour les gauches d'aujourd'hui, deuil d'un laisser-faire devenu impraticable pour les libéraux d'alors². En outre, ce sont à chaque fois les mêmes institutions qui nourrissent le désarroi : le marché du travail et le processus électoral, dont les héritiers du mouvement ouvrier déplorent à présent la soumission aux diktats respectifs des actionnaires et des détenteurs d'obligations d'État, apparaissent aux Cassandre libérales d'après guerre comme les chevaux de Troie du socialisme.

Figure exemplaire de la dépression qui gagne les partisans les plus fervents de l'économie de marché à l'entame de la guerre froide, l'économiste Joseph Schumpeter consacre son dernier ouvrage – réédité trois fois entre 1942 et 1950 – à montrer que le pronostic vital du capitalisme est largement engagé³. À ses yeux, la disparition prochaine du mode de production

a. Les notes ont été placées à la fin de chaque chapitre.

capitaliste est d'autant moins évitable – mais aussi d'autant plus désolante – qu'elle procède de son succès. Car depuis le XVIII^e siècle, soutient-il, c'est avant tout aux entrepreneurs que le monde occidental doit son extraordinaire développement : leur audace a été l'aiguillon du progrès scientifique, leur ingéniosité a présidé à la conversion des inventions et des découvertes en innovations, et leur détermination à profiter des opportunités qu'ils se créent s'est imposée comme le moteur d'une croissance économique dont les bienfaits se sont ensuite répandus dans toutes les catégories sociales. Toutefois, ajoute aussitôt l'auteur de *Capitalisme, socialisme et démocratie*, la prospérité que le dynamisme entrepreneurial a apportée aux sociétés où il a pu se manifester librement a fini par se retourner contre lui.

Schumpeter fait procéder le déclin du libéralisme économique d'une évolution endogène du régime juridique des entreprises. Il souligne en effet que la circulation vertueuse entre les avancées technologiques, la production de nouvelles marchandises et l'enrichissement des populations a favorisé la concentration du capital. Or, à mesure que des investissements toujours plus importants se sont avérés nécessaires pour tirer parti des économies d'échelle, les entreprises entièrement détenues par des capitaines d'industrie jaloux de leurs prérogatives ont été supplantées par des sociétés anonymes cotées en Bourse où les actionnaires nombreux et dispersés cèdent le pouvoir à des managers salariés⁴.

Au sein de pareilles structures, écrit Schumpeter, les intuitions visionnaires des entrepreneurs animés par le goût du risque et l'appât du gain laissent bientôt la place aux plans raisonnables élaborés par des technocrates. Ceux-ci cherchent toujours à innover et à faire croître la firme qu'ils dirigent mais non sans privilégier la pérennisation de ses activités industrielles et commerciales. Aussi veillent-ils à fidéliser le personnel – notamment par le biais de contrats d'emploi sécurisants – et, ce faisant, à subordonner la quête du profit pour les propriétaires du capital au souci de concilier les revendications des employés avec les intérêts des actionnaires.

Si la recherche de compromis qui caractérise la gestion des sociétés anonymes contribue déjà à solidariser les salariés,

Schumpeter affirme que c'est l'influence croissante des intellectuels qui va nourrir leur conscience de classe d'hostilité au patronat. Là encore, précise-t-il, l'œuvre accomplie par les entrepreneurs est à l'origine de l'animosité qu'ils rencontrent. Car ce sont les sciences et les techniques dont leurs initiatives favorisent l'essor qui, en créant une demande croissante de main-d'œuvre qualifiée, vont susciter des vocations toujours plus nombreuses d'enseignants, de chercheurs et, plus généralement, de diffuseurs de savoirs et de culture. Or, selon le chantre mélancolique du capitalisme sans entrave, ce groupe social aux contours flous ne trouve sa consistance que dans l'antipathie qu'il conçoit pour les valeurs entrepreneuriales.

Typiquement, s'emporte Schumpeter, les intellectuels sont à la fois bardés de connaissances purement théoriques – alors que les affaires nécessitent des compétences pratiques –, imbus du caractère désintéressé de leur travail – quand l'intérêt est la motivation assumée de l'entrepreneur –, rétifs à l'indexation de la réussite sur le risque – laquelle est précisément le ressort de l'esprit d'entreprise – et surtout heurtés par le contraste entre la faible rémunération de leur contribution à l'édification de l'humanité et les fortunes égoïstement amassées par les capitalistes. Aussi vont-ils se servir de leur prestige dans l'opinion publique pour fustiger le prosaïsme et la vénalité de leurs rivaux, mais également pour persuader les travailleurs que l'enrichissement de leurs employeurs procède de l'exploitation de leur labeur.

Non contents d'user de leur fonction tribunicienne, poursuit Schumpeter, ces mêmes intellectuels vont rapidement offrir leurs services aux syndicats ouvriers et, une fois ceux-ci radicalisés, s'atteler à la formation des politiciens socialistes ainsi qu'à la rédaction des programmes de leurs partis. Or, dans la mesure où la bourgeoisie libérale s'enorgueillit à la fois de protéger la liberté d'association et d'étendre le principe de libre concurrence à la désignation de ses représentants politiques, l'économiste s'estime fondé à parier sur son imminente déroute : étant donné leur proportion dans l'électorat et leur concentration dans les chaînes de production dont ils peuvent aisément interrompre le fonctionnement, la perméabilité des ouvriers et employés à la critique du capitalisme lui semble en effet peu compatible avec la survie du monde libre.

Si insolite qu'elle paraisse aujourd'hui, la délectation morose où se complaît Schumpeter recèle une indication précieuse. Rappeler que la mélancolie n'a pas toujours logé à la même enseigne invite en effet à penser qu'elle peut encore changer de camp. Or telle est bien la prémisse dont s'autorise l'essai qui va suivre pour examiner les conditions susceptibles de la faire à nouveau refluer vers la droite. En guise d'introduction, il convient toutefois de tirer quelques enseignements du précédent périple de la bile noire.

Sans doute ne manque-t-on pas d'excellentes recensions des circonstances qui, au cours des années 1970, ont assombri les perspectives d'un dépassement ou même d'un endiguement du capitalisme : certaines insistent sur la stagnation induite par l'achèvement de la reconstruction des économies européennes, d'autres sur les épuisements concomitants du fordisme et des mouvements sociaux qu'il a alimentés, d'autres encore sur les opportunités que les crises pétrolières et le flottement des monnaies ont offertes aux détenteurs de capitaux. Reste que, chez les auteurs qui lui imputent l'éclipse des espoirs d'émancipation, l'agencement de ces divers facteurs donne lieu à deux récits – l'un centré sur le néolibéralisme, l'autre sur la financiarisation des économies développées – dont la congruence n'est qu'apparente. Car si l'hégémonie du capital financier procède largement de la mise en œuvre des réformes néolibérales, elle ne figure aucunement parmi les objectifs que leurs concepteurs déclarent poursuivre. Par conséquent, combattre le pouvoir de la finance en le rapportant au projet élaboré par les intellectuels néolibéraux introduit une confusion dommageable à l'évacuation de la morosité.

Deuil du laisser-faire et entrepreneuriat pour tous : les remèdes néolibéraux à la mélancolie

Le terme « néolibéral » désigne les révisions doctrinales et les innovations stratégiques auxquelles les refondateurs du libéralisme classique ont recouru, dès la fin des années 1930, pour chasser le sentiment que l'histoire n'allait pas dans leur sens⁵. S'ils refusent de céder au défaitisme schumpétérien, les

économistes, juristes et autres historiens réunis par Friedrich Hayek au sein de la Société du Mont-Pèlerin sont eux aussi convaincus que la société libérale souffre de graves déficiences immunitaires. Ainsi, tout en considérant que la liberté d'association et le suffrage universel sont parties intégrantes de son patrimoine, ils estiment que leurs captations respectives par les organisations syndicales et les démagogues entraînent le monde libre sur la « route de la servitude » socialiste. Déterminés à préserver le libéralisme économique du sort funeste auquel semble le condamner l'exercice inconsidéré des droits civils et politiques, ceux que leurs détracteurs qualifieront plus tard de néolibéraux⁶ vont alors se donner pour mission de protéger la démocratie représentative contre l'utilisation abusive de ses propres institutions.

Au sein de cet aréopage dont les rédacteurs allemands de la revue *Ordo* et les collègues de Milton Friedman à l'École de Chicago sont avec Hayek les principaux membres⁷, la menace à conjurer réside moins dans la ferveur révolutionnaire des masses que dans les politiques de compromis social d'inspiration keynésienne qui, à force d'enrayer les mécanismes d'ajustement automatique des marchés, légitiment l'intrusion croissante des pouvoirs publics dans l'économie. Soutenir la demande intérieure pour stimuler la croissance ou protéger le marché du travail quand la conjoncture s'inverse, affirme Hayek, revient à brouiller les signaux que les prix envoient aux agents économiques. Or c'est au motif de la confusion créée par leur propre intervention, purement parasitaire, que les gouvernements s'estiment justifiés d'étendre graduellement la planification et par conséquent d'ôter aux individus la liberté de former leurs propres projets.

Pour mettre fin à cette fatale dérive, les mesures que préconisent les maîtres à penser du néolibéralisme – et qu'appliqueront les chefs de file de la « révolution conservatrice » au tournant des années 1980 – visent essentiellement à universaliser l'*ethos* entrepreneurial : il convient d'abord de remettre celui-ci au cœur de la gestion des entreprises – pour conjurer la technocratisation déjà déplorée par Schumpeter –, mais aussi d'affecter la politique gouvernementale à son entretien et d'y convertir tous les individus qui ne sont pas entre-

preneurs de profession. Grâce aux réformes élaborées dans leurs laboratoires, les membres de la Société du Mont-Pèlerin escomptent qu'il reviendra bientôt à chacun de mener sa vie comme on gère une entreprise, c'est-à-dire en soumettant n'importe quel choix à une estimation des coûts et des bénéfices qu'il est raisonnable d'en attendre. En mobilisant les ressources de l'État, non pour apaiser les travailleurs comme s'y emploient les dirigeants guidés par Keynes, mais pour dissoudre leur conscience de classe, les néolibéraux innovent sur deux plans.

Premièrement, comme le soulignera Michel Foucault dans ses cours sur le néolibéralisme, ils accomplissent le deuil du laisser-faire en montrant que l'entretien de l'ordre libéral suppose moins de soustraire la vie économique aux interventions des pouvoirs publics que d'amener ceux-ci à gouverner dans l'intérêt des marchés⁸. À leurs yeux, en effet, le rôle du bon gouvernement n'est pas de s'abstenir de toute intrusion dans la société civile, et encore moins de mettre ses administrés à l'abri des aléas et de la rudesse du mode de production capitaliste : plutôt qu'à prémunir les segments les plus fragiles de la population contre la violence inhérente au fonctionnement de la concurrence marchande, les dirigeants qu'ils appellent de leurs vœux doivent s'engager à protéger les fragiles mécanismes du marché de l'impatience des foules et de son exploitation par les démagogues.

À cette fin, les réformateurs néolibéraux se proposent de créer un environnement juridique et institutionnel où les mandataires de la souveraineté populaire ne seront plus tentés d'obtenir les faveurs de l'électorat en sacrifiant la vérité des prix à ses revendications. Parmi les mesures affectées à cet objectif figurent les dispositions constitutionnelles interdisant ou limitant les déficits budgétaires – mesure connue sous le nom de « règle d'or » –, la dévolution de la politique monétaire à des banques centrales censément indépendantes mais néanmoins mandatées pour conjurer l'inflation, la privatisation de tous les services publics dont le financement est susceptible d'intéresser les investisseurs privés et enfin une substitution aussi étendue que possible des transactions conventionnelles aux réglementations impératives⁹.

Deuxièmement, au lieu d'envisager la question sociale comme un problème à traiter – que ce soit par le compromis ou la seule confrontation – les intellectuels affiliés à la Société du Mont-Pèlerin se proposent de la rendre caduque en œuvrant à ce que l'un d'eux appelle la « déprolétarianisation » des salariés¹⁰. Pour amener ceux-ci à embrasser les modes de pensée et de comportement des entrepreneurs, l'ingénierie sociale néolibérale envisage un vaste éventail d'initiatives. Il s'agit de faciliter l'accès du plus grand nombre à la propriété immobilière, de procéder à la contractualisation de la couverture des risques – système de retraites par capitalisation, transfert de l'assurance maladie au secteur privé, indemnisation du chômage conditionnée à des engagements de la part des demandeurs d'emploi –, de remplacer le financement public des écoles et des logements à loyer modéré par des subventions directement octroyées aux familles nécessiteuses, et enfin de fondre les autres aides d'État dans un impôt négatif suffisamment peu élevé pour ne pas inciter ses allocataires à la paresse.

En soumettant les ménages aux obligations de rembourser leurs emprunts hypothécaires, d'honorer leurs contrats d'assurance et de gérer les ressources mises à leur disposition sous forme de bons (*vouchers*)¹¹, les promoteurs de ces réformes n'entendent pas seulement substituer le principe de responsabilité individuelle aux idéaux « socialistes » de solidarité et de redistribution des richesses : plus encore qu'à discipliner les couches de la population qui vivent de la vente de leur force de travail, les doctrinaires néolibéraux aspirent à les convertir aux vertus entrepreneuriales et, ce faisant, à leur retirer la conviction qu'elles appartiennent à une classe sociale dont les intérêts s'opposent à ceux des entrepreneurs.

Sous la houlette des chefs de file britannique et américain de la « révolution conservatrice », les gouvernements occidentaux vont peu à peu appliquer, de manière plus ou moins exhaustive, les deux pans du programme élaboré par les membres de la Société du Mont-Pèlerin – celui qui contraint les pouvoirs publics à soutenir les marchés et celui qui incite chaque individu à envisager sa vie comme une entreprise. D'abord révolutionnaires, au regard du keynésianisme dont

elles inversent les priorités, ces transformations deviendront bientôt l'expression de la nouvelle orthodoxie. Or, à mesure qu'elles s'imposent comme la norme de la raison gouvernementale – indépendamment des alternances politiques –, les militants de gauche seront naturellement enclins à imputer leur désarroi au triomphe du néolibéralisme. Témoins affligés de l'assèchement du débat démocratique par la mise sous tutelle des politiques budgétaire et monétaire, de l'abandon des services publics aux capitaux et aux modes de gestion du secteur privé, ou encore de dérèglementations compensées par la commercialisation des permis de nuire, ils vont attribuer l'impuissance de leurs propres critiques à l'incidence corrosive de la représentation de l'individu en entrepreneur de lui-même sur la conscience de classe et la capacité d'indignation des salariés.

Quête de confiance et gestion de portefeuille : la financiarisation des économies développées

Tandis que les histoires du néolibéralisme décrivent l'anatomie et la marche triomphale d'un art de gouverner, les enquêtes consacrées à l'hypertrophie de la finance rendent compte de l'émergence d'un nouveau régime d'accumulation du capital¹². Dès la fin des années 1970, les économies occidentales connaissent en effet ce que le sociologue Gerald Davis qualifie de révolution copernicienne¹³ : l'astre autour duquel elles gravitent n'est plus formé, comme au temps du fordisme, d'entreprises industrielles gageant leur prospérité sur l'intégration verticale et la croissance interne de leurs capacités de production, mais plutôt de marchés financiers dominés par les grandes banques universelles et les investisseurs institutionnels.

La financiarisation des économies développées se mesure à l'importance relative du secteur financier dans leur PIB, au volume des profits que réalisent les sociétés financières comparé aux bénéfices dégagés par les autres entreprises, ou encore à la proportion des revenus de portefeuille – relativement au cash-flow commercial – dans les comptes des firmes non financières¹⁴. Toutefois, au-delà de ces indicateurs – dont

l'examen valide la thèse d'un transfert massif des fonds de l'« économie réelle » vers les circuits financiers spéculatifs –, l'ascendant des pourvoyeurs de liquidités se manifeste surtout dans leur aptitude à sélectionner les projets qui méritent financement. Autrement dit, leur véritable pouvoir consiste davantage à décider de quoi l'économie réelle sera faite qu'à lui retirer des ressources. Il se traduit donc par un infléchissement considérable de la conduite des agents économiques : car, dans la mesure où ceux-ci sont désormais prioritairement habités par le souci de se rendre attractifs aux yeux des investisseurs, leur motivation prioritaire n'est pas tant le profit qu'ils espèrent tirer de leur activité que l'obtention du crédit qui leur permet de l'exercer¹⁵.

En témoigne d'abord la stratégie des entreprises cotées en Bourse. Ce qu'on appelle la gouvernance entrepreneuriale depuis plus de trois décennies ne vise en effet aucunement à optimiser, sur le long terme, la différence entre le chiffre d'affaires et les coûts de production : l'objectif poursuivi consiste exclusivement à susciter un accroissement, à très brève échéance, de la valeur que les marchés financiers accordent aux titres détenus par les actionnaires. Le véritable succès d'une firme ne réside donc pas dans les bénéfices générés par la vente des marchandises qu'elle produit mais bien dans le gain en capital qui résulterait de la revente prochaine de ses actions. Ainsi s'explique que les adeptes de la « bonne » gouvernance utilisent si souvent une portion conséquente de leurs ressources pour racheter des parts de leur propre compagnie : absurde au regard d'une logique commerciale ou industrielle, une telle pratique est en revanche cohérente dès lors que, pour être « compétitif », il importe d'attirer des brasseurs de liquidités uniquement intéressés par l'évolution de la valeur actionnariale des entreprises qu'ils envisagent de financer¹⁶.

Le primat du crédit ne concerne pas seulement le secteur privé : répondre aux souhaits des détenteurs de leur dette publique est aussi devenu le souci principal des gouvernements nationaux. Davantage qu'à renouer avec la croissance ou à préparer la transition énergétique, les responsables politiques s'attachent en effet à conforter l'attractivité que les marchés

obligataires reconnaissent au territoire qu'ils administrent – et qui croît en proportion inverse du taux d'intérêt de leurs bons du Trésor. C'est donc pour conjurer la méfiance des créanciers – dont les goûts sont remarquablement constants – que les dirigeants désireux de paraître responsables ne cessent de flexibiliser leur marché du travail, de comprimer leurs programmes sociaux, d'alléger l'imposition du capital et de surseoir à une réglementation sérieuse des institutions financières¹⁷.

L'obsession du crédit se manifeste enfin dans la conduite des individus¹⁸ – y compris ceux qui misaient jadis sur la progression continue de leurs revenus salariaux. Mus par le souci de séduire les investisseurs, États et entreprises ont depuis longtemps renoncé à assurer la stabilité des emplois. Il incombe désormais aux postulants à l'embauche de se faire valoir – en arborant des compétences prisées, un carnet d'adresses bien fourni ou, à défaut, en affichant une disponibilité et une flexibilité sans borne. Aussi est-ce bien du crédit accordé à leur capital humain, plutôt que des conventions collectives sur les modalités d'embauche et la répartition des profits, que dépend leur aptitude à trouver du travail¹⁹.

En outre, la précarité qui résulte de cette modification des conditions de recrutement contraint une part croissante de la population à emprunter – pour accéder à la propriété immobilière, poursuivre des études, acquérir des biens durables ou simplement pour subsister. Or quiconque espère bénéficier d'un prêt se doit d'offrir des gages : faute de détenir un patrimoine conséquent, les demandeurs d'emprunt comptent généralement sur la valeur marchande du logement ou sur les revenus que laissent espérer le diplôme qui motivent leurs requêtes, ainsi que sur la réputation de sérieux qu'ils ont acquise en remboursant dans les délais les sommes qui leur ont été antérieurement avancées. En attestant de leur solvabilité, il s'agit donc pour eux de conserver leur crédit – moral non moins que financier – en sorte d'amener les prêteurs à leur en accorder davantage²⁰.

Historiquement, la financiarisation des économies développées procède largement de la mise en œuvre du programme élaboré au sein de la Société du Mont-Pèlerin. Ainsi, avant

même que Margaret Thatcher et Ronald Reagan n'entament leur révolution conservatrice, il revient à des économistes d'obédience néolibérale – et formés à l'École de Chicago – d'avoir imposé le bien-fondé d'une gouvernance d'entreprise axée sur la poursuite de la valeur actionnariale²¹. Sensibles à la dérive technocratique des grandes entreprises déjà dénoncée par Schumpeter, ces disciples de Milton Friedman s'inquiètent de la dissociation entre le pouvoir et la propriété au sein des sociétés anonymes. Car, aussitôt que la technostucture s'émancipe, soutiennent-ils, ses préoccupations premières cessent d'être la maximisation des profits et leur distribution aux propriétaires du capital : les nouveaux objectifs qu'elle poursuit sont plutôt le développement durable de l'appareil de production, l'assentiment des employés et des financeurs à une gestion prioritairement fondée sur le réinvestissement des bénéfices et, par-dessus tout, le renforcement de sa propre autorité.

Parce que pareille évolution leur semble propice à l'interpénétration progressive des secteurs privés et publics – tant du fait des affinités culturelles entre les dirigeants salariés des sociétés par actions et les hauts fonctionnaires qu'en raison de la tendance des premiers à en appeler aux seconds pour échapper à la concurrence –, les néolibéraux se proposent de lui faire obstacle en restaurant la subordination des managers à leurs employeurs. Comme l'écrivait Milton Friedman dans une célèbre tribune de 1970, il faut que les individus auxquels est confiée la tâche de diriger une entreprise qu'ils ne possèdent pas ne se reconnaissent d'autre responsabilité que celle de répondre aux attentes des actionnaires²².

Soucieux de rendre le pouvoir aux propriétaires du capital, les promoteurs néolibéraux de l'« analyse économique du droit » vont miser sur le développement d'un nouveau type de concurrence. Afin d'empêcher les managers des grandes firmes de faire passer leur appétit de pouvoir – fût-il habillé en intérêt supérieur de l'entreprise – devant les souhaits de leurs employeurs, ils plaident pour la création d'un « marché du pouvoir managérial » (*market for corporate control*). Celui-ci doit permettre aux actionnaires – et plus généralement aux investisseurs susceptibles d'acquérir des parts de l'entreprise –

de choisir et de remplacer les équipes dirigeantes en fonction de leur aptitude à valoriser le capital qu'elles gèrent²³. Autrement dit, les publicistes de la nouvelle gouvernance entrepreneuriale militent pour que le sort d'un P-DG salarié dépende de l'incidence de sa gestion sur le cours des actions de l'entreprise.

Dès le milieu des années 1970, le prestige de l'« analyse économique du droit » va tirer parti de l'essoufflement du capitalisme managérial d'après guerre. Il bénéficie en particulier de la profitabilité déclinante des entreprises verticalement intégrées et en quête d'économies d'échelle caractéristiques de l'industrie fordiste²⁴. Il faut toutefois attendre l'élection de Ronald Reagan pour que soit créé un environnement propice à la généralisation du nouveau mode de gouvernance. C'est en effet sous l'impulsion du président élu en novembre 1980 que les marchés de capitaux vont être habilités à enseigner aux managers que la valeur actionnariale des sociétés qu'ils gèrent doit être leur seule boussole. Acquisée aux thèses néolibérales, l'administration républicaine s'empresse de lever les obstacles juridiques aux offres publiques d'achat (OPA) hostiles et aux rachats d'entreprises par endettement (*leveraged buyouts* ou LBO). Or, en procédant à une telle déréglementation, les autorités américaines autorisent les raids sur les firmes insuffisamment performantes – du point de vue des dividendes qu'elles promettent de distribuer – et, ce faisant, assurent l'hégémonie d'actionnaires exclusivement préoccupés par le renchérissement immédiat du titre qu'ils détiennent.

L'implication des gouvernements inspirés par la doctrine néolibérale dans la transformation du métier de manager ne tarde pas à modifier la portée de leur propre politique économique. Puisque, grâce à leur soutien, créer de la valeur actionnariale s'est imposé comme l'objectif principal des entreprises, tant l'administration Reagan que ses successeurs et émules d'outre-Atlantique s'accordent à considérer que la contribution des pouvoirs publics à la prospérité de leur pays doit consister à le rendre attractif aux yeux des investisseurs. Aussi vont-ils s'employer à ouvrir les frontières aux liquidités et à offrir tout ce que leurs détenteurs apprécient : une fiscalité avantageuse, un marché du travail flexible et des droits de propriété renforcés.

S'ils produisent bien l'afflux de capitaux espéré, de pareils appâts ont un coût : l'État qui s'en pare se voit en effet privé d'une portion importante des revenus fiscaux jusque-là affectés au bien-être de ses administrés. Ses dirigeants s'exposent par conséquent à une grogne susceptible de compromettre leur réélection. Pour concilier l'attractivité financière de leur territoire avec le maintien de leur popularité dans l'électorat, les gouvernants qui ont procédé à la déréglementation des marchés financiers vont alors opter pour une substitution croissante de l'emprunt à l'impôt. Autrement dit, c'est par le gonflement de la dette publique qu'ils veilleront à complaire aux investisseurs sans s'aliéner les suffrages de leurs mandants. Or, en recourant aux marchés obligataires pour boucler leurs budgets, les responsables politiques qui ont œuvré à la mainmise des actionnaires sur les entreprises se retrouvent bientôt dans une situation de dépendance semblable à celle qu'ils ont imposée aux managers : car, désormais, ils sont eux aussi tributaires de la confiance que les investisseurs voudront bien leur accorder²⁵.

Deuxième phase de la financiarisation des économies développées – après la conversion des entreprises privées à la quête de la valeur actionnariale –, l'assujettissement des pouvoirs publics à leurs créanciers peut être vu comme un effet secondaire de leur adhésion au néolibéralisme. Mais ce dernier intervient de manière plus directe encore lorsque, pour éviter d'entamer leur crédit auprès des détenteurs de leurs bons du Trésor, les gouvernements occidentaux les plus endettés vont inviter leurs concitoyens à emprunter pour leur propre compte. C'est en effet la mobilisation du discours néolibéral sur l'aspiration de l'individu à se prendre en main qui va leur permettre de justifier une politique de substitution, plus ou moins étendue, des emprunts commerciaux aux transferts sociaux – dans les domaines de l'éducation, du logement et de la santé publique.

Distribution des revenus et valorisation du capital : l'ébauche d'une nouvelle question sociale

Depuis quatre décennies, l'adoption des politiques néolibérales n'a cessé de resserrer l'emprise de la finance sur l'économie. En outre, les bénéficiaires de la financiarisation et les légataires

intellectuels de Hayek et Friedman vivent en bonne intelligence. Sur le fond, en effet, les initiatives des gouvernements néolibéraux ont de quoi réjouir les investisseurs : l'abrogation des réglementations qui rigidifient les marchés, l'allègement des impôts attentatoires au climat des affaires et, en contrepartie, la réduction des dépenses publiques par les voies de la privatisation et de la suppression de certains programmes sociaux sont autant de gestes qui suscitent leur enthousiasme. Réciproquement, les efforts réclamés aux managers de sociétés anonymes pour répondre aux vœux des actionnaires, la rigueur dont témoignent les mandataires de la souveraineté populaire pour conserver la confiance des détenteurs de leurs bons du Trésor, et la discipline qu'affichent les souscripteurs d'emprunts commerciaux pour obtenir leur renouvellement contribuent efficacement à limiter l'influence des organisations syndicales et des partis politiques favorables au corsetage des marchés.

Faut-il alors conclure à l'adéquation entre les prescriptions formulées par le cénacle de la Société du Mont-Pèlerin et la financiarisation de l'économie ? Friedrich Hayek aimait citer Adam Ferguson, membre éminent des Lumières écossaises du XVIII^e siècle, pour qui les sociétés humaines « sont le résultat de l'action des hommes mais non la mise en œuvre de leurs desseins²⁶ ». Or, non sans ironie, la citation s'applique particulièrement bien aux sociétés où l'art de gouverner néolibéral s'est exercé. Car si le monde dont les marchés financiers sont le centre de gravité a indéniablement été modelé par des gouvernements attentifs à la maîtrise de l'inflation et à la stimulation de l'offre, force est néanmoins de constater que ses habitants ne ressemblent guère à ceux que l'ingénierie sociale néolibérale entendait façonner.

Les réformes destinées à l'immunisation de la société libérale ambitionnaient de réduire son exposition au péril totalitaire, d'abord en restaurant et ensuite en étendant le champ d'application de l'*ethos* entrepreneurial. Or, pour leur part, les agents économiques assujettis au pouvoir de sélection des investisseurs sont prioritairement habités par le souci de leur crédit. Requis de deviner mais aussi d'orienter les attentes des pourvoyeurs de liquidités, ils s'apparentent

moins à des entrepreneurs menant leur existence comme on fait des affaires qu'à des gérants de portefeuille spéculant sur la valeur de leurs atouts. L'attractivité qu'il leur appartient de cultiver procède en effet de l'appréciation des actifs dont ils disposent – leur patrimoine tant mobilier qu'immobilier, leurs talents, leurs relations, leur résilience. Aussi leur aspiration à séduire les investisseurs les pousse-t-elle davantage à parier sur le cours des composantes de leur capital qu'à optimiser leurs revenus par le biais du calcul d'utilité.

Parce que la déréglementation de tous les marchés figurait en bonne place dans leur programme de sauvegarde de l'économie marchande, les néolibéraux ont joué un rôle décisif dans l'émancipation de la finance. En retour, l'hégémonie des marchés financiers a pleinement exaucé leur souhait : grâce à elle, la liberté d'association et le suffrage universel ont cessé de faciliter l'infiltration du loup socialiste dans la bergerie libérale. Pour autant, il n'est pas sans conséquence qu'au lieu d'être appelés à se comporter comme des entrepreneurs rompus à l'anticipation rationnelle, les acteurs sociaux soient incités à épouser les conduites de traders férus de paris spéculatifs. Sans doute l'identification des salariés à l'un ou à l'autre type s'avère-t-elle également fatale à leur conscience de classe, et par conséquent à une question sociale constituée autour de la répartition des richesses produites. Reste que l'adhésion des individus aux horizons d'attente ménagés par la financiarisation de l'économie ne va pas désactiver la lutte des classes fondée sur la polarité de l'employeur et de l'employé sans tracer une nouvelle ligne de partage, dont l'enjeu est l'allocation du crédit, et qui confronte les investisseurs aux postulants à leurs largesses – soit à ce qu'on appellera des investis.

Confrontées au succès des mesures de « déprolétarianisation » imaginées par les intellectuels néolibéraux, et mises en œuvre par les gouvernants gagnés à leur perspective, les formations politiques naguère qualifiées de progressistes sont aujourd'hui scindées en deux camps irréconciliables. Tandis que les légataires de la social-démocratie s'accommodent de la nouvelle donne – tantôt sur le mode de la résignation piteuse et tantôt avec le zèle un peu effronté des nouveaux convertis –,

de leur côté, les partisans irréductibles d'une rupture avec le capitalisme s'efforcent surtout de préserver des lambeaux du compromis social d'après guerre – celui-là même que les anticapitalistes des générations précédentes tenaient pour le plus aliénant des pièges. Ballotés entre les capitulations opportunistes des uns et la résistance nostalgique des autres, il n'est guère surprenant que les électeurs de gauche, lorsqu'ils ne prennent pas congé de la politique, trouvent refuge dans la mélancolie.

Sans doute la financiarisation de l'économie n'instaure-t-elle pas un rapport de forces moins favorable aux détenteurs de capitaux, bien au contraire. Cependant, les modifications qu'elle imprime aux aspirations et aux conduites des personnes, tant physiques que morales, dessinent les contours d'un nouveau type de conflits, centrés sur la valorisation du capital plutôt que sur la distribution des revenus. Il reste alors à montrer qu'une gauche lassée du ressassement de ses défaites serait bien inspirée de s'emparer de la question sociale dont les protagonistes ne sont plus le patron et le salarié mais l'investisseur et l'« investi »²⁷. À cette fin, on s'interrogera successivement sur les défis qui peuvent être lancés à des entreprises exclusivement préoccupées par l'appréciation de leurs actions, sur les initiatives susceptibles d'infléchir une politique gouvernementale soumise aux requêtes des marchés obligataires et sur les engagements politiques qu'une économie financiarisée suscite chez les individus qu'elle précarise.

Notes de l'introduction

1. Sur les affinités électives entre la gauche et la mélancolie, voir Enzo Traverso, *Mélancolie de gauche. La force d'une tradition cachée (XIX^e-XXI^e siècle)*, Paris, La Découverte, 2016. Pour un appel à conjurer la mélancolie de gauche, voir Wendy Brown, « Resisting left melancholy », *Boundary 2*, vol. 26, n° 3, automne 1999.

2. Sigmund Freud, *Deuil et Mélancolie* (1915), in *Œuvres complètes*, t. 13, Paris, PUF, 1988. Sur les rapports entre mélancolie, deuil et politique, voir en particulier Judith Butler, *The Psychic Life of Power*, Stanford, Stanford University Press, 1997, p. 167-198, et *Prekarious Life. The Powers of Mourning and Violence*, Londres/New York, Verso, 2004, p. 19-39.

3. Y compris aux États-Unis proclame-t-il. Joseph A. Schumpeter, *Capitalism, Socialism and Democracy*, New York, HarperPerennial, 2008. Voir en

particulier la deuxième partie (« Can capitalism survive ? », réédité séparément en français sous le titre : *Le capitalisme peut-il survivre ?*, Paris, Payot, 2011), les préfaces des éditions de 1947 et 1949, ainsi que son dernier texte « The march into socialism », publié en annexe de *Capitalism, Socialism and Democracy*.

4. Schumpeter reprend à son compte la célèbre thèse de Adolf A. Berle et Gardiner Means développée dans leur livre de 1932, *The Modern Corporation and Private Property* (nouvelle édition : New Brunswick, Harcourt, Brace and World Inc., 1991).

5. Le cheminement des idées néolibérales – depuis l'événement fondateur que fut le colloque Walter Lippmann de 1938 jusqu'à leur pénétration dans le sens commun des responsables politiques – a fait l'objet de nombreux ouvrages, en particulier à la suite de la crise financière de 2008. Il s'agit notamment de Philip Mirowski et Dieter Plehwe (dir.), *The Road from Mont Pelerin. The Making of the Neoliberal Thought Collective*, Cambridge, Harvard University Press, 2009 ; Daniel Stedman Jones, *Masters of the Universe. Hayek, Friedman, and the Birth of Neoliberal Politics*, Princeton/Oxford, Princeton University Press, 2012 ; Angus Burgin, *The Great Persuasion. Reinventing Free Markets since the Depression*, Cambridge, Harvard University Press, 2012 ; Jamie Peck, *Constructions of Neoliberal Reason*, New York/Oxford, Oxford University Press, 2010 ; Pierre Dardot et Christian Laval, *La Nouvelle Raison du monde. Essai sur la société néolibérale*, Paris, La Découverte, 2009 ; Serge Audier, *Néo-libéralisme(s). Une archéologie intellectuelle*, Paris, Grasset, 2012 ; Christopher Payne, *The Consumer, Credit and Neoliberalism. Governing the Modern Economy*, Londres/New York, Routledge, 2012. Plus récemment, d'autres livres ont cherché à faire la lumière sur la remarquable résilience de la rationalité néolibérale. C'est déjà le cas de Colin Crouch, *The Strange Non-Death of Neoliberalism*, Cambridge, Polity Press, 2012, puis de Philip Mirowski, *Never Let a Serious Crisis Go to Waste. How Neoliberalism Survived the Financial Meltdown*, Londres/New York, Verso, 2013 et plus récemment de Wendy Brown, *Undoing the Demos. Neoliberalism's Stealth Revolution*, New York, Zone Books, 2015, ou encore Pierre Dardot et Christian Laval, *Ce cauchemar qui n'en finit pas. Comment le néolibéralisme défait la démocratie*, Paris, La Découverte, 2016.

6. « Néolibéralisme » sera à l'origine, c'est-à-dire lors du colloque Lippmann de 1938, le terme choisi par les futurs membres fondateurs de la Société du Mont-Pèlerin – elle-même fondée en 1947. Toutefois, Hayek et ses associés ne s'en serviront plus guère par la suite – à l'exception de Milton Friedman qui l'utilisera dans un article de 1951 (« Neoliberalism and its prospects », *Farmand*, février, n° 17, p. 89-93), avant de le répudier pour se poser en gardien du libéralisme authentique. Dans les années 1980, « néolibéral » fera sa réapparition à gauche, en tant que notion polémique, aussi bien pour qualifier la nature du régime mis en place par la « révolution conservatrice » de Ronald Reagan et Margaret Thatcher que pour désigner ses inspirateurs.

7. La constellation néolibérale comprend aussi des Autrichiens, des Suisses, des Français et un contingent important de Britanniques – tels que Lionel Robbins, Michael Polanyi (le cadet de Karl) et John Jewkes – qui joueront un rôle décisif dans la formation de Margaret Thatcher et de ses principaux ministres. Parmi les ordolibéraux allemands, qui exerceront une influence considérable sur les gouvernements de Konrad Adenauer (1945-1957) et de Ludwig Erhard (1957-1963), on peut citer Walter Eucken, Wilhelm Röpke,

Alfred Müller-Armack et Franz Böhm. Outre Milton Friedman, les membres les plus éminents de la deuxième génération de l'École de Chicago se nomment George Stigler, Aaron Director et Gary Becker. Proches de Friedman et de son cercle, les économistes de l'École dite du « Choix public » (Center for the Study of Public Choice), fondée par James Buchanan et Gordon Tullock, et les inspirateurs de l'« analyse économique du droit » (*Economic Analysis of Law* ou encore *Law and Economics*), à savoir Ronald Coase et Richard Posner, feront également partie de la Société du Mont-Pèlerin.

8. Michel Foucault, *Naissance de la biopolitique. Cours au Collège de France. 1978-1979*, Paris, Gallimard/Seuil, 2004, p. 135-164.

9. Le projet des néolibéraux en matière de régulations vise à limiter la propension de l'État à interdire ou à taxer des activités réputées fautrices de nuisances : selon eux, les pouvoirs publics seraient mieux inspirés de créer un marché du droit de nuire et par conséquent de laisser les agents économiques établir librement le prix d'un dommage. Le commerce des permis d'émission de gaz carbonique est l'illustration typique d'une telle approche, laquelle s'appuie sur un célèbre article de Ronald Coase, intitulé « The problem of social cost », *Journal of Law and Economics*, III, octobre 1960, p. 1-44.

10. Wilhelm Röpke, *La Crise de notre temps*, Paris, Payot, 1962, p. 249-260.

11. Au motif que les pauvres ont seulement besoin d'argent, Milton Friedman et ses disciples militent pour que les investissements publics, en particulier dans le logement social et l'éducation, cèdent la place à des allocations aux familles – lesquelles pourront alors « choisir » leur lieu de résidence et leur école dans le secteur privé. Si une telle approche ne s'est jusqu'ici jamais imposée, même aux États-Unis lorsque l'Administration et le Congrès étaient aux mains des Républicains, elle risque de connaître une nouvelle jeunesse sous la présidence de Donald Trump, dont la secrétaire à l'Éducation est une fervente avocate du système des *vouchers*.

12. Il revient en particulier aux postkeynésiens et aux économistes de l'école de la régulation d'avoir souligné que l'essor de la finance n'était pas davantage qu'un symptôme de la crise du fordisme dans un contexte de mondialisation des échanges. Voir notamment, pour les premiers, Engelbert Stockhammer, « Financialisation and the slowdown of accumulation », *Cambridge Journal of Economics*, 28, 2004, p. 719-741 ; Özgür Orhangazi, « Financialization and capital accumulation in the nonfinancial corporate sector. A theoretical and empirical investigation on the US economy, 1973-2003 », *Cambridge Journal of Economics*, 32 (6), 2008, p. 863-886 ; Gerald Epstein (dir.), *Financialization and the World Economy*, Cheltenham, Edward Elgar, 2005 ; et pour les seconds : Michel Aglietta et Laurent Berrebi, *Désordres dans le capitalisme mondial*, Paris, Odile Jacob, 2007 ; Michel Aglietta et Antoine Reberieux, *Dérives du capitalisme financier*, Paris, Albin Michel, 2004 ; Michel Aglietta et Sandra Rigot, *Crise et rénovation de la finance*, Paris, Odile Jacob, 2009 ; Robert Boyer, « Is a finance-led growth regime a viable alternative to fordism ? A preliminary analysis », *Economy and Society*, 29, 2000, p. 111-145, El Mouhoub Mouhoub et Dominique Plihon, *Le Savoir et la finance. Liaisons dangereuses au cœur du capitalisme contemporain*, Paris, La Découverte, 2009.

13. Gerald E. Davis, *Managed by the Markets. How Finance Re-Shaped America*, Oxford/New York, Oxford University Press, 2009, p. 5.

14. « Les revenus financiers des entreprises non financières, écrit Cédric Durand, sont le troisième indicateur retenu pour rendre compte du tournant vers l'accumulation financière » – à côté du poids relatif et des profits du secteur financier. « Il rapporte les dividendes et les intérêts perçus par ce secteur aux profits bruts qu'il dégage » (p. 98). Sur ces différentes mesures de la financiarisation aux États-Unis, voir le livre important de Greta A. Krippner, *Capitalizing on Crisis. The Political Origins of the Rise of Finance*, Cambridge, Harvard University Press, 2012, p. 27-57. Pour sa part, Cédric Durand étend la démarche de Krippner à la France, au Royaume-Uni, à l'Allemagne et au Japon. Voir Cédric Durand, *Le Capital fictif. Comment la finance s'approprie notre avenir*, Paris, Les Prairies ordinaires, 2014, p. 93-102.

15. Pour une éclairante présentation de ce changement de priorité du point de vue du capital, voir l'essai d'Ivan Ascher, *Portfolio Society. On the Capitalist Mode of Prediction*, New York, Zone Books, 2016. Une utile typologie des études consacrées à la financiarisation est offerte par Natasha Van der Zwan, « State of the art. Making sense of financialization », *Socio-Economic Review*, 12, 2004, p. 99-129.

16. La littérature sur la conversion des entreprises au culte de la valeur actionnariale est fournie. Outre l'excellent ouvrage, déjà mentionné, de Gerald Davis, on peut citer : Michael Useem, *Investor Capitalism. How Money Managers are Changing the Face of Corporate America*, New York, Basic Books, 1996 ; William Lazonick et Mary O'Sullivan, « Maximizing shareholder value. A new ideology for corporate governance », *Economy and Society*, 29, 2000, p. 13-35 ; Antoine Rébérioux, « Les fondements microéconomiques de la valeur actionnariale », *Revue économique*, 56 (1), 2005, p. 51-75 ; Frank Dobbin et Dirk Zorn, « Corporate malfeasance and the myth of shareholder value », *Political Power and Social Theory*, 17, 2005, p. 179-198 ; Lynn Stout, *The Shareholder Value Myth. How Putting Shareholders First Harms Investors, Corporations, and the Public*, San Francisco, Berrett-Koehler Publishers Inc., 2012 ; Olivier Weinstein, *Pouvoir, finance et connaissance. Les transformations de l'entreprise capitaliste entre XX^e et XX^e siècle*, Paris, La Découverte, 2010 ; Tristan Auvray, Thomas Dallery et Sandra Rigot, *L'Entreprise liquidée. La finance contre l'investissement*. Paris, Michalon, 2016.

17. Sur la dépendance des États occidentaux à l'égard des détenteurs de leur dette, voir en particulier Wolfgang Streeck, *Du temps acheté. La crise sans cesse ajournée du capitalisme démocratique*, Paris, Gallimard, 2012, et *How Will Capitalism End? Essays on a Failing System*, Londres/New York, Verso, 2016. Pour les États-Unis, on peut se rapporter au livre de Greta Krippner déjà cité et, pour la France, à Benjamin Lemoine, *L'Ordre de la dette. Enquête sur les infortunes de l'État et la prospérité du marché*, Paris, La Découverte, 2016.

18. Voir Randy Martin, *Financialization of Daily Life*, Philadelphia, Temple University Press, 2002 ; Rob Aitken, *Performing Capital. Toward a Cultural Economy of Popular and Global Finance*, New York, Palgrave Macmillan, 2007.

19. À propos de l'impact de la financiarisation sur les conditions de recrutement des employés, voir Gerald E. Davis, *Managed by the Markets*, *op. cit.*, p. 191-208, et *The Vanishing American Corporation. Navigating the Hazards of a New Economy*, San Francisco, Berrett-Koehler Publishers Inc., 2016, p. 139-150 ; voir aussi David Weil, *The Fissured Workplace. Why Work Became So Bad for So Many and What Can Be Done to Improve It*, Cambridge,

Harvard University Press, 2014 ; Randy Martin, Michael Rafferty et Dick Bryan, « Financialization, Risk and Labour », *Competition & Change*, 12, 2008, p. 120-132 ; Melinda Cooper, « Shadow money and the Shadow Workforce. Rethinking Labor and Liquidity », *South Atlantic Quarterly*, 114 (2), 2015, p. 395-423.

20. Voir notamment Martha Poon, « From new deal institutions to capital markets. Commercial consumer risk scores and the making of subprime mortgage finance », *Accounting, Organizations and Society* (numéro spécial : « Tracking the numbers. Across accounting and finance, organizations, markets and cultures, models and realities »), 2008 ; Doncha Marron, *Consumer Credit in the United States. A Sociological Perspective from the Nineteenth Century to the Present*, New York, Palgrave MacMillan, 2009 ; Paul Langley, *The Everyday Life of Global Finance. Saving and Borrowing in Anglo-America*. Oxford, Oxford University Press, 2009, et « The uncertain subjects of Anglo-American financialization », *Cultural Critique*, 65, 2007, p. 67-91.

21. Il s'agit des champions, déjà évoqués, de l'« analyse économique du droit », ou *Law and Economics*, soit une discipline dont les architectes se nomment Ronald Coase, Richard Posner et Henry Manne.

22. Lesquels, ajoute l'auteur de *Capitalisme et liberté*, souhaitent « généralement gagner autant d'argent que possible tout en se conformant aux règles de base de la société [...] ». En version originale : « *There is one and only one social responsibility of business – to use its resources and engage in activities designed to increase its profits so long as it stays within the rules of the game, which is to say, engages in open and free competition without deception or fraud* », cité in Milton Friedman, « The social responsibility of business is to increase its profits », *The New York Times Magazine*, 13 septembre 1970.

23. L'article fondateur est écrit par Henry Manne : « Mergers and the market for corporate control », *Journal of Political Economy*, 73, 1965, p. 110-120. Voir à ce propos Gerald E. Davis, *Managed by the Markets*, *op. cit.*, p. 59-101.

24. L'ère de la valeur actionnariale est véritablement lancée avec la publication de l'article de Michael C. Jensen et William H. Meckling intitulé « Theory of the firm. Managerial behavior, agency cost and ownership structure », *Journal of Financial Economics*, 3, 1976, p. 305-360.

25. Sur le passage de ce qu'il appelle l'« État fiscal » à l'« État débiteur », voir Wolfgang Streeck, *Du temps acheté*, *op. cit.*, p. 109-131.

26. Adam Ferguson, *An Essay on The History of Civil Society*, Cambridge, Cambridge University Press, 1996, p. 119 ; cité par Friedrich Hayek in *New Studies in Philosophy, Economics and the History of Ideas*, Londres, Routledge and Kegan Paul, 1978, p. 264.

27. Pour un usage voisin de la notion d'investi, voir Jacques-Olivier Charron : « Toward investee's capitalism : A civic-market compromise », *Futures*, 68, 2015, p. 19-30.

Chapitre 1

Les partis pris de la gouvernance entrepreneuriale

Employeurs et investisseurs

Les critiques adressées au capitalisme ont récemment changé de destinataires privilégiés. Des profits engrangés par les entreprises transnationales, elles se sont déplacées vers les conditions auxquelles les institutions financières allouent le crédit. À une époque d'intense précarisation du travail, l'exploitation que les *employeurs* font subir aux salariés ne cesse évidemment pas d'être dénoncée. Cependant, ce sont bien les exigences formulées par les *investisseurs* qui font l'objet des protestations les plus véhémentes – notamment parce que la détérioration des conditions d'emploi leur est en dernier ressort attribuée¹. Sans perdre de son acuité, le procès intenté à la marchandisation de la force de travail se voit donc subordonné à celui de l'évaluation du capital par des banquiers, des assureurs et des gérants de fonds également enclins aux paris spéculatifs et à la dissimulation des risques².

De ce changement de cible ont témoigné des mouvements sociaux tels que le 15-M ou Occupy – dont les griefs ont prioritairement visé les institutions financières – mais aussi les campagnes présidentielles d'un Barack Obama en 2008 ou d'un François Hollande en 2012. Même si une fois aux responsabilités, l'un comme l'autre se sont empressés d'oublier leurs engagements, c'est bien en affichant leur ambition de tenir tête aux spéculateurs que les deux chefs d'État ont cherché à se faire élire. Le successeur de George W. Bush promettait en effet de défendre les intérêts de « Main Street »

– l’homme de la rue – contre les abus de « Wall Street » – la rue de la finance – tandis que le vainqueur de Nicolas Sarkozy proclamait que son seul adversaire était la finance « sans visage »³.

La réputation de prédateurs sans scrupules qui entoure les institutions financières n’est certes pas nouvelle : dès les années 1980, elle s’est nourrie des offres publiques d’achat hostiles, du scandale des *junk bonds* et de la faillite frauduleuse des caisses d’épargne américaines. L’animosité des opinions publiques est ensuite allée croissant pour atteindre son apogée dans les mois qui ont suivi le krach de l’été 2008⁴. Déjà vilipendés pour leur cupidité et leur cynisme, les brasseurs d’argent se sont alors vu accuser de déroger à la rationalité économique : imputée aux actifs toxiques élaborés et disséminés par les banques, la Grande Récession qui a frappé les pays développés a en effet révélé que, livrés à eux-mêmes, les marchés boursiers sont tout sauf efficaces. Si les interprétations de la crise varient – dérive d’une communauté insuffisamment contrôlée pour les plus modérés, évolution irréversible du mode de production capitaliste pour les plus radicaux –, l’opprobre jeté sur le milieu de la finance fait pour sa part l’objet d’un consensus qui ne se démentira plus.

Pour autant, les manipulateurs d’actifs ont jusqu’ici fort peu souffert de l’antipathie presque unanime dont ils font l’objet : les mouvements sociaux qui les ont pris pour cible se sont étiolés sans avoir obtenu de résultats tangibles, tandis que les pouvoirs publics censément mandatés pour les contraindre à se réformer ont au contraire œuvré à la restauration de leur hégémonie. Sauf à estimer que le prochain krach sera le vecteur d’une justice immanente, la remarquable résilience d’un monde assujéti aux marchés financiers invite donc à repenser la question sociale en fonction de la flexion actuelle du capitalisme.

Dans son acception marxiste, dont les sociaux-démocrates ne sont pas moins tributaires que leurs rivaux révolutionnaires, l’exploitation capitaliste procède du rapport salarial. Parce que le salaire payé au travailleur correspond aux frais d’entretien du service qu’il procure, soit à une portion plus ou moins congrue de la valeur créée par son travail, l’auteur

du *Capital* estime que le profit retiré par l'employeur de la vente des marchandises produites par ses salariés représente nécessairement une extorsion⁵. Or, de leur côté, les institutions financières ne sont pas accusées de sous-payer leurs employés mais plutôt de soumettre l'allocation des ressources humaines et matérielles à d'insupportables critères de rentabilité. Autrement dit, les reproches qui leur sont adressés ne portent pas tant sur la part du produit qu'elles accaparent que sur les contraintes qu'elles imposent aux producteurs : plus encore que les *profits* que leur apportent les investissements auxquels elles se livrent, ce sont les conditions auxquelles elles consentent à accorder leur *crédit* qui leur valent d'être la cible des protestations les plus virulentes. Car si les investisseurs sont des prédateurs de richesses produites au même titre que les autres détenteurs de capitaux, la sélection des initiatives qui méritent d'être menées à bien est quant à elle de leur ressort exclusif.

À la lumière de cette différence fonctionnelle entre l'investisseur et l'employeur, soutenir que le capitalisme d'aujourd'hui est sous la coupe des marchés financiers impose rien de moins que d'en reformuler la critique. Car si la contestation se focalise désormais davantage sur les conditions d'allocation du crédit que sur les modalités d'extraction du profit, l'injustice qu'elle dénonce en priorité se distingue nécessairement de l'exploitation au sens que Marx confère à ce terme. En conséquence, la victime de ce traitement injuste n'a plus les traits du travailleur exploité que le mouvement ouvrier entendait émanciper, et la résistance qu'il s'agit de lui opposer n'épouse plus les formes de la lutte contre le patronat exploiteur.

Avant d'aller plus loin, deux mises au point s'imposent. Premièrement, avancer que la critique de la sélection opérée par l'investisseur doit aujourd'hui prendre le pas sur celle de l'exploitation réalisée par l'employeur ne revient aucunement à soutenir que le travail est désormais moins exploité qu'auparavant, bien au contraire. Dans le secteur privé, à mesure que la gouvernance entrepreneuriale est devenue l'art de créer de la valeur pour les actionnaires, les chefs d'entreprise n'ont eu de cesse de gager la reconnaissance de leur talent sur leur

aptitude à faire baisser le coût du travail. De même, dans le secteur public, la conformation croissante de la politique gouvernementale aux souhaits des détenteurs d'obligations d'État s'est traduite par des coupes toujours plus sévères dans les budgets sociaux. Par conséquent, il ne fait aucun doute que les trois dernières décennies ont été celles d'un transfert de revenus massif du travail vers le capital.

Cependant, pour rendre compte de cette évolution, il ne suffit pas de pointer l'essor d'une nouvelle organisation managériale, tant au sein des firmes que des administrations. Car, en dernière instance, la stagnation des revenus salariaux et la compression des dépenses sociales procèdent bien du pouvoir dévolu aux investisseurs. Conséquence de la levée des entraves à la circulation des capitaux – entre les pays et les métiers de la finance – mais aussi de la création de nouveaux types de liquidités – en particulier les produits dits « dérivés » –, actionnaires et prêteurs sont aujourd'hui habilités à décider de la compétitivité d'une entreprise comme de l'attractivité d'un territoire. Aussi la question de l'*accréditation*, soit de l'évaluation du capital, mérite-t-elle d'être appréhendée pour elle-même, et non pas seulement au travers de ses conséquences sur le plan de la *distribution*, c'est-à-dire de la répartition des revenus.

Deuxièmement, suggérer que les luttes des travailleurs contre l'exploitation ne constituent plus le paradigme des conflits sociaux ne revient pas à signifier qu'elles ont perdu leur valeur heuristique. Car, même si le travail n'est pas la substance politique susceptible d'être mobilisée pour contester l'hégémonie des investisseurs, la démarche et les méthodes jadis élaborées par le mouvement ouvrier, à la fois pour comprendre et pour combattre le pouvoir des employeurs, demeurent pertinentes pour relever le défi auquel les mouvements sociaux sont actuellement confrontés.

Informés par la doctrine marxienne, ou simplement par leur propre expérience, les militants ouvriers de l'ère industrielle ont reconnu dans le salariat l'institution responsable de leur exploitation. Toutefois, loin de se borner à dénoncer la condition de salarié qui leur était imposée, ils ont formé des syndicats dont les membres se reconnaissaient dans les

épreuves partagées et les intérêts communs d'hommes et de femmes dépourvus d'autres moyens de subsistance que la vente de leur force de travail. Comme tels, soit en tant que coalitions de travailleurs salariés soudés et dynamisés par la conscience de leur condition, les syndicats ouvriers sont parvenus à contester leur exploitation sur le marché du travail.

Le mouvement ouvrier a certes récusé la figure du « travailleur libre », c'est-à-dire le portrait du salarié en propriétaire d'une marchandise appelée force de travail dont il négocie « librement » la vente : à la suite de Marx, ses représentants y ont vu la formation subjective dont le droit libéral assure la légitimation et sur laquelle repose l'exploitation capitaliste⁶. En pratique, toutefois, les militants syndicaux ont résolument embrassé leur condition de travailleurs libres, tout au moins stratégiquement, comme l'identité collective où le prolétariat devait puiser son pouvoir. S'inspirer de leur démarche revient alors à réactiver leur manière de critiquer tout en endossant la condition qui leur était assignée. Il s'agit donc d'identifier le sujet que façonnent les marchés financiers – autrement dit, le « successeur » du travailleur libre constitué par le capitalisme industriel et pour le marché du travail – pour en assumer les traits, de manière à défier les investisseurs sur leur propre terrain.

Extraction du profit et allocation du crédit

Tirer les leçons de la transformation récente du capitalisme du point de vue des nouvelles polarités constitutives de la question sociale revient à faire ressortir trois oppositions distinctives. La première porte sur ce que font les investisseurs et les employeurs, et donc sur les relations de pouvoir que leurs activités les conduisent à entretenir. La deuxième concerne l'identité de leurs vis-à-vis respectifs, c'est-à-dire les profils des sujets sur lesquels leur pouvoir s'exerce. Enfin, la troisième s'attache aux formes de résistance qui peuvent être opposées à chacun d'eux, soit aux stratégies que les populations lésées par leurs agissements sont susceptibles d'élaborer pour secouer le joug spécifique auquel elles sont soumises.

Pour distinguer les modes opératoires de l'employeur et de l'investisseur, il faut d'abord les rapporter aux sites où les deux types d'acteurs déploient leur activité : les employeurs, comme leur nom l'indique, opèrent sur le marché de l'emploi, soit le lieu où la force de travail est constituée en marchandise. De leur côté, les investisseurs sévissent au premier chef sur les marchés financiers, soit le lieu où les initiatives deviennent des actifs. Les uns cherchent à faire du profit, soit à s'approprier une part de revenus supérieure à leurs dépenses en conférant un prix à la force de travail. Les autres s'appliquent plutôt à allouer le crédit, soit à répartir le capital en sélectionnant les entreprises qui méritent d'être financées. Les employeurs jettent donc leur dévolu sur ce que les travailleurs ont produit, alors que les investisseurs entendent présider au choix de ce que les travailleurs vont produire.

Modelé sur le marché des biens et services, le marché du travail n'accueille en son sein que des commerçants : il a en effet pour vocation de coordonner les transactions entre des agents économiques guidés par leur intérêt et soucieux de négocier l'échange d'une marchandise appelée « force de travail » au meilleur prix possible – celui-là même qui, au terme de la négociation, s'appellera prix du marché ou prix d'équilibre. Les employeurs qui achètent la quantité de travail dont ils ont besoin sur ce marché l'utilisent ensuite pour la production des marchandises qu'ils vendent sur le marché des biens et services. Dans le même temps, les travailleurs dits « libres », qui vendent leur force de travail aux employeurs, utilisent le revenu de leur labeur pour acheter des biens et services sur le marché éponyme et en usent afin d'assurer la reproduction de leur force de travail. Dans le monde libéral qui naît de l'articulation de ces deux marchés – et qui puise sa légitimation dans leur symétrie supposée –, tant les travailleurs que les employeurs sont des commerçants, c'est-à-dire des négociants en marchandises aliénables dont ils sont également libres de négocier le prix.

Pour leur part, les sujets auxquels les marchés financiers ont affaire ne sont plus des marchands tâchant de tirer profit de leur activité en maximisant l'écart entre le prix de ce qu'ils vendent et le coût de ce qu'ils achètent : à l'humanité de

négociants dont l'État de droit libéral régit les transactions succède une population exclusivement composée de *projets* à la recherche de financement, ou plus généralement en quête de crédit, simultanément financier et moral⁷. De la lettre de motivation du demandeur d'emploi ou du candidat boursier au *pitch* de l'entrepreneur commercial ou culturel, des garanties de remboursement présentées par un postulant au crédit hypothécaire au budget provisionnel qu'un État expose aux détenteurs de sa dette publique, les agents qu'appréhendent les investisseurs n'apparaissent en effet qu'à l'aune de l'appréciabilité de ce qu'ils projettent. Du point de vue des institutions et marchés financiers, les entreprises, les gouvernements nationaux et les particuliers ne sont donc plus perçus comme des producteurs de marchandises qui cherchent à profiter de leur commerce mais plutôt comme des porteurs d'initiatives qui aspirent à être jugés dignes d'investissements.

L'homologie selon laquelle les projets seraient aux marchés financiers ce que les *négociants* sont aux marchés des biens et services – travail inclus – rencontre aussitôt une objection majeure. Car, on l'a dit, l'anthropologie libérale qui sous-tend l'économie de marché classique et néoclassique confère à l'ensemble des agents le statut de propriétaires désireux de vendre ce qu'ils ont à offrir au meilleur prix et d'acheter ce dont ils ont besoin au moindre coût. En revanche, dans l'univers façonné par le règne de la finance, on devrait admettre que seules les personnes, physiques ou morales, en quête de financements peuvent être assimilées à des projets, tandis que, de leur côté, les financeurs putatifs relèveraient d'une autre condition, celle des évaluateurs de projets. À la différence de la condition libérale de négociant, également prêtée au travailleur libre et à son employeur – et qui permet au second de dénier l'exploitation qu'il fait subir au premier en alléguant qu'ils sont tous deux des commerçants également libres de poursuivre leur intérêt –, il n'y aurait donc pas de formation subjective commune à l'ensemble des habitants du monde financiarisé – pas de réversibilité entre les fonctions d'investisseur et d'« investi », alors qu'employeurs et employés sont quant à eux dotés de la double fonction de vendeur et d'acheteur, d'offreur et de demandeur.

Toutefois, à y regarder de plus près, il apparaît que si le capital financier lui-même peut être considéré comme un « pur » investisseur, pour leur part, les individus et institutions concrètes qui répondent à la demande de crédit comptent également au nombre des investis : banques, fonds de placement et autres firmes privées spécialisées dans le capital risque sont en effet des projets au même titre que les entreprises non financières, les États et les administrations publiques ou les emprunteurs particuliers, dans la double mesure où ils sont comptables de leurs opérations auprès de leurs propres actionnaires et où, pour une part souvent prépondérante, ils ont eux-mêmes emprunté les fonds qu'ils allouent. Autrement dit, les investisseurs partagent le statut d'initiatives en quête de crédit avec le commun des mortels assujettis aux marchés financiers. Réciproquement, ces derniers, c'est-à-dire l'ensemble des personnes physiques et morales qui n'exercent pas une profession de financeur, n'aspirent pas à faire apprécier les projets qu'ils portent sans contribuer à l'évaluation de ceux d'autrui – soit directement, lorsque leur épargne leur permet d'y prendre part, soit indirectement, parce que l'engouement, ou au contraire la défiance, qu'ils témoignent au projet porté par l'un de leurs semblables influe sur son appréciation par les investisseurs. En résumé, on peut donc avancer que les sujets du capitalisme financier sont bien à la fois des offreurs et des demandeurs de crédit, des investisseurs et des investis – tout comme leurs prédécesseurs étaient à la fois des offreurs et des demandeurs de marchandises⁸.

Négociations et spéculations

La *négociation* est la pratique qui anime les marchés où les biens, les services non financiers et la force de travail sont échangés. Acheteurs et vendeurs négocient le prix des marchandises en circulation et, pour autant que la compétition entre producteurs demeure libre et non faussée, la théorie néoclassique prédit que l'offre et la demande finiront par trouver un point de rencontre optimal pour toutes les parties. Sur les marchés financiers, en revanche, les prix se forment bien moins par la négociation entre les partenaires de

l'échange que par les *spéculations* auxquelles se livrent les agents, et dont l'objet est la valeur des actifs susceptibles d'être inclus dans les portefeuilles. Autrement dit, là où le prix d'équilibre d'un bien ou d'un service non financier correspond à l'optimisation, obtenue par le biais de la négociation, de la satisfaction du vendeur et de l'acheteur, pour sa part, la valeur marchande d'un actif financier exprime plutôt l'état actuel des spéculations de la communauté des investisseurs sur l'attractivité de ce titre aux yeux de leurs collègues.

Comme John Maynard Keynes et son disciple Hyam Minsky l'ont montré, c'est pour cette raison que les marchés financiers sont structurellement instables – au sens où leurs opérations ne conduisent pas à la formation d'un prix d'équilibre. Selon les keynésiens, lorsqu'un « projet » soumis au regard des investisseurs bénéficie soudain d'une rumeur positive, la demande du titre qui le représente tend aussitôt à augmenter. Comme pour n'importe quelle marchandise, le fait que cet actif soit plus demandé va alors renchérir son prix. Toutefois, à la différence de ce qui se passe pour un bien ou un service non financier, l'appréciation de l'actif financier ne va pas, dans un second temps, réduire la demande dont il fait l'objet, mais au contraire la gonfler encore – dans la mesure où elle accrédite la rumeur initiale sur la valeur du projet considéré. Autrement dit, le renchérissement d'un titre accroît son attractivité auprès des investisseurs. Prix et demande s'élèvent donc ensemble dans une spirale haussière que rien ne compense, tout au moins jusqu'au moment où apparaît une rumeur relative à la possible surévaluation de l'actif considéré. Dès lors, et pour autant que cette nouvelle rumeur reçoive un écho suffisant, la demande du titre va fléchir et entraîner son prix dans une spirale baissière symétrique du renforcement mutuel de l'appréciation et de l'attractivité qui l'a précédée⁹.

Loin d'être accidentelle, l'alternance de périodes d'enthousiasme et de défiance également auto-entretenu, ainsi que la soudaineté et l'imprévisibilité du basculement des unes aux autres décrivent bien le comportement ordinaire des marchés financiers. Ceux-ci n'ont donc pas pour fonction de coordonner les tractations entre négociants – soit

d'assurer l'ajustement automatique du prix des marchandises aux capacités de production des offreurs et aux moyens de consommation des demandeurs – mais plutôt de fournir une caisse de résonance aux spéculations des investisseurs – soit d'enregistrer les paris que chacun d'eux fait à chaque instant sur l'évolution des humeurs de ses pairs. Chez les brasseurs d'actifs financiers, la propension à imiter mais aussi le désir de précéder les engouements et les doutes de leurs concurrents vont donc largement se substituer aux calculs d'optimisation des bénéfices et des coûts qui président aux transactions sur les autres marchés.

Au regard des employeurs, les employés ne sont pas des partenaires engagés dans une entreprise commune – seuls les investisseurs, c'est-à-dire les actionnaires et, dans une moindre mesure, les prêteurs peuvent revendiquer ce statut – mais des commerçants rencontrés sur le marché de l'emploi et habilités à négocier le prix de la seule marchandise en leur possession, à savoir leur force de travail. De cette condition de marchand, procèdent à la fois l'exploitation du travailleur libre par le capitaliste et son occultation par ce que les marxistes appelaient jadis l'« égalité formelle » entre eux : l'un et l'autre sont en effet égaux en droits – leur sont reconnues l'inaliénabilité de leur personne et la libre disposition de ce qu'ils possèdent – mais aussi en obligations – il leur faut tenir leurs engagements et respecter tant l'intégrité que la propriété d'autrui.

Pour éveiller les ouvriers à l'exploitation inhérente au rapport salarial, les militants syndicaux se sont certes appliqués à exposer le subterfuge juridique qui lui donnait l'allure d'une transaction équitable. Toutefois, afin de mener leur lutte sur le marché de l'emploi, ils ont non seulement endossé leur condition de commerçants en force de travail mais également placé leurs associations sous l'égide du droit de négocier librement le prix des marchandises en leur possession. Parce que le cadre juridique requis par le fonctionnement d'un marché concurrentiel les habilitait à poursuivre leur intérêt en usant de tous les moyens conformes à la pratique de la négociation, ils ont pu arguer que leur solidarité face aux employeurs constituait un levier légitime pour obtenir une meilleure rémunération de leur force de travail¹⁰.

Si les patrons et leurs soutiens dans les cercles libéraux ont longtemps tenté d'invalider la stratégie des syndicats en assimilant les coalitions de salariés à des monopoles, le développement du capitalisme industriel a bientôt rendu cette position intenable. Car, une fois concentrés dans de grandes fabriques, les ouvriers étaient en mesure d'entraver le procès de production, voire d'endommager leurs outils de travail. Aussi, du point de vue des employeurs, il est bientôt devenu plus intéressant – ou en tout cas moins coûteux – de se prêter aux négociations collectives que de s'obstiner à réclamer leur interdiction.

Il importe de souligner que l'appropriation du statut de travailleur libre, aux fins d'accéder au marché de l'emploi et d'y négocier au mieux le prix de la force de travail, n'a pas seulement été l'option stratégique des syndicats les moins ambitieux. Qu'elles se soient proposé d'humaniser le capitalisme ou de contribuer à l'avènement du socialisme – soit en conjuguant leur action sociale aux réformes politiques, soit en la concevant comme le catalyseur de la révolution à venir – toutes les organisations syndicales ont joué le jeu du rapport salarial. Tandis que les plus modérées ne cherchaient qu'à concilier l'amélioration des conditions d'existence de la classe ouvrière avec la profitabilité des entreprises, pour leur part, les plus radicales escomptaient, conformément aux hypothèses de Marx, qu'en empêchant les capitalistes d'intensifier l'exploitation du travail, elles les privaient du principal moyen à leur disposition pour conjurer la baisse tendancielle de leurs taux de profit et que, ce faisant, elles hâtaient le mûrissement du processus révolutionnaire¹¹.

Que l'on se réclame de l'une ou de l'autre de ses ailes, soit d'une tradition de compromis ou de rupture avec le capitalisme, renouer aujourd'hui avec l'inspiration initiale du mouvement ouvrier ne consiste pas à plaquer la relation conflictuelle du travail et du capital caractéristique de l'ère industrielle sur une question sociale dont la formulation est profondément modifiée par l'emprise du capitalisme financier. Retrouver l'intelligence du syndicalisme de l'époque héroïque implique plutôt d'adapter la stratégie de l'appropriation critique à la condition que les pourvoyeurs de crédit

assignent aux hommes et aux femmes qui s'exposent à leurs évaluations.

Or, aux yeux des investisseurs, celles et ceux que l'on peut appeler les « investis » – ou qui du moins aspirent à l'être – ne sont plus des marchands qui négocient le prix de leur force de travail sur le marché de l'emploi mais, on l'a dit, des projets qui tentent de se faire apprécier comme y invitent les marchés financiers, c'est-à-dire en suscitant des spéculations haussières sur leur valeur. L'égalité libérale que le capitalisme financiarisé reconnaît à tous, investisseurs et investis, et qui leur confère donc une condition commune, n'est plus tant la liberté de négocier dont s'autorisait le capitalisme industriel pour faire de l'employeur et de l'employé deux commerçants égaux en droits, mais plutôt la liberté de spéculer, ou, mieux encore, de spéculer sur les spéculations des autres et, par ce biais, de s'ingénier à orienter leurs estimations.

Déterminés à lutter contre leur exploitation sur le marché où elle était à la fois scellée et occultée par la signature d'un contrat de travail, les militants syndicaux de l'ère industrielle ont usé de la liberté de négociation constitutive de leur statut de travailleurs libres, mais non sans lui imprimer une inflexion imprévue : alors que la symétrie apparente de la relation contractuelle entre un employeur et chacun de ses employés avait pour vocation de maximiser l'extorsion réalisée par le premier en la dissimulant sous le consentement arraché aux seconds, l'obstination des syndicats à négocier collectivement les conditions d'emploi et la rémunération des travailleurs leur a permis d'imposer des conventions moins défavorables aux intérêts des salariés.

S'inspirer des luttes d'antan à l'âge de la financiarisation, ce n'est pourtant pas reproduire à l'identique le combat des associations de travailleurs libres contre le patronat : car l'inféodation du second à des bailleurs de fonds en capacité de sélectionner à leur guise les bénéficiaires de leurs largesses a pour effet de retirer aux premières l'essentiel de leurs moyens de pression. Tirer parti de la stratégie constitutive du mouvement ouvrier dans un environnement où l'activité économique est appendue aux humeurs des marchés financiers suppose plutôt d'actualiser son dispositif – soit de délaiss

le statut de négociant en force de travail pour assumer la condition de projet libre de poursuivre son appréciation en spéculant sur les attentes d'autrui.

Agissant en tant que marchands de travail coalisés, les premiers syndicats sont entrés sur le marché de l'emploi et y ont usé de leur solidarité pour faire monter le prix de la marchandise offerte par leurs membres. De la sorte, soit à mesure que la force de travail se renchérisait, ils sont parvenus à limiter l'aptitude des employeurs à déposséder les employés du produit de leur labeur. Pour sa part, l'action que l'on peut attendre d'une coalition d'investis, ou tout au moins de projets en quête d'investissements, se mesure à des enjeux différents : le défi qu'il lui faut relever porte moins sur la répartition des revenus – entre travailleurs et propriétaires des moyens de production – que sur les conditions d'allocation du capital ; moins sur la distribution de ce qui est produit que sur l'évaluation de ce qu'il convient de produire ; moins sur le prix des marchandises que sur la notation des projets ; moins sur l'extraction du profit que sur l'attribution du crédit.

En pratique, de quoi l'activisme des investis va-t-il être fait ? Une fois encore, la comparaison avec le mouvement ouvrier s'avère éclairante. Car pour influencer sur la répartition des revenus, les militants syndicaux ne se sont pas bornés à embrasser la condition de vendeurs de leur force de travail : en leur capacité de négociants, ils ont aussitôt œuvré à revisiter l'art de la négociation de manière à l'adapter aux intérêts de la classe ouvrière. Outre leur détermination à faire valoir la solidarité des travailleurs, leurs délégués ont en effet développé de nouvelles techniques de « marchandage », telles que les diverses modalités de grève – massive ou perlée, ponctuelle ou à durée indéterminée – mais aussi l'occupation du lieu de travail, voire la destruction de l'outil de production¹².

La longue suite de conflits prolongés et d'accords temporaires qui a jalonné l'histoire des pays industrialisés, depuis le « Printemps des peuples » de 1848 jusqu'aux années 1970, n'a certes pas débouché sur l'instauration du socialisme, que ce soit par le biais de réformes ou par la voie révolutionnaire. Reste que les négociateurs mandatés par les salariés

ont graduellement imposé un compromis inédit aux détenteurs de capitaux : à la conception proprement libérale d'une société composée d'individus poursuivant concurremment leurs intérêts particuliers, ils ont largement réussi à substituer une représentation du monde social fondée sur l'existence de classes potentiellement antagonistes – c'est-à-dire sur un déplacement de la concurrence des individus à la rivalité des groupes d'intérêts – et par conséquent à figurer la paix civile sous la forme d'accords collectifs âprement négociés plutôt qu'en termes d'équilibre automatiquement réalisé par le mécanisme du marché.

Conformément à l'imposition de cette nouvelle image de la société, le rôle imparti à l'État s'est lui aussi modifié. Pour les pères fondateurs du libéralisme classique, il incombait au gouvernement d'un État de droit d'assurer le bon fonctionnement de la concurrence, de veiller à ce que les gouvernés tiennent leurs engagements contractuels et de contraindre chacun d'eux à respecter l'intégrité personnelle et la propriété de ses concitoyens. Or, de son côté, la démocratie sociale que les luttes syndicales ont contribué à construire assigne aux dirigeants politiques la double fonction d'arbitrer les relations conflictuelles entre les salariés solidarisés et les employeurs – plutôt que d'obliger les premiers à rivaliser entre eux pour vendre leur force de travail aux seconds – et de garantir les conventions signées par leurs mandataires respectifs – même lorsque ces accords contreviennent au plein exercice du droit de propriété.

D'un exercice relativement aisé aussi longtemps qu'un fort taux de croissance a facilité la gestion des conflits, l'art de concilier les revendications salariales des travailleurs avec les exigences de rentabilité des capitalistes est graduellement devenu impraticable dès lors qu'à l'achèvement de la reconstruction des économies dévastées par la Seconde Guerre mondiale a succédé une période de relative stagnation. Initialement enclins à s'impliquer plus profondément dans la vie économique de leurs pays, afin de conserver un même écart entre les rémunérations du travail et du capital, les gouvernements occidentaux vont progressivement s'engager sur le chemin opposé : constatant que, faute de bénéfices

suffisants à distribuer, les pressions concurremment exercées par les partenaires sociaux les exposaient à une impopularité croissante, ils tâcheront de s'y soustraire en abandonnant une part de leur pouvoir d'arbitrage au mécanisme des prix. Arguant qu'il est plus conforme aux valeurs démocratiques de miser sur l'esprit d'initiative de la société civile que de s'exposer aux écueils et abus des économies administrées, les dirigeants convertis aux vertus disciplinaires des marchés ont en particulier renoncé à la fonction d'aiguilleurs des investissements que la doctrine keynésienne confiait aux États¹³.

Dans un premier temps, les investisseurs privés qui se sont vu remettre le pouvoir de sélectionner les projets dignes de financement n'ont pas manqué de profiter de la concurrence entre les candidats à leurs largesses pour réclamer des taux d'intérêt extrêmement élevés : ainsi ont-ils joué un rôle prépondérant dans la brutale récession qui a frappé la plupart des pays occidentaux au tournant des années 1980. Reste qu'en accompagnant leur désengagement d'une ouverture de leurs frontières aux flux financiers, d'une baisse conséquente de l'imposition sur le capital et d'une levée des entraves à la créativité de l'ingénierie financière, les gouvernements les plus engagés dans l'émancipation des marchés boursiers n'ont pas tardé à constituer leur territoire en havre particulièrement attractif pour les bailleurs de fonds étrangers : l'afflux de liquidités généré par l'entretien d'un climat propice aux affaires a donc bientôt ramené le prix du crédit à des niveaux moins prohibitifs¹⁴.

Une fois la baisse des taux entamée, les mesures requises pour faire venir les investisseurs – libre circulation et faible taxation des capitaux, mais aussi renforcement du droit de la propriété intellectuelle, déréglementation des métiers et des opérations de la finance et enfin allègement des coûts du travail – s'imposeront rapidement comme les critères distinctifs de l'attractivité d'un territoire et, partant, comme la clef de voûte d'un nouvel art de gouverner. Au souci de concilier les intérêts de classe des salariés et des employeurs nationaux – en exhortant les uns et les autres à sacrifier une part de leurs exigences immédiates au maintien de la paix sociale et à l'entretien de la croissance économique – succède en effet une

nouvelle préoccupation prioritaire : pour les pouvoirs publics non moins que pour les firmes privées, il s'agit désormais de séduire la communauté transnationale des pourvoyeurs de crédit. Or ceux-ci sont en mesure de se montrer particulièrement exigeants – au point de réclamer des retours sur investissements quatre ou cinq fois supérieurs au taux de croissance de la production et des revenus. D'une part, depuis que les États-Unis et le Royaume-Uni ont déclaré ouverte la compétition pour leurs faveurs, les investisseurs sont entièrement libres de se déplacer à leur convenance. D'autre part, tant l'émergence de nouvelles puissances industrielles dotées d'une main-d'œuvre abondante et peu onéreuse que l'incidence des nouvelles technologies de la communication et du transport sur l'offre des biens et services – soit sur la possibilité de répartir la production d'une marchandise entre plusieurs continents – leur permettent de disposer d'un choix impressionnant d'investissements potentiellement rentables.

Dans un environnement où employeurs et dirigeants politiques sont tributaires des évaluations que les investisseurs portent sur leur attractivité, force est de reconnaître que les techniques de marchandage jadis élaborées par les syndicats de travailleurs perdent l'essentiel de leur effectivité. Dès lors, s'inspirer de l'investivité militante du mouvement ouvrier ne peut revenir à miser sur les procédés auxquels il a recouru à une époque où la négociation était au centre des relations sociales : confrontés à des investisseurs qui spéculent sur la rentabilité d'une participation dans les projets que leur soumettent aussi bien les entreprises que les États et les ménages – mais aussi à des managers, des politiciens et des particuliers qui spéculent en retour sur les attentes des financeurs –, c'est bien dans l'art de la spéculation, puisque la question sociale se formule désormais dans ce registre, que les militants d'aujourd'hui doivent rivaliser de créativité avec leurs prédécesseurs. Défier les investisseurs sur leur propre terrain suppose en effet de peser sur les conditions auxquelles le crédit est alloué. Or, sur les marchés financiers, les réputation qui attirent les investissements ne se gagnent pas au terme de rudes marchandages mais plutôt à l'aide de paris sur le caractère prometteur des projets soumis à évaluation.

Calculer les coûts et évaluer les risques

Jusqu'ici, les investisseurs en quête de rentabilité immédiate sont, pour ainsi dire, les seuls parieurs sur le marché : il n'est par conséquent guère surprenant que les conditions d'accréditation des projets répondent exclusivement à leurs préoccupations. Ainsi constate-t-on que la valeur actionnariale d'une firme cotée en Bourse s'élève généralement en fonction de rumeurs sur une baisse imminente de sa masse salariale, sur un accroissement prochain de la part de ses profits distribuée en dividendes ou sur la réorientation de son département de recherche et développement vers des produits plus rapidement brevetables. Il en va de même pour l'attractivité d'un territoire, qui augmente au rythme des annonces de compression des dépenses publiques, d'allègement de la protection du travail et de relâchement du contrôle des opérations financières. Des conjectures semblables régissent enfin l'appréciation du capital humain d'un individu, laquelle procède de supputations sur les perspectives de rentabilisation à court terme de sa créativité ou, à défaut, de sa flexibilité.

Pour contester aux investisseurs le pouvoir d'évaluation qu'ils exercent sans partage, il est aussi vain de chercher à leur imposer un quelconque marchandage sur la définition de leurs critères que de se borner à dénoncer le caractère spéculatif de leurs estimations – comme s'il existait des instances politiques suffisamment peu sensibles à leurs faveurs pour s'émouvoir d'une telle dénonciation. De même que, naguère, le mouvement ouvrier n'a pas exposé l'exploitation inhérente à la condition de salarié sans, en même temps, s'employer à inventer de nouvelles techniques de négociation salariale, il appartient aux militants d'aujourd'hui d'habiter leur condition d'investis de manière à rivaliser d'adresse avec leurs adversaires dans l'art de la spéculation. Autrement dit, l'objet d'un militantisme d'investis doit être la modification des conditions d'accréditation : il s'agit de favoriser l'appréciation de projets alternatifs, à la fois en promouvant d'autres critères de valorisation et en œuvrant au discrédit des initiatives prisées par les marchés financiers.

Les investisseurs, expliquait déjà Keynes, « se soucient beaucoup moins de faire à long terme des prévisions serrées du rendement escompté d'un investissement au cours de son existence entière que de deviner peu de temps avant le grand public les changements futurs de la base conventionnelle d'évaluation¹⁵ ». Or, dans la mesure où ces changements sont eux-mêmes fonction des paris dont ils sont l'objet, les spéculateurs s'imposent bientôt comme les principaux acteurs des évolutions qu'ils s'appliquent à anticiper. Aussi la tâche qui incombe à un mouvement d'investis consiste-t-elle à participer, mais pour son propre compte, à ce jeu de divination autoréalisatrice. Autrement dit, il s'agit d'apprendre à « contre-spéculer », d'une part pour faire apparaître indûment risquées les techniques de gouvernance entrepreneuriale et de gestion publique actuellement appréciées par les marchés financiers et, d'autre part, pour renforcer l'attractivité de pratiques alternatives – celles qui favorisent la protection sociale et la réduction de l'empreinte écologique plutôt que la rentabilité financière à court terme, l'accès au savoir et aux soins plutôt que le renforcement du droit de propriété intellectuelle, etc.

Sans doute convient-il de ne pas se méprendre sur le pouvoir de la contre-spéculation : si les investis ont quelque chance d'amener les investisseurs à réévaluer leurs attentes, ils ne peuvent guère nourrir l'ambition de les faire revenir à de meilleurs sentiments. Là encore, leur situation est analogue à celle du mouvement ouvrier de jadis, dont les représentants n'ont jamais espéré convaincre les industriels de rechercher autre chose que la maximisation de leurs profits. Le savoir-faire progressivement acquis par les militants syndicaux a plutôt consisté à imposer aux employeurs l'intégration de nouveaux paramètres dans les calculs destinés à établir ce maximum. Il s'agissait en effet de leur signifier que le prix à payer s'ils s'obstinaient à ne rien céder aux travailleurs serait plus élevé que la perte de profit consécutive à la concession d'une hausse salariale ou d'une amélioration des conditions de travail. Autrement dit, l'enjeu des bras de fer auxquels se sont souvent apparentées les négociations collectives entre « partenaires sociaux » ne résidait pas dans l'émergence d'une

aspiration commune aux uns et aux autres – d'un intérêt général au-delà du conflit de classes – mais seulement dans la réévaluation des coûts et des bénéfices que le patronat se voyait contraint d'associer à l'optimisation de ses profits.

Il est vrai qu'à défaut d'un réel dépassement de l'antagonisme entre travail et capital, les chefs d'entreprise de la période fordiste ne se sont pas seulement résignés à ménager une place plus conséquente aux revendications des travailleurs dans leurs budgets prévisionnels. À mesure que la consommation des classes salariées, tout au moins dans les pays les plus développés, est devenue le principal débouché de la production industrielle, leur relative prospérité s'est avérée indispensable à l'entretien des profits de leurs employeurs. Suivant l'exemple d'Henry Ford – qui souhaitait que ses ouvriers puissent acheter les voitures qu'ils fabriquaient –, les capitalistes impliqués dans la consommation de masse ont bientôt reconnu qu'en offrant de meilleurs salaires, en octroyant davantage de loisirs et en contribuant au financement de la retraite et des frais de santé de leurs employés, ils n'œuvraient pas seulement au maintien de la paix sociale : parce que de tels avantages permettaient respectivement aux salariés d'acquérir les marchandises produites par leur travail, de trouver le temps de les consommer et de se sentir suffisamment en sécurité pour dépenser une part croissante de leurs revenus disponibles, les entreprises qui les accordaient n'assuraient pas moins la pérennité de leur propre chiffre d'affaires que l'amélioration du niveau de vie de leur personnel. Autrement dit, le progrès social apparaissait alors comme la conséquence de la constitution du travailleur en consommateur aussi solvable qu'enthousiaste.

Reste que, du point de vue des employeurs, ce cercle vertueux entre profits et masse salariale a commencé à se dénouer dès la fin des années 1960 : avant même que les taux de croissance ne connaissent leurs premiers fléchissements, les capacités de production des entreprises n'ont plus répondu aux demandes formulées par les principaux clients de l'industrie fordiste. D'une part, comme l'ont rapidement constaté les départements de marketing et les publicitaires, les goûts des consommateurs ne s'accordaient plus avec l'offre

de produits standardisés. D'autre part, et plus radicalement, les revendications formulées par les travailleurs, mais aussi par les étudiants, les femmes et les minorités jusque-là tenues en lisière de la société de bien-être n'étaient plus entièrement solubles dans le consumérisme. D'abord pris de court par ces témoignages d'insatisfaction – et soucieux de conjurer leur politisation –, patrons et gouvernants ont multiplié les concessions, en matière de rémunération salariale, de droits sociaux et de libertés civiles, au point d'exposer le capitalisme à une véritable crise de rentabilité – que manifesterait la stagflation des années 1970, elle-même exacerbée par deux chocs pétroliers.

Toutefois, loin de déboucher sur l'établissement d'un régime de transition vers le socialisme, ou encore sur une conversion généralisée des pays développés au modèle scandinave de social-démocratie, l'intensification des conflits sociaux générée par la crise du fordisme se soldera par le triomphe de la « révolution conservatrice » des années 1980. Décidés à libérer les entreprises de la pression croissante exercée par les salariés, les dirigeants élus au tournant de la décennie – Margaret Thatcher en 1979 puis Ronald Reagan en 1980 – vont aussitôt se distinguer par leur fermeté à l'égard des syndicats. Pour autant, ils ne parviendront véritablement à leurs fins qu'en poursuivant un processus déjà impulsé par leurs prédécesseurs immédiats – le travailliste James Callaghan et le démocrate Jimmy Carter¹⁶ –, au terme duquel les employeurs auront échappé aux demandes de leurs employés mais non sans s'être pliés aux diktats des investisseurs. Autrement dit, les gouvernements les plus engagés dans la refondation du capitalisme n'auront soustrait leurs marchés de l'emploi à des négociations de moins en moins favorables au patronat qu'en prenant les mesures nécessaires à l'essor des marchés financiers.

Si la déréglementation de la finance n'a pas mis fin aux marchandages sur le prix du travail, elle a efficacement œuvré à sa préemption par les spéculations sur la valeur du capital. Pour autant, les politiques qui permettent aux pourvoyeurs de crédit de prendre l'ascendant sur les extracteurs de profit vont moins étouffer les luttes sociales que les doter d'un

nouvel enjeu : à défaut de pouvoir peser efficacement sur la répartition des fruits du travail – dès lors que la libre circulation des capitaux prive les employés des moyens d'arracher des concessions aux employeurs –, il s'agit désormais de construire un rapport de forces propre à modifier les critères de rentabilisation des investissements. Y parvenir suppose de rejoindre les spéculateurs dans l'espace où ils s'adonnent à la titrisation des initiatives de toutes sortes, mais aussi dans l'univers mental où ils forment leurs paris.

À l'époque du capitalisme industriel, on l'a rappelé, les militants syndicaux ne se sont pas rendus sur le marché du travail pour convaincre les employeurs de renoncer à leur quête de profit mais bien pour les contraindre à recalculer l'impact d'une attitude intransigeante sur leurs coûts de production – et donc sur l'optimisation de leurs bénéfices. De même, aujourd'hui, un mouvement d'investis n'a pas vocation à détourner les investisseurs de leur souci de privilégier les placements les plus rentables mais plutôt de les amener à réévaluer les risques – et donc les perspectives de rentabilité – que comportent les projets répondant à leurs préférences habituelles.

Salaire et responsabilité sociale des entreprises

Foyer du militantisme syndical, le salaire est à la fois le motif premier de la critique et le principal objet des demandes formulées par les militants ouvriers. D'une part, ceux-ci soutiennent que l'existence même du salariat trahit la nature prédatrice du capitalisme : les salariés sont en effet payés à hauteur de ce que le marché de l'emploi estime nécessaire à la reproduction de la marchandise qu'ils vendent, à savoir leur force de travail, et non des prix que le marché des biens et services attribue aux marchandises qu'ils ont produites. Mais, d'autre part, lutter pour de meilleurs salaires est, dans une large mesure, ce à quoi les syndicats passent leur temps – de sorte que leur activité consiste à réclamer une meilleure rémunération de la marchandise qui est l'instrument de l'exploitation qu'ils combattent.

Loin de constituer une tare ou une faiblesse pour le mouvement syndical, le statut ambivalent du salaire peut être

considéré comme la clef de voûte des succès qu'il a remportés. Car tandis que la critique radicale du salariat s'est imposée comme le ferment de la conscience de classe des travailleurs – au sens où elle les a conduits à réaliser que la condition de propriétaire de leur force de travail était aliénante et ne visait qu'à légitimer leur exploitation –, les revendications salariales ont quant à elles fourni l'occasion des mobilisations les plus larges et les plus fertiles en conquêtes sociales. Du point de vue des syndicats ouvriers, la dénonciation de l'injustice structurelle faite aux salariés – injustice constituée par la marchandisation du travail et scellée par la signature d'un contrat portant sur les termes de sa commercialisation – s'est donc systématiquement conjuguée à la pratique des négociations sur le montant des salaires – chez les partisans d'une rupture avec le capitalisme non moins que chez les défenseurs d'une économie de marché tempérée par la protection sociale et la progressivité de l'impôt.

Admettre que c'est aujourd'hui aux investis de reprendre le flambeau des luttes sociales amène à se demander s'ils disposent d'un pendant de ce que le salariat a été pour le mouvement ouvrier – à savoir le tort qui a suscité sa mobilisation et le domaine où il a conquis ses droits. Autrement dit, il convient de s'interroger sur l'existence d'une institution constitutive de l'hégémonie des investisseurs et en même temps susceptible d'être saisie comme un champ d'action pour des militants désireux de peser sur les conditions d'allocation du crédit.

Pour répondre à cette interrogation, la lecture des manuels de management s'avère particulièrement utile. On y apprend en effet que deux types d'agents économiques sont impliqués dans la valorisation de l'action d'une entreprise. Le premier inclut le propriétaire du titre mais aussi ses pairs, c'est-à-dire la communauté des investisseurs auxquels l'action peut être cédée. Quant au second, il rassemble toutes les personnes physiques et morales qui ne possèdent aucune part de l'entreprise mais qui sont néanmoins impliquées dans son fonctionnement. Parmi elles, figurent les employés, les clients et les fournisseurs de la compagnie, mais aussi les pouvoirs publics, locaux ou nationaux, dont elle dépend – en tant

qu'utilisatrice d'infrastructures et usagère de services –, les contribuables du territoire où elle est située – dans la mesure où ce sont eux qui financent les infrastructures et les services publics auxquels elle recourt – et enfin les populations dont l'environnement est affecté par ses activités.

À la première catégorie d'agents, la littérature managériale en langue anglaise réserve le nom de *shareholders*, soit littéralement de « détenteurs de parts », même si « actionnaires » est la traduction française usuelle. Les diverses composantes de la seconde catégorie sont pour leur part recouvertes par le terme de *stakeholders*, dont la traduction littérale est « détenteurs d'enjeux » mais que le français transforme en « parties prenantes ». On doit encore remarquer que, selon le contexte, les manuels vont tantôt souligner la distinction entre *shareholders* et *stakeholders*, et tantôt traiter les premiers comme un sous-ensemble des seconds – c'est-à-dire ranger les actionnaires parmi les multiples parties prenantes d'une entreprise. En règle générale, l'opposition tranchée entre les deux types est retenue lorsque le sujet abordé relève du domaine juridique : car selon la théorie de l'agence, aussi appelée théorie des mandats, que les tenants de l'« analyse économique du droit » (*Law and Economics*) sont parvenus à imposer dans toutes les écoles de management, la firme ne doit plus être envisagée comme une personne morale à part entière mais plutôt comme un tissu de contrats entre un « principal » – les *shareholders* – et un ensemble d'« agents » – c'est-à-dire de *stakeholders* mandatés par les actionnaires pour accomplir une tâche particulière¹⁷. En revanche, il est d'usage d'inclure les détenteurs de parts dans la grande famille des parties prenantes lorsque l'on quitte le terrain des obligations juridiques pour celui des « bonnes pratiques » (*best practices* en version originale) de gestion : les manuels qui fixent les règles de « gouvernance » proclament en effet que celles-ci ont pour but de faire converger la valorisation des actions avec les autres enjeux dont une entreprise est porteuse – à ce propos, « gagnant/gagnant » est la formule consacrée¹⁸.

Jusqu'au tournant des années 1980, les acteurs sociaux à présent qualifiés de parties prenantes n'ont guère eu à miser sur la circularité vertueuse entre leurs attentes et les requêtes

des détenteurs de parts : pour l'essentiel, la protection de leurs intérêts spécifiques était affaire de lois, de réglementations impératives et de conventions collectives – notamment au niveau des branches d'activité. En outre, tout au long de l'ère fordiste, les managers des grandes entreprises – dont la plupart étaient des « technocrates », c'est-à-dire des dirigeants salariés de sociétés anonymes – avaient pour principale préoccupation la profitabilité pérenne de leurs firmes. Pour eux, par conséquent, bien gouverner consistait à ne mécontenter ni les actionnaires ni les salariés – de manière à dissuader les premiers de vendre leurs titres et les seconds d'entraver la production en faisant grève –, mais aussi à convaincre les uns et les autres de modérer leurs prétentions immédiates – de manière à assurer qu'une part suffisante des revenus annuels soit affectée à de nouveaux investissements. Plutôt que dans la communion d'une équipe sous l'égide du « gagnant/gagnant », le talent du manager résidait alors dans son aptitude à arracher des compromis et à prêcher la patience¹⁹.

Toutefois, à mesure que les promoteurs de l'« analyse économique du droit » feront prévaloir leurs thèses sur celles des gardiens du capitalisme managérial, l'art de gouverner une entreprise va connaître une véritable mutation. À la firme fordiste, dotée d'une intentionnalité aussi distincte des désirs de ses actionnaires que des revendications de ses salariés, la nouvelle orthodoxie substitue un enchevêtrement de mandats confiés par un principal – les propriétaires du capital, quel que soit leur nombre – à une multiplicité d'agents. Ces derniers – parmi lesquels figure la direction nommée par le conseil d'administration et adoubée par l'assemblée des actionnaires – n'ont donc plus d'autre responsabilité que celle de répondre aux vœux de leurs mandants. Or, davantage encore qu'une distribution toujours plus ample de dividendes – au double détriment des salaires et des investissements –, la préoccupation majeure du détenteur de parts réside dans l'appréciation du titre qu'il détient. Aussi la mission dévolue aux agents qu'il mandate revient-elle toujours à créer de la valeur pour lui – soit ce que la théorie nomme précisément la valeur actionnariale²⁰.

En rupture avec la recherche de croissance endogène qui guidait les managers fordistes, le pilotage de l'entrelacs de

contrats auxquels la « théorie de l'agence » réduit désormais une entreprise est exclusivement axé sur la valorisation de l'actif financier qui la représente aux yeux des investisseurs. Conformément à ce changement de cap, les manœuvres destinées à susciter une majoration immédiate du crédit que les bailleurs de fonds accordent à un titre prennent le pas sur les mesures visant à optimiser les profits à long terme qu'une firme est susceptible de dégager par la vente des marchandises qu'elle produit. Ainsi la bonne gouvernance vantée par les champions de l'analyse économique du droit comporte-t-elle un certain nombre de pratiques inédites, telles que le rachat massif de ses propres actions pour conjurer le fléchissement de leur cours, l'abandon d'activités bénéficiaires mais jugées trop consommatrices de travail salarié pour attirer les financeurs, ou encore la diversion de fonds propres vers des placements spéculatifs afin de préserver les prochaines distributions de dividendes d'un éventuel revers de fortune commercial²¹.

Pour que la conception actionnariale supplante l'approche managériale de la direction entreprise, plusieurs conditions ont dû être remplies. Premièrement, il a fallu que les investisseurs soient pleinement émancipés des contraintes qui leur avaient été imposées à la suite de la crise de 1929 et qui furent encore renforcées à la fin de la Seconde Guerre mondiale – qu'il s'agisse des entraves fiscales et réglementaires à la circulation transfrontalière des capitaux, des cloisonnements édifiés entre les métiers de la finance ou des mesures d'interdiction frappant certains produits de l'ingénierie financière. Gager le succès d'une entreprise sur son crédit auprès des bailleurs de fonds suppose en effet que ceux-ci soient entièrement libres – de leurs mouvements et dans leurs choix.

Deuxièmement, une fois les promesses de rentabilité financière érigées en unique critère de sélection des initiatives entrepreneuriales, il a fallu trouver une légitimation théorique à ce nouveau mode d'allocation du capital. Telle sera la fonction de l'« hypothèse du marché efficient » (*Efficient Market Hypothesis*) dont les économistes orthodoxes vont se porter garants. Fondée sur l'idée, chère à Hayek, que le marché est le seul processeur fiable d'informations disséminées dans le corps social, mais aussi sur l'identification, abusive selon

Keynes, des marchés financiers à ceux qui régissent l'échange des biens et services, cette proposition énonce qu'à chaque instant, le prix d'un titre est le reflet exact de sa valeur²². Si ses promoteurs concèdent que l'« hypothèse du marché efficient » n'est pas toujours empiriquement vérifiée, ils estiment que son invalidation se produit dans des cas suffisamment rares pour que les pouvoirs publics se gardent d'y trouver prétexte à intervenir autrement qu'en renflouant les pourvoyeurs de crédit.

Enfin, troisièmement, l'assimilation de la gouvernance d'entreprise à une création de valeur pour l'actionnaire n'a pu prévaloir sans vaincre les résistances d'une classe managériale jalouse de ses prérogatives – et par conséquent très réticente à se redéfinir comme un agent exclusivement voué à exaucer les vœux du « principal ». Déterminés à invalider la culture fordiste de la transaction et de la croissance interne, les adeptes de l'analyse économique du droit vont d'abord orchestrer une vaste campagne de dénigrement du capitalisme managérial : loin d'être présentés comme de loyaux gestionnaires des firmes dont ils définissent la politique, les directeurs salariés des grandes sociétés anonymes seront accusés de négliger les intérêts légitimes des malheureux actionnaires – lesquels sont le plus souvent trop dispersés pour exercer un contrôle effectif sur la gestion de l'entreprise – de manière à consacrer leurs efforts au renforcement de leur pouvoir personnel. Élever les requêtes du personnel, des consommateurs et des autorités politiques au même rang que les prérogatives des propriétaires, soutiennent les détracteurs de l'« aristocratie » managériale, serait pour celle-ci le moyen de se poser en arbitre souverain et, partant, de gouverner sans partage les firmes dont ses membres ne sont pourtant que des employés²³.

Si les assauts portés contre les directions réputées autocratiques ne seront pas sans effets – d'autant qu'ils font écho aux propos des chantres de la révolution conservatrice sur ces autres « baronnies » que sont à leurs yeux les syndicats et les corps de fonctionnaires –, force est néanmoins de reconnaître que la conversion des managers à la poursuite de la valeur actionnariale ne résultera pas tant des critiques qu'ils auront

subies que de leur cooptation par les actionnaires. C'est en effet l'indexation sur le cours de l'action d'une part croissante de leurs salaires – notamment par le biais des stock-options – qui va persuader les dirigeants des grandes entreprises de se rallier à la vision du monde des théoriciens de l'agence. Devenus eux-mêmes détenteurs de parts, les patrons mandatés par ceux qui sont désormais leurs pairs ne tarderont pas à se reconnaître pleinement dans ce que l'analyse économique du droit appelle la « bonne gouvernance »²⁴.

Or, à mesure que les membres de la classe managériale embrasseront leur nouvelle mission, les protections légales, réglementaires et conventionnelles dont bénéficient celles et ceux qu'ils apprennent à percevoir comme des parties prenantes ne vont plus leur apparaître comme des paramètres dont un gestionnaire est appelé à s'accommoder, mais plutôt comme des fardeaux dont une gouvernance attentive aux souhaits des actionnaires doit délester l'entreprise. Dès le milieu des années 1980, les managers auront sans doute de bonnes raisons de se sentir soutenus dans l'exercice de leurs nouvelles responsabilités. Ils pourront en effet compter sur l'aide de gouvernements qui, ayant œuvré à l'émancipation des marchés financiers, partageront désormais le souci d'attirer les investissements privés sur le territoire dont ils ont la charge – et par conséquent celui de procéder aux allègements fiscaux et aux déréglementations nécessaires à l'amélioration de son attractivité.

Toutefois, au lieu de profiter de cette conjoncture favorable pour réclamer l'abrogation des droits sociaux jusque-là garantis par la législation, les réglementations administratives et les conventions collectives, les praticiens de la gouvernance actionnariale ont affirmé que la protection de ces mêmes droits constituait une tâche qu'ils étaient à la fois capables et désireux d'accomplir pour leur compte sur une base volontaire. Prendre soin des parties prenantes de leur firme, expliquèrent-ils, leur incombait d'abord parce que leur allégeance au « principal » ne les empêchait nullement d'être des hommes et des femmes de cœur doublés de bons citoyens, mais aussi – et, à titre professionnel, surtout – parce que la réputation de l'entreprise qu'ils dirigeaient bénéficierait de

leur sollicitude. Autrement dit, en offrant des salaires et des conditions de travail décentes aux employés, en traitant les fournisseurs de manière équitable, en assurant la sécurité des consommateurs, en se montrant respectueux de l'environnement et en s'acquittant des obligations fiscales et civiques requises par une insertion harmonieuse dans la communauté, les managers pouvaient se targuer de rehausser l'image de marque de leur firme et, ce faisant, de contribuer à son crédit.

Promue par ce discours sur la convergence des « enjeux » (*stakes*) dont l'activité entrepreneuriale serait porteuse, la « responsabilité sociale – et environnementale – des entreprises » (RSE) va rapidement s'imposer comme une composante essentielle de la bonne gouvernance²⁵. Déterminés à tenir leur rôle d'« agents » mandatés par les actionnaires, les dirigeants de grandes firmes entendent bien concentrer leurs efforts sur la création de valeur pour leurs mandants, mais sans trop s'exposer à des accusations de négligence ou d'irresponsabilité susceptibles, par ricochet, d'affecter leur propre crédit. Aussi auront-ils à cœur de soutenir que, loin de contrarier les attentes exprimées par les détenteurs de parts, la satisfaction des demandes formulées par les parties prenantes est de nature à favoriser leur réalisation – pour autant qu'il revienne aux firmes elles-mêmes d'en fixer les modalités.

Employés et parties prenantes

En première analyse, l'empressement des nouveaux managers à se réclamer de la responsabilité sociale des entreprises semble trahir une aspiration à remonter le temps : il s'agirait pour eux d'abolir toutes les contraintes impératives que les syndicats, mais aussi les associations de consommateurs et le mouvement écologiste sont parvenus à imposer au capitalisme depuis la fin du XIX^e siècle et de les remplacer, comme à l'époque victorienne, par des initiatives « charitables » qu'ils prendraient de leur propre chef. Toutefois, à y regarder de plus près, le sens des responsabilités dont les dirigeants d'entreprise se disent pénétrés – à condition de pouvoir l'exercer librement – ne peut se réduire à une volonté de restaurer l'ordre antérieur à l'avènement de l'État providence. Car tan-

dis que les bonnes œuvres d'antan étaient présentées comme une démarche désintéressée, l'attention portée aux demandes des parties prenantes est quant à elle considérée comme un facteur de valorisation du titre²⁶.

Or, pour cette raison même, les véritables juges de la responsabilité sociale et environnementale dont une firme peut être créditée ne sont pas plus les managers eux-mêmes que les parties prenantes dont ils s'estiment comptables – et pas davantage le législateur –, mais bien les investisseurs qui apprécient les efforts consentis en achetant, en conservant, ou au contraire en vendant ou en refusant d'acquérir les actions de l'entreprise. Autrement dit, c'est en dernier ressort aux marchés financiers qu'il revient de statuer sur le caractère responsable du comportement d'une firme. Les agents qui ont reçu mandat de la diriger sont donc fondés à mesurer leurs « performances » financières et sociales à la même aune : car une fois admis que leurs contributions à la bonne réputation de leurs entreprises sont destinées à se traduire par une création de valeur actionnariale, celle-ci s'impose comme la boussole de leur vertu. Les managers rompus aux techniques de la bonne gouvernance peuvent ainsi considérer que leur conduite ne cesse d'être socialement et écologiquement irréprochable que dans le cas où les soupçons dont elle fait l'objet se répercutent défavorablement sur le prix de l'action.

Pour Marx et le mouvement ouvrier gagné à ses analyses, le travail salarié méritait d'être dénoncé parce que, sous couvert de donner aux travailleurs la liberté de négocier la rémunération de leur labeur, il les privait aussi bien des moyens que du produit de leur travail. De même, aujourd'hui, un mouvement d'investis est fondé à exposer la supercherie qui se loge dans la notion de « responsabilité sociale des entreprises » : au prétexte d'assumer volontairement la prise en charge des intérêts de leurs parties prenantes, les firmes converties au culte de la valeur actionnariale entendent en effet se dérober à ce qui était jusque-là leurs obligations légales, réglementaires ou conventionnelles. Plutôt qu'à la loi, aux réglementations fixées par des institutions publiques ou aux conventions collectives entre partenaires sociaux, c'est désormais aux réactions des investisseurs que les entreprises « socialement

responsables » se réfèrent pour soutenir que les conditions d'emploi qu'elles pratiquent sont décentes, que les contrats qu'elles signent avec leurs fournisseurs sont équitables, que les technologies auxquelles elles recourent sont propres, que les marchandises qu'elles proposent à leur clientèle ne sont pas défectueuses et que les sommes qu'elles reversent à la communauté sous forme de cotisations et d'impôts ne sont pas insuffisantes. Aussi peut-on avancer que la « responsabilité sociale des entreprises » est à la responsabilité sociale ce que le « travailleur libre » était à la liberté, à savoir un abus de langage destiné à légitimer les opérations du capitalisme.

Reste que ces mêmes droits et protections auxquels la nouvelle gouvernance entrepreneuriale s'ingénie à substituer une sollicitude exclusivement soumise à la sanction des marchés financiers ont jadis été acquis par des associations de travailleurs libres qui n'ont pas hésité à embrasser leur condition de salariés pour mieux combattre leur exploitation. Par conséquent, si le principal défi d'aujourd'hui consiste à disputer aux « détenteurs de parts » le pouvoir d'évaluer le traitement réservé aux parties prenantes, les militants qui se proposent de le relever seront bien inspirés d'aborder la responsabilité sociale des entreprises comme leurs prédécesseurs ont envisagé le travail salarié, à savoir comme l'instrument de leur subordination et en même temps comme l'objet de leurs revendications²⁷. Autrement dit, de même que le portrait du travailleur en propriétaire de sa force de travail a été simultanément critiqué et épousé par le mouvement ouvrier, il s'agit à présent de dénoncer mais aussi d'adopter la représentation de l'entreprise en équipe dont le bien-être est valorisé par les investisseurs.

Instituer les marchés financiers en juges arbitres des mesures qu'une entreprise met en œuvre pour améliorer le sort de ses parties prenantes revient à « titriser » la responsabilité sociale et environnementale dont se réclament ses dirigeants²⁸. Ces derniers, on l'a dit, refusent de considérer que les initiatives qu'ils prennent pour réduire leur empreinte écologique, rendre le travail de leur personnel moins pénible, établir des relations saines avec leurs partenaires commerciaux ou offrir de meilleures garanties de qualité aux consommateurs

constituent seulement des dépenses coûteuses : à leurs yeux, dans la mesure où la confiance des investisseurs, et donc la valeur actionnariale qui en est l'expression sont en partie fonction de la bonne réputation dont jouit une firme, plutôt que dans la colonne de ses coûts d'exploitation, les pratiques responsables doivent être rangées parmi ses actifs valorisants.

Pour autant, le souci de conforter l'image de la firme n'a pas vocation à détourner les praticiens de la nouvelle gouvernance entrepreneuriale de ce qui demeure en toutes circonstances leur objectif principal, à savoir l'entretien d'une promesse de retours sur investissements conformes aux attentes des marchés financiers. Or, afin d'être « compétitif » en ce domaine, aucun manager n'ignore que les signaux les plus probants envoyés aux investisseurs résultent de mesures telles que la compression de la masse salariale, l'utilisation de technologies moins coûteuses mais plus polluantes, le recours à des fournisseurs et des sous-traitants peu scrupuleux envers leur propre main-d'œuvre, le relâchement des contrôles sur la qualité des produits et la mise en place d'un dispositif efficace d'« optimisation » fiscale. Autrement dit, l'art de soutenir la valeur actionnariale d'une entreprise suppose à la fois de parer celle-ci d'une image de responsabilité à l'égard des parties prenantes et de faire miroiter aux détenteurs de parts des performances dont seules des pratiques irresponsables peuvent assurer la réalisation.

Occulter la contradiction entre ces deux projections compte parmi les tâches prioritaires dont s'acquittent les managers soucieux de valoriser leur entreprise sur le marché des capitaux. Reste qu'à l'inverse, révéler ce qu'ils s'ingénient à dissimuler ne suffira pas à les empêcher d'ériger le cours de l'action en indice de civisme. L'exposition de l'antinomie entre les critères éthiques et financiers de l'appréciation d'un actif permet sans doute d'éveiller les parties prenantes au subterfuge que constitue la titrisation de leurs intérêts. Mais pour que la prise de conscience ainsi suscitée se mue en activisme, les hommes et les femmes qu'elle affecte doivent encore se doter des moyens d'agir sur les poids relatifs de la responsabilité et de l'irresponsabilité sociales dans les conjectures auxquelles se livrent les investisseurs. Autrement dit,

si la révélation du contraste entre le bilan d'une firme et la réputation que ses dirigeants s'emploient à lui donner est de nature à unir les parties prenantes dans une indignation partagée, celle-ci ne trouvera de débouché concret que dans un travail militant portant sur la perception du risque que comporte un investissement dans cette entreprise.

Là où le syndicalisme de l'âge industriel gageait l'amélioration de la condition ouvrière sur l'établissement d'un rapport de forces avec les employeurs, de leur côté, les militants désireux de contester l'empire de la valeur actionnariale sur les décisions des managers doivent plutôt s'efforcer de viser directement ce que Keynes appelait les « esprits animaux » des investisseurs, afin de modifier la « base conventionnelle d'évaluation » des actifs dont ils s'occupent²⁹. Plutôt que de contraindre le patronat à recalculer le coût d'une politique salariale dont les contours sont désormais dessinés par les attentes des financeurs, il s'agit de miser sur le caractère spéculatif des décisions que prennent les brasseurs de liquidités pour les inciter à réévaluer les aléas d'une politique d'investissement socialement et écologiquement irresponsable.

À la fois forme institutionnelle de l'extorsion opérée par les employeurs et objet privilégié des revendications exprimées par les employés, le salaire a offert aux travailleurs de l'industrie leur conscience de classe exploitée et le cadre stratégique de leur combat contre l'exploitation. Toutefois, à mesure que le foyer de la prédation capitaliste se déplace du marché de l'emploi vers celui des actifs financiers, le double statut de révélateur d'un tort partagé et d'indicateur d'une stratégie militante revient plutôt à la responsabilité sociale des entreprises. Celle-ci témoigne en effet de l'emprise que les engouements et les inquiétudes des détenteurs de parts exercent sur le sort des parties prenantes. Aussi appelle-t-elle les salariés, clients, fournisseurs et autres voisins d'une firme à se reconnaître pareillement soumis aux spéculations des investisseurs, mais non sans leur signifier que la modification des paris dont dépend le traitement de leurs intérêts est l'enjeu des luttes qu'il leur incombe de mener solidairement.

Forger une conscience de classe commune à l'ensemble des parties prenantes est *a priori* un projet hasardeux. Entre

des salariés soucieux de conjurer la baisse des éléments constitutifs de ce que leurs employeurs nomment le « coût du travail » et des consommateurs préoccupés par l'incidence d'une hausse des prix sur leur pouvoir d'achat, les divergences d'intérêt semblent difficiles à surmonter. Et il en va de même entre des militants écologistes dont les critiques portent sur les dommages environnementaux causés par l'exploitation de certaines ressources ou par l'usage de technologies polluantes et des syndicats mandatés pour préserver l'emploi dans les filières concernées. D'une manière générale, aussi longtemps que la survie des entreprises dépendra de leur rentabilité, l'effort des managers pour limiter le prix de revient des marchandises produites instituera une compétition objective entre les travailleurs, les fournisseurs et les bénéficiaires des revenus fiscaux, ainsi qu'une antinomie structurelle entre leurs intérêts et la qualité des services offerts aux clients.

Si les obstacles à la solidarité des parties prenantes paraissent aussi nombreux que considérables, force est toutefois d'admettre que la conversion des dirigeants d'entreprise à la poursuite de la valeur actionnariale contribue à réduire sensiblement leur importance relative. Car dès lors que l'appréciation du titre s'impose comme la préoccupation prioritaire des managers, les moyens que ceux-ci mettent en œuvre pour réaliser leur objectif ne tarderont pas à léser l'ensemble des agents impliqués dans le fonctionnement d'une firme dont ils ne possèdent aucune part. Autrement dit, l'incidence sociale et environnementale des promesses de rentabilité destinées à conforter la confiance des investisseurs est bien faite pour persuader les divers « détenteurs d'enjeux » que, face au tort qu'ils subissent en partage, ils seront mieux inspirés de se montrer solidaires que de se borner à défendre leurs intérêts particuliers.

Toutefois, l'identification d'un antagonisme commun ne suffit pas à convertir la solidarité en mobilisation. Pour que le sentiment de partager les mêmes griefs se mue en foi dans l'efficacité de l'action concertée, il faut encore que les organisations qui défendent les droits des diverses catégories de parties prenantes – syndicats, associations de consommateurs, promoteurs du commerce équitable, militants écologistes –

encouragent leurs affiliés à reconnaître les liens entre leurs causes particulières et surtout à s'engager dans des initiatives où ces affinités se manifestent.

Parmi les actions militantes susceptibles d'être menées par les parties prenantes d'une entreprise soumise aux attentes de ses actionnaires figurent notamment les campagnes appelant au boycott de ses marchandises ou consacrées à la promotion de techniques de production alternatives, le recueil et la publication d'informations compromettantes fournies par des lanceurs d'alerte, ainsi que le recours collectif en justice contre des pratiques dont la légalité peut être contestée. Sans doute ces diverses formes d'activisme font-elles partie du répertoire des mouvements sociaux depuis longtemps : pas plus leur essor que leur succès ne semblent donc exiger l'émergence d'une conscience de classe commune à toutes les catégories de personnes dont le traitement fait l'objet d'une titrisation. Reste que, pour les militants eux-mêmes, envisager ce qu'ils entreprennent comme faisant partie des luttes relatives à l'allocation du crédit présente un mérite heuristique considérable – eu égard aux enjeux et à la portée de leurs actions.

Par exemple, une fois rapporté à la question de la responsabilité sociale des entreprises, l'appel au boycott d'une marque associée à des ateliers clandestins ou à des sous-traitants libres de surexploiter leur main-d'œuvre n'a plus la sensibilisation des consommateurs pour principale raison d'être³⁰ : davantage que les sentiments du public accoutumé à acheter les produits de cette marque, ce sont les spéculations des actionnaires, et au-delà d'eux des marchés financiers, sur l'impact de la campagne que celle-ci va s'efforcer d'infléchir. Mieux encore, il s'agit pour ses animateurs de générer un cercle vertueux entre l'inquiétude des investisseurs quant à l'incidence de pratiques irresponsables sur la valorisation de leur portefeuille et les doutes des managers sur le bien-fondé du recours à ces mêmes pratiques pour conforter l'attractivité de leur entreprise auprès des financeurs.

Le combat mené par la tribu sioux vivant dans la réserve indienne de Standing Rock illustre bien le mérite et la portée d'un tel infléchissement stratégique. Depuis le début de 2016, une vaste constellation de militants indigènes et écologistes

– issus de plusieurs pays – se sont mobilisés pour obtenir l'interruption des travaux sur le chantier du Dakota Access Pipeline, ou tout au moins pour imposer le détournement du parcours de l'oléoduc – lequel menace d'affecter la source d'eau qui irrigue la réserve où vivent les Sioux. Ce projet de construction au coût faramineux, et qui doit traverser quatre États américains sur 1 825 kilomètres, fait l'objet de vives controverses non seulement en raison de son impact environnemental, mais également parce qu'il représente un affront pour les Amérindiens, dont les cimetières sacrés jouxtent l'oléoduc. Suspendue dans les dernières semaines de l'administration Obama – grâce aux efforts des Sioux et de leurs alliés –, l'autorisation de poursuivre les travaux a de nouveau été accordée le 7 février 2017, soit quelques jours après l'investiture de Donald Trump³¹.

Au soir du 8 novembre 2016, soit une fois connu le résultat de l'élection présidentielle, les militants engagés contre le Dakota Access Pipeline prennent conscience que ni leur campagne de terrain ni même les actions en justice qu'ils ont intentées pour faire condamner le projet ne seront en mesure d'empêcher la construction de l'oléoduc. Leur prédiction ne tardera d'ailleurs pas à être confirmée : les premières décisions de justice sont en effet en leur défaveur et, une fois la reprise des travaux autorisée, la police procédera à une évacuation violente des campements d'activistes demeurés sur place. Toutefois, loin de s'étioler, le mouvement va se relancer grâce à une nouvelle initiative, à savoir une campagne de désinvestissement. Plutôt que de tout miser sur la sympathie du public et la sanction des tribunaux, il s'agit en effet de cibler la clef de voûte de ce genre d'infrastructures pharaoniques : leur financement.

Ainsi est née la campagne « Defund DAPL » qui s'emploie à persuader les investisseurs – particuliers ou institutions – de retirer leur argent des banques qui subventionnent la construction du pipeline, en particulier Wells Fargo et Bank of America, mais aussi des entreprises copropriétaires de la structure³². Or, force est de constater que les résultats sont loin d'être négligeables. Depuis le début de l'année 2017, plusieurs milliards de dollars ont ainsi été désinvestis de sociétés

liées au projet. Comme l'explique la jeune activiste amérindienne Jackie Fielder, qui est à l'origine de la campagne : « [Chacun de nous] a le pouvoir économique de montrer aux entreprises que quand elles financent un projet favorisant le racisme environnemental [...], leur résultat net en pâtira³³. »

Aux États-Unis, les militants ont obtenu leur première grande victoire lorsque le conseil municipal de Seattle a voté contre le renouvellement du contrat de la ville avec Wells Fargo en raison de l'implication de la banque dans le financement du Dakota Access Pipeline, privant les coffres de l'établissement financier de 3 milliards de dollars. Suite à ce premier succès, des centaines d'activistes de tout le pays ont aussitôt contacté les acteurs du vote de Seattle pour leur demander conseil : ce que le conseil municipal de cette grande ville avait osé faire, estimaient-ils, avait vocation à devenir un modèle. De ces consultations sont nés un « guide stratégique » publié sous forme de brochure et un site Internet³⁴ qui se proposent d'initier le plus grand nombre à l'art de lancer une campagne de désinvestissement.

En très peu de temps, et en partie grâce à la publication du guide, Seattle a effectivement fait précédent : à San Francisco, Los Angeles, New York, Bellingham, Raleigh, Albuquerque, Davis, Santa Monica, mais aussi à Berlin, des militants sont parvenus à soumettre la proposition de « defund DAPL » à l'ordre du jour de leur conseil municipal. Et les succès se multiplient³⁵ : à San Francisco, en particulier, une résolution recommandant d'étudier les investissements présents et futurs de la ville à travers un écran social – prisme implicitement destiné à écarter les protagonistes du Dakota Access Pipeline – a été adoptée. Or les entreprises impliquées dans le financement et la construction de l'oléoduc représentent 1,2 milliard de dollars dans le portefeuille de la ville.

Defund DAPL essaime désormais au-delà de l'océan Atlantique : elle connaît surtout un succès retentissant en Norvège, où Storebrand, le plus gros investisseur privé du pays, qui gère 68 milliards de dollars d'actifs, s'est désengagé du financement de l'oléoduc. Ses gestionnaires ont cédé 34,8 millions de dollars d'actions qu'ils détenaient dans trois entreprises liées au projet – Philipps 66, Marathon Petroleum

Corporation et Enbridge – exposant aussitôt leurs dirigeants à la méfiance des marchés et donc au fléchissement du cours de leurs actions. La banque norvégienne DNB et la société d'investissement Odin Fund Management ont bientôt suivi l'exemple de Storebrand. Tout comme le fonds de pension KLP qui, sous la pression du Parlement Sàme, siégeant en Laponie et représentant le peuple indigène Saami, s'est retiré du programme de financement de l'oléoduc. « La cession est le dernier recours, déclarait Smith Matthew, à la tête du pôle investissement durable de Storebrand. Quand vous privez des entreprises de vos fonds, vous vous donnez la possibilité de persuader ces entreprises d'arriver à une meilleure solution³⁶. »

Enfin, du côté des créanciers de l'infrastructure, la banque néerlandaise ING a annoncé avoir vendu ses parts, représentant 120 millions de dollars, dans le prêt de 2,5 milliards de dollars qui finance la construction du DAPL. Là encore, le désinvestissement est intervenu après l'échec des négociations pour une déviation du tracé de l'oléoduc. ING avait déjà vendu 220 millions de dollars d'actions qu'elle possédait dans des compagnies liées au projet et annoncé sa décision de ne plus jamais traiter à l'avenir avec ces entreprises³⁷.

La campagne initiée par les Sioux n'est pas un cas isolé – en particulier dans le domaine des énergies fossiles. En décembre 2016, le rapport annuel « The Global Fossil Fuel Divestment and Clean Energy Movement » indiquait que 5 000 milliards de dollars avaient été désinvestis des énergies fossiles en quinze mois dans soixante-seize pays à travers le monde. En mars 2017, un rapport de la Commonwealth Bank of Australia s'inquiétait du fait que douze projets de mines de charbon en Australie étaient temporairement suspendus faute d'investisseurs. Parmi eux, Alpha Coal, un gigantesque projet de mine et d'extraction de charbon dans le bassin de Galilée – un projet particulièrement dévastateur pour l'environnement. Là aussi, c'est l'échec de la voie judiciaire qui a convaincu les militants de cibler les financeurs. En France, la Société générale avait été chargée par les promoteurs d'Alpha Coal d'affiner le montage financier et d'apporter au projet de mine crédits et investisseurs. Après plusieurs mois d'une forte pression citoyenne pilotée par trois associations – Les Amis

de la Terre, Attac et Bizi! –, le directeur Développement Durable et RSE de l'entreprise annonçait le 5 décembre 2014 que la Société générale se retirait définitivement du projet. Neuf ans après son lancement, Alpha Coal est toujours au point mort.

Cartels patronaux et agences de notation

Dans les grandes écoles de commerce, il n'est guère de débat plus récurrent que celui qui porte sur la responsabilité sociale et environnementale des entreprises. S'y opposent les émules de Milton Friedman – qui proclamait, dans une tribune publiée par le *New York Times* en 1970, que la seule responsabilité d'une firme commerciale consistait à assurer l'augmentation de ses profits – et les tenants d'une gestion soucieuse de faire une place aux revendications de toutes les parties prenantes de l'entreprise – celles qui en possèdent des parts mais aussi celles pour qui son bon fonctionnement constitue un enjeu important. Dans cette controverse où les arguments des uns et des autres sont désormais aussi huilés que convenus, il est intéressant de pointer que la thèse défendue par les disciples de l'auteur de *Capitalisme et liberté* est celle qui demeure la plus proche du managérialisme à l'ancienne – dans la mesure où ses porte-parole soutiennent que c'est à la législation et aux pouvoirs publics, et non aux agents mandatés par les actionnaires, de s'occuper des droits et de la protection des parties prenantes. De leur côté, les partisans d'une inclusion de l'intérêt des détenteurs d'enjeux dans le périmètre de la gouvernance entrepreneuriale témoignent d'une compréhension plus fine de la « théorie de l'agence » dont les inventeurs étaient pourtant nourris par les enseignements de l'École de Chicago : c'est en effet au motif que les investisseurs valorisent les firmes réputées vertueuses, qu'ils encouragent les managers à afficher leur sens des responsabilités sociales et environnementales³⁸.

Toutefois, de quelque côté qu'ils se situent, les participants au débat sur la responsabilité sociale des entreprises s'accordent à ne considérer que deux types d'acteurs : à leurs yeux, seuls comptent les choix des dirigeants mandatés pour

créer de la valeur actionnariale et les jugements que portent les brasseurs de liquidités sur la pertinence de ces choix. Quant aux parties prenantes, la question de savoir si leurs intérêts doivent être tenus pour une contrainte extérieure ou, au contraire, pour une composante du procès de valorisation de l'action est certes celle qui est débattue ; pour autant, aucune des deux perspectives en présence ne les appréhende comme des partenaires dans le jeu de supputations réciproques entre managers et investisseurs. Par conséquent, le défi constitutif d'un activisme propre aux détenteurs d'enjeux consiste à imposer ceux-ci non plus seulement comme des objets mais bien comme des sujets de spéculation – au même titre que les bailleurs de fonds et les chefs d'entreprise. Autrement dit, il s'agit de les faire accéder au rang de parieurs sur l'incidence financière des performances d'une firme en matière sociale et environnementale.

Pour mieux saisir ce que recouvre pareil statut, il est utile de revenir sur les conditions qui ont assuré l'hégémonie d'une gouvernance entrepreneuriale axée sur la création de valeur pour l'actionnaire. La première d'entre elles a été la levée des restrictions aux offres publiques d'achat, y compris hostiles, et plus généralement la suppression des réglementations destinées à protéger l'intégrité des firmes de la convoitise des « raiders » – banquiers d'affaires et autres gérants de fonds spéculatifs. Conformes aux souhaits des promoteurs de l'« analyse économique du droit », ces licences accordées aux fers de lance du capitalisme financier ont permis l'essor d'un marché de la direction d'entreprise, soit d'un régime de concurrence où les investisseurs sont en capacité de remplacer les managers insuffisamment performants en matière de valeur actionnariale.

Complémentaire de la menace de destitution représentée par l'arrivée de financeurs intransigeants quant au rendement des fonds qu'ils engagent, le renforcement du contrôle exercé par les conseils d'administration a également joué un rôle important dans l'adhésion de la classe managériale à sa nouvelle vocation. Là encore, ce sont les théoriciens de l'agence qui ont œuvré à la légitimation de ce mode de surveillance : ils ont en effet argué que seule la nomination d'administrateurs

« indépendants » – c'est-à-dire plus attentifs aux intérêts des actionnaires que loyaux envers l'équipe dirigeante – était de nature à compenser l'impuissance de propriétaires trop nombreux et trop dispersés pour peser sur la gestion de leur bien.

Si les pressions tant externes qu'internes auxquelles les managers sont désormais exposés ont contraint ceux-ci à faire primer la performance financière de leur entreprise sur toute autre considération, c'est bien leur intéressement personnel aux objectifs qu'ils sont requis de poursuivre qui a achevé de les persuader de la pertinence des nouveaux critères de bonne gouvernance. Davantage encore que de la précarisation de leurs emplois, l'attachement des patrons à la quête de la valeur actionnariale a procédé de l'indexation croissante de leurs rémunérations sur l'évolution de la valeur que les marchés financiers accordent à l'action des firmes dont ils ont la charge.

Enfin, une fois rendus aux exigences de leur nouveau métier par le bâton de l'insécurité professionnelle et la carotte des primes au résultat, les dirigeants d'entreprise vont pouvoir progresser dans l'exercice de leurs responsabilités grâce à la formation continue que leur prodiguent les agences de notation. Celles-ci leur permettent d'abord de vérifier que les décisions qu'ils ont prises ont produit l'effet escompté – puisque les appréciations délivrées par Moody's, Standard & Poors et autres Fitch jouent un rôle décisif dans la confiance que les investisseurs témoignent à un projet entrepreneurial. Toutefois, avec le temps, les agences apprennent surtout aux managers à ne s'engager que dans des voies appréciables, c'est-à-dire à sélectionner les initiatives qu'ils prennent en fonction des notes qu'elles sont susceptibles de recevoir³⁹.

Concurremment destinées à informer les chefs d'entreprise sur les mesures qui répondent aux attentes des investisseurs et à renseigner ces derniers sur la fiabilité des titres que les premiers s'efforcent de valoriser, les agences de notation remplissent une fonction stratégique dans l'entretien de l'hégémonie du capitalisme financier. Or, pour cette raison même, elles s'imposent comme l'institution qu'un mouvement de parties prenantes doit prendre pour modèle. Accroître l'impor-

tance relative de la responsabilité sociale des entreprises dans l'évaluation globale d'une action suppose en effet d'émettre des signaux propres à infléchir les paris des spéculateurs – en leur faisant miroiter les bénéfices d'un investissement dans des projets dont la bonne réputation n'est pas usurpée et, corrélativement, en attisant leurs craintes de conserver en portefeuille des titres dont la rentabilité procède de choix irresponsables. Aussi la constitution d'agences de notation « alternatives », au sens où leurs appréciations reposent sur d'autres critères que la rentabilité financière, mais jouant néanmoins sur les mêmes ressorts que leurs modèles, à savoir l'offre de balises censées réduire l'incertitude, apparaît-elle comme la voie la plus appropriée pour peser sur le rapport entre les inquiétudes des investisseurs et les mesures que prennent les chefs d'entreprise pour les apaiser.

Sans doute tant les institutions que les indices consacrés à l'« investissement socialement responsable » (ISR) existent-ils depuis longtemps. Initialement liés à des Églises – méthodiste dans le cas du Pax World Fund créé en 1971, catholique, avec le Crédit coopératif lancé par le Comité catholique contre la faim et pour le développement (CCFD) en 1983 –, les fonds réputés éthiques se sont ensuite diversifiés et multipliés. Ils se donnent pour mission de drainer l'épargne vers des projets qui offrent des garanties au regard de la nature des marchandises produites – demeurer à l'écart des industries impliquées dans la fabrication d'armes était la raison d'être du Pax World Fund –, du respect des droits sociaux, de la conformité aux normes du « développement durable » et de l'observance des règles prudentielles de gestion. Toutefois, en l'état, ces initiatives ont pour seule vocation de procurer des débouchés aux investisseurs désireux de concilier leur quête de rentabilité avec les scrupules moraux qui les habitent ainsi que d'aider les entreprises qui le souhaitent à se positionner sur le marché de l'investissement socialement responsable. Autrement dit, celui-ci ne représente guère plus qu'un supplément d'âme que le capitalisme financier s'offre à peu de frais – comme en témoigne la liste des sociétés répertoriées par le MSCI KLD 400 Social Index, c'est-à-dire l'indice de référence en matière d'investissement responsable.

L'aménagement d'une niche dédiée à la conciliation du rendement et de la bonne conscience n'est pourtant pas le seul destin auquel la notation extra-financière peut prétendre⁴⁰. Bien différente sera en effet la portée d'un indice de responsabilité sociale et environnementale si sa production et sa publication sont prises en charge par des associations de parties prenantes disposées à croiser leurs expertises et à mettre en commun leurs ressources de manière à rivaliser d'influence avec les agences de notation financière. Ces dernières ont beau déroger aux règles les plus élémentaires de l'arbitrage impartial, puisque ce sont des firmes dont elles jaugent la conduite qui les financent, elles sont néanmoins parvenues à faire reconnaître le caractère oraculaire de ce qu'elles appellent modestement leurs « opinions »⁴¹. La raison de leur succès tient au fonctionnement des marchés financiers : quand bien même l'indépendance des agences lui semble douteuse, un investisseur gage généralement que ses pairs vont se fier aux notes qu'elles accordent. Or, comme il ne lui échappe pas que la valeur marchande d'un actif est fonction des spéculations dont elle est l'objet, il sera enclin à entériner tout jugement qu'il estime susceptible d'être largement partagé. Parce que la fréquence de ce type d'attitudes suffit à les rendre pertinentes, force est d'admettre que les conflits d'intérêts qui grèvent le travail des évaluateurs n'empêchent aucunement leurs évaluations de se révéler exactes.

Confortées dans leurs pratiques par le mimétisme préventif des spéculateurs, les agences de notation ne traînent pas moins derrière elles une longue suite d'erreurs aux conséquences tragiques. Parce qu'elles sont payées pour aiguiller les investisseurs vers les titres les plus appréciables à court terme, leurs évaluations témoignent toujours d'une grande complaisance envers les manipulations comptables et les montages financiers hasardeux. Aussi n'est-il pas surprenant que, parmi les faillites frauduleuses les plus retentissantes des deux dernières décennies, ne figurent que des firmes auxquelles les agences avaient accordé les meilleures notes. Pour autant, pas plus l'indigence de leur travail que les carences de leur déontologie ne suffisent à entamer l'autorité de leurs avis auprès des collecteurs d'épargne et, partant, leur pouvoir d'intimidation sur les institutions qu'elles jaugent.

Si l'emprise exercée par les trois officines qui dominent le marché de la notation mérite assurément d'être dénoncée – mais auprès de quelle instance ? –, du point de vue des parties prenantes, elle dessine surtout les contours d'une action militante efficace. Pour les réfractaires à l'empire de la valeur actionnariale sur la gestion des entreprises, la propension des investisseurs à orienter leurs choix en fonction des sentiments qu'ils prêtent à leurs collègues invite en effet à s'impliquer dans l'agencement des inquiétudes qui président à l'appréciation d'un titre. Faut-il craindre qu'un engagement de cette nature augure un ralliement, sinon au capitalisme financier lui-même, du moins à la « mentalité » de ses supôts ? Ce serait oublier qu'à la fin du XIX^e siècle, la stratégie des syndicats ouvriers s'est largement construite en miroir des ententes que les patrons nouaient entre eux pour fixer le niveau des salaires. Or, si le paradigme du cartel a inspiré les organisations syndicales dans leur combat sur le marché du travail, on ne voit guère pourquoi il serait aujourd'hui compromettant d'emprunter le mode opératoire des agences de notation, dès lors que le foyer des luttes sociales s'est déplacé vers le marché des capitaux.

Approprié à l'inflexion des conjectures qui peuplent le psychisme des investisseurs, le travail d'évaluation relatif à l'incidence extra-financière de la gouvernance entrepreneuriale contribue en outre à la manifestation d'une condition partagée par les diverses parties prenantes. Les enquêtes requises pour « noter » l'empreinte globale d'une entreprise – soit pour mesurer l'impact combiné de sa conduite sur le climat, l'utilisation des ressources naturelles, la santé des consommateurs, les conditions d'emploi des travailleurs et les budgets des États et collectivités locales – font en effet ressortir la solidarité entre les facettes de sa gestion : elles pénètrent par conséquent des militants engagés sur des terrains distincts du bien-fondé de la construction d'un indice d'accréditation commun et fondé sur la mutualisation de leurs compétences.

Enfin, l'adoption du paradigme de la notation permet également aux coalitions de détenteurs d'enjeux de s'inscrire dans la temporalité dont les détenteurs de parts tirent l'es-

sentiel de leur pouvoir. Entre employeurs et employés de l'ère fordiste, la question sociale se déployait dans une durée scandée par des conflits ponctuels, auxquels succédaient de plus ou moins longues plages de paix dont les termes étaient dûment conventionnés, voire inscrits dans des lois et des réglementations impératives. Étranger à cette segmentation du temps, le règne des investisseurs relève quant à lui d'une pression continue – puisque le cours des actions est susceptible d'évoluer à chaque instant – qui s'exerce d'abord sur les managers mais que ceux-ci s'ingénient à reporter sur les parties prenantes.

En principe, les pouvoirs publics demeurent chargés de l'arbitrage entre les exigences des pourvoyeurs de crédit et les intérêts de leurs autres administrés. En pratique, toutefois, leur souci de préserver l'attractivité financière de leur territoire les conduit à subordonner les seconds aux premières. Confrontés à la déliquescence de la fonction arbitrale des États, les mouvements sociaux ne peuvent plus envisager leur mode opératoire comme une alternance d'actions revendicatives et de compromis négociés sous l'égide d'un tiers réputé impartial. Désormais, peser sur la gouvernance des entreprises consiste moins à sceller – en présence d'un garant – un accord temporaire avec leurs dirigeants qu'à soumettre ceux-ci au même harcèlement permanent que leur font subir les investisseurs. Or, on l'a vu, telle est précisément la portée d'un activisme modelé sur les opérations des agences de notation : la collecte d'informations et la publication d'« avis » sur les risques d'un investissement constituent en effet la manière la plus économique – pour qui n'émerge pas parmi les grands collecteurs d'épargne – de s'immiscer dans les spéculations incessantes dont procède l'allocation des capitaux.

* * *

Conçue pour soulever l'enthousiasme des marchés financiers, la gouvernance entrepreneuriale qui prévaut depuis les années 1980 bouleverse les conditions d'exercice de la démocratie sociale. D'une part, sous l'emprise des investisseurs, les chefs d'entreprise cessent de considérer qu'une rémunération

équilibrée des facteurs de production constitue un principe de bonne gestion. Comme le déplorent les syndicats, la masse salariale se réduit désormais à une simple « variable d'ajustement » de la rentabilité du capital. Mais, d'autre part, les critères de compétitivité que les bailleurs de fonds imposent aux managers deviennent l'enjeu d'un nouveau type de luttes. Celles-ci, on l'a vu, désertent le marché des négociations sur le prix du travail pour celui des spéculations sur le cours des actions. Plutôt que les employés à leurs employeurs, elles confrontent les parties prenantes d'une firme aux détenteurs des parts de son capital. Leur objet privilégié n'est plus le salaire mais la responsabilité sociale des entreprises. Quant à leur mode opératoire, il s'inspire davantage des évaluations délivrées par les agences de notation que des ententes nouées par les cartels patronaux.

Les relations entre « partenaires » sociaux ne sont toutefois pas les seules à être affectées par la financiarisation des économies développées. À mesure que les pouvoirs publics substituent l'emprunt sur les marchés obligataires à l'imposition de leurs ressortissants pour financer leurs budgets, le mandat accordé par les électeurs à leurs représentants se voit également subordonné aux exigences des détenteurs de bons et d'obligations d'État. Autrement dit, les attentes des investisseurs entravent autant l'exercice de la souveraineté populaire que l'aptitude des organisations syndicales à peser sur les conditions d'emploi. Aussi convient-il à présent de s'interroger sur les répliques que les gouvernés peuvent apporter à la préemption de la démocratie politique par les institutions financières.

Notes du chapitre 1

1. « Investisseurs » est une catégorie très large, puisqu'elle inclut d'une part les épargnants individuels, les entreprises privées et les organismes publics désireux de faire fructifier leurs ressources en contribuant au financement de l'activité économique et d'autre part les institutions dont le métier consiste à assouvir de tels désirs. Outre les distinctions relatives au type d'investissement – prêt, prise de parts mais aussi options et contrats à terme – et à la création monétaire – qui distingue les banques des intermédiaires financiers non monétaires (IFNM) –, les économistes de l'école de la régulation invitent à établir une

typologie fondée sur le métier et les responsabilités des acteurs de l'intermédiation financière. Ainsi dressent-ils un tableau où figurent : (1) les banques, de plus en plus souvent « universelles » dans la mesure où elles convertissent les dépôts en crédits, organisent la levée des capitaux pour des sociétés anonymes ou des États et gèrent des portefeuilles pour le compte de tiers ; (2) les investisseurs institutionnels que sont les fonds de pension – qui existent dans les pays pratiquant le système de retraite par capitalisation – et les compagnies d'assurances – assurances vie ou contre les accidents et risques divers ; (3) les organismes de placement collectif tels que les *mutual funds* – c'est-à-dire des organismes spécialisés dans la gestion de portefeuilles d'épargnants individuels mais aussi d'entreprises non financières et d'investisseurs institutionnels ; (4) les *hedge funds* – qui sont des fonds d'investissement dont l'attrait repose sur la promesse d'offrir des rendements supérieurs aux indices boursiers ; (5) les fonds de *private equity* spécialisés dans l'achat d'entreprises par endettement (*leverage buyout*) ; (6) les pourvoyeurs de capital risque (*venture capital*) qui financent la création et le développement d'entreprises – notamment des *start ups* – non cotées en Bourse ; (7) les *fonds souverains* – dont les ressources proviennent essentiellement des revenus générés par des ressources naturelles et des réserves de change ; (8) les *fonds de dotations universitaires* – alimentés par d'anciens étudiants, des entreprises ou des fondations ; et enfin (9) les *fonds publics de lissage des systèmes de retraite par répartition* – dans les pays où ce système est en vigueur – qui, contrairement aux investisseurs institutionnels, n'ont pas d'engagements contractuels auprès d'épargnants individuels. Cette typologie est tirée de Tristan Auvray, Thomas Dallery et Sandra Rigot, *L'Entreprise liquidée*, op. cit., p. 68-76 et de Michel Aglietta et Sandra Rigot, *Crise et rénovation de la finance*, op. cit., p. 177-208.

2. Monica Prasad et Greta Krippner rappellent qu'aux États-Unis, pays à la fois pionnier et pilote en matière de financiarisation, c'est d'abord au nom d'une démocratisation du crédit que la demande de déréglementation se fait entendre. Dans les années 1970, tant le mouvement de consommateurs dont Ralph Nader est la figure de proue que des associations de retraités – en particulier les « Panthères grises » (*Grey Panthers*) – vont en effet s'élever contre des conditions d'accès aux marchés qu'ils jugent biaisées en faveur des entreprises. À leurs yeux, les petits épargnants et les ménages en quête de prêts devraient bénéficier des mêmes opportunités que les managers des grandes firmes. Reste qu'une fois ces dispositions « discriminatoires » abolies, la désintermédiation réclamée va se muer en une hypertrophie et une concentration sans précédent des collecteurs d'épargne. À titre d'exemple, Gerald Davis pointe que Fidelity, le plus grand des *mutual funds*, est devenu le principal actionnaire dans plus de 10 % des sociétés américaines cotées en Bourse. Voir Gerald Davis, « A new finance capitalism ? Mutual funds and ownership re-concentration in the United States », *European Management Review*, 5, 1, 2008, p. 11-21 et *Managed by the Markets*, op. cit., p. 19. Sur les origines « populistes », au sens américain du terme, et rétrospectivement paradoxales, des revendications de dérégulation financière, voir Monica Prasad, *The Politics of Free Markets. The Rise of Neoliberal Economic Policies in Britain, France, Germany and the United States*, Chicago, The University of Chicago Press, 2006, p. 66-82, ainsi que Greta R. Krippner, *Capitalizing on Crisis*, op. cit., p. 80-82.

3. Lors d'un meeting de campagne en Floride, le 19 septembre 2008, le sénateur Barack Obama appelait à un plan économique visant à aider les familles qui travaillent. « *We cannot only have a plan for Wall Street. We must also help Main Street* », proclamait le candidat démocrate à l'élection présidentielle. Près de quatre ans plus tard, le 22 janvier 2012, François Hollande prononçait le discours qui le hantera tout au long de son quinquennat : « Mon véritable adversaire, il n'a pas de nom, pas de visage, pas de parti, il ne présentera jamais sa candidature, il ne sera jamais élu et pourtant il gouverne. Cet adversaire, c'est le monde de la finance. » Ce jour-là, pris par son élan, le candidat socialiste se déclarait également favorable à la création d'une taxe sur les transactions financières et d'une agence publique de notation, ainsi qu'à la suppression des stock-options et à l'encadrement des bonus.

4. La défiance sera notamment alimentée par les crises bancaires au Japon et en Scandinavie au début des années 1990, par les crises monétaires au Mexique en 1994 et en Asie du Sud-Est trois ans plus tard, par la crise boursière dite des « dot.com » en 2001, ainsi que par les banqueroutes du *hedge fund* Long Term Management Capital et d'entreprises telles que Worldcom et Enron. Sur les étapes et accidents successifs de la financiarisation jusqu'à la crise de 2008, voir David Harvey, *The Enigma of Capital and the Crises of Capitalism*, Oxford/New York, Oxford University Press, 2010, et David McNally, *Global Slump. The Economics and Politics of Crisis and Resistance*, Oakland, PM Press, 2011. Sur la faillite de Long Term Management Capital, le fonds créé par deux prix Nobel, voir Roger Lowenstein, *When Genius Fails. The Rise and Fall of Long Term Capital Management*, New York, Random House, 2000. Sur l'histoire d'Enron, voir Bethany McLean et Peter Elkind, *The Smartest Guys in the Room. The Amazing Rise and Scandalous Fall of Enron*, New York, Portfolio Trade, 2003.

5. Karl Marx, *Le Capital*, Livre I, Deuxième section, Chapitre 3 : « Achat et vente de la force de travail », in *Œuvres, Économie, I*, p. 714-727.

6. « La transformation de l'argent en capital exige donc que le possesseur d'argent trouve sur le marché le *travailleur libre*, et *libre* à un double point de vue. Premièrement, le travailleur doit être une personne libre, disposant à son gré de sa force de travail comme de sa marchandise à lui ; deuxièmement, il doit n'avoir pas d'autre marchandise à vendre, être, pour ainsi dire, libre de tout, complètement dépourvu des choses nécessaires à la réalisation de sa puissance travailleuse », *ibid.*, p. 717.

7. Ce changement de condition est déjà exploré par Luc Boltanski et Ève Chiapello dans *Le Nouvel Esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard, 1999, p. 154-238. Leur examen des textes de management des années 1990 amène les auteurs à cerner l'avènement de ce qu'ils appellent une « cité par projets », où les individus se reconnaissent moins dans une existence compartimentée – entre sphères du travail, de la vie privée et de la citoyenneté – que dans un portefeuille d'activités correspondant à une pluralité de projets collectifs temporaires ; soit un mode de vie dont le corrélat environnemental est le réseau et où les domaines sociaux, professionnels, civiques et intimes tendent à se brouiller ou à se chevaucher. Si Boltanski et Chiapello soulignent déjà l'importance de la réputation – c'est-à-dire du crédit – dans la gestion des portefeuilles d'activités, la littérature managériale qu'ils étudient ne fait pas encore ressortir le rôle des investisseurs et du marché où ils opèrent en tant qu'instance de valorisation.

8. Admettre que le projet aspirant au crédit est aux marchés des capitaux ce que le commerçant utilitariste est aux marchés non financiers, à savoir le profil commun à l'ensemble des agents que ces marchés reconnaissent, n'autorise pas encore à avancer que le premier a *succédé* au second, au titre de condition universelle assignée par le capitalisme. Car les investisseurs et leur vision du monde précèdent largement la financiarisation distinctive des dernières décennies, tandis qu'aujourd'hui comme hier, le droit commercial continue de régir les rapports entre acheteurs et vendeurs de marchandises. Reste que la conjonction entre l'émancipation des flux financiers, l'essor de nouvelles puissances industrielles et le développement des technologies de l'information, de la communication et du transport a généré une recomposition globale de l'activité économique qui a scellé une subordination véritablement inédite de l'univers des employeurs à celui des investisseurs. On peut renvoyer une fois encore à la « révolution copernicienne » décrite par Gerald Davis dans *Managed by the Markets*, *op. cit.*, mais aussi à Michael Useem, *Investor Capitalism*, *op. cit.*, et à Williamazonick, « Evolution of the new economy business model », *Business and Economic History On-Line*, vol. 3, 2006, <http://www.thebhc.org/publications/BEHonline/2005/lazonick.pdf>.

9. Sur le fonctionnement des marchés financiers – ou tout au moins du marché des actions – selon Keynes, voir le chapitre 12 de *Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie*, Paris, Payot, 2005, p. 163-178. Sur l'instabilité financière selon Minsky, voir Hyam P. Minsky, *Stabiliser une économie instable*, Paris, Les Petits Matins/Institut Veblen, 2016, *L'Hypothèse d'instabilité financière*, Paris, Diaphanes, 2013, et « Uncertainty and the institutional structure of capitalist economies. Remarks upon receiving the Veblen-Commons award », *Journal of Economic Issues*, 30 (2), p. 357-368. Sur le mode de valorisation distinctif des marchés financiers, voir André Orléan, *L'Empire de la valeur*, Paris, Seuil, 2011, p. 231-312.

10. Voir notamment Benjamin Coriat, *L'Atelier et le Chronomètre. Essai sur le taylorisme, le fordisme et la production de masse*, Paris, Christian Bourgois Éditeur, 1979, p. 89-106, et Michel Aglietta, *Régulations et crises du capitalisme*, Paris, Calmann-Lévy, 1979, p. 109-186.

11. Selon Marx, la part décroissante du « travail vivant » nécessaire à la production, relativement au « travail mort » intégré dans les machines et les infrastructures, menace tendanciellement la survie du capitalisme, puisque seule l'exploitation du premier assure l'extraction du profit. Si l'auteur du *Capital* ne manque pas de signaler que la baisse des salaires n'est pas le seul facteur susceptible d'entraver le déclin de la profitabilité, la conviction que le soutien du prix de la force de travail était de nature à creuser la contradiction centrale du mode de production capitaliste n'en a pas moins animé le syndicalisme révolutionnaire d'inspiration marxiste. Voir notamment Rosa Luxemburg, *Réforme sociale ou révolution ? Grève de masses, parti et syndicats*, Paris, Maspero, 1976. Sur l'histoire du mouvement syndical et des ses ailes, voir Wolfgang Abendroth, *Histoire du mouvement ouvrier en Europe*, Paris, La Découverte, 2002 ; Marcel Van der Linden et Wayne Thorpe (dir.), *Revolutionary Syndicalism. An International Perspective*, Aldershot, Gower/Scolar Press, 1990 ; Nelson Lichtenstein, *State of the Union. A Century of American Labor*, Princeton, Princeton University Press, 2003 ; Jean-Louis Robert, Friedhelm Boll et Antoine Prost (dir.), *L'Invention*

du syndicalisme. Le syndicalisme en Europe occidentale à la fin du XIX^e siècle, Paris, Éditions de la Sorbonne, 1997.

12. Edward Shorter et Charles Tilly, *Strikes in France 1830-1968*, Cambridge, Cambridge University Press, 1974 ; Michelle Perrot, *Jeunesse de la grève. France 1971-1870*, Paris, Seuil, 1984 ; Benjamin Coriat, *L'Atelier et le Chronomètre*, *op. cit.* ; Beverly Silver, *Forces of Labor. Workers' Movement and Globalization since 1870*, Cambridge, Cambridge University Press, 2003 ; Mario Tronti, *Ouvriers et capital*, Paris, Christian Bourgeois Éditeur, 1977, p. 289-381.

13. Greta Krippner montre bien comment, aux États-Unis, les autorités politiques et monétaires imputent la stagflation des années 1970 à l'excès et aux conflits de demandes issues des divers secteurs de la société civile : selon le bon sens de l'époque, les consommateurs, les entreprises, les municipalités, les syndicats s'obstinent à réclamer toujours davantage, alors que la croissance fléchit et que le crédit disponible se fait plus rare. Tandis qu'à gauche, certains voient dans cette pression croissante le signe avant-coureur d'une crise terminale du capitalisme, les premiers néoconservateurs dénoncent ce qu'ils appellent une « surcharge démocratique » (*democratic overload*) et en appellent à une intervention autoritaire de l'État – à l'image d'un chef de famille responsable. Toutefois, plutôt que de céder ouvertement à ceux qui estiment que trop de démocratie tue la démocratie – par exemple le sociologue Daniel Bell, auteur de *The Cultural Contradictions of Capitalism*, New York, Basic Books, 1976, ou encore Michel Crozier, Samuel Huntington et Joji Watanuki, les auteurs de *The Crisis of Democracy*, New York, New York University Press, 1975 –, les pouvoirs publics vont se laisser convaincre – notamment par Milton Friedman et ses acolytes de Chicago – de laisser aux marchés le soin de trier les demandeurs de ressources. Voir Greta Krippner, *Capitalizing on Crisis*, *op. cit.*, p. 58-85 ; voir aussi Wolfgang Streeck, *Du temps acheté*, *op. cit.*, p. 23-90.

14. Greta Krippner, *op. cit.*, p. 86-106.

15. John Maynard Keynes, *Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie*, *op. cit.*, p. 170.

16. Sur les prémisses du basculement qui placera les démocraties britannique et américaine sous la coupe de leurs créanciers, voir Daniel Stedman Jones, *Masters of the Universe*, *op. cit.*, p. 241-253 ; Greta Krippner, *Capitalizing on Crisis*, *op. cit.*, p. 82-85.

17. Voir l'article fondateur de Michael C. Jensen et William H. Meckling, « Theory of the firm », *loc. cit.* ; voir aussi Michael Jensen, *Foundations of Organizational Strategy*, Cambridge, Harvard University Press, 1998.

18. R. Edward Freeman, Jeffrey S. Harrison et Andrew C. Wicks, *Managing for Stakeholders. Survival, Reputation, and Success*, New Haven, Yale University Press, 2007.

19. « [...] les managers se considèrent redevables envers les actionnaires, les employés, les clients, le public en général et, peut-être davantage encore, envers la firme elle-même en tant qu'institution. » Carl Kaysen, « The social significance of the modern corporation », *American Economic Review*, 47, 2, 1957, p. 11-319, cité par Gerald Davis, *Managed by the Markets*, *op. cit.*, p. 74. Voir aussi Richard Sennett, *The Culture of the New Capitalism*, Londres, Yale University Press, 2006, p. 15-83.

20. Le primat de la valorisation capitaliste sur les résultats commerciaux ne concerne pas seulement les sociétés anonymes cotées en Bourse. Il s'impose

même plus nettement encore du côté des start-up financées par le capital risque. Pour les investisseurs spécialisés dans le financement de ce type d'entreprises, l'essentiel est en effet de trouver des champions qui promettent de découvrir et ensuite de dominer des nouveaux marchés. Or, dans la mesure où de telles aventures impliquent de consentir à de longues périodes d'investissements non rentabilisés, les pertes affichées par les start-up se révèlent souvent aussi « valorisantes » pour elles que les dividendes distribués pour les firmes dont les actions sont échangées sur les marchés.

21. Voir notamment Tristan Auvray, Thomas Dallery et Sandra Rigot, *L'Entreprise liquidée*, *op. cit.*, p. 99-101 ; Olivier Weinstein, *Pouvoir, finance et connaissance*, *op. cit.*, p. 97-109 ; Gerald Davis, *Managed by the Markets*, *op. cit.*, p. 93-96, et « New directions in corporate governance », *Annual Review of Sociology*, 31, 2005, p. 143-162.

22. L'article de référence est celui de Eugene Fama, « Agency problems and the theory of the firm », *Journal of Political Economy*, 88, 2, 1980, p. 163-174 ; pour une critique keynésienne de l'hypothèse du marché efficient, voir Robert J. Shiller, « From efficient market theory to behavioral finance », *Journal of Economic Perspectives*, 17, 1, 2003, p. 83-104.

23. Aux États-Unis, dans les années 1970, l'offensive contre la « toute-puissance » managériale s'autorise d'une part de la perte de productivité des grandes firmes fordistes américaines – notamment au regard de leurs concurrentes japonaises et allemandes – et d'autre part de la propension de ces entreprises à conjurer le déclin en pratiquant l'intégration horizontale – c'est-à-dire à compenser leur profitabilité décroissante en devenant des conglomerats tentaculaires et, ce faisant, à étendre encore le pouvoir des équipes dirigeantes. Voir notamment Ernie Englander et Alan Kaufman, « The end of managerial ideology. From corporate social responsibility to corporate social indifference », *Enterprise & Society*, 5, 3, 2004, p. 404-450.

24. Pour une défense et illustration du nouveau régime, voir Michael Jensen, « Value maximization, stakeholder theory, the corporate objective function », *Business Ethics Quarterly*, 12, 2002. Sur l'histoire critique de son avènement, voir Ernie Englander et Alan Kaufman, « The End of Managerial Ideology », *loc. cit.*, Gerald Davis, *Managed by the Markets*, *op. cit.*, p. 82-87 ; William Lazonick et Mary O'Sullivan, « Maximizing shareholder value », *loc. cit.*, et William Lazonick, « The Financialization of the US corporation. What has been lost, and how it can be regained », *The Seattle University Law Review*, 36, 857, 2012, p. 857-909.

25. Sur l'histoire de la notion de responsabilité sociale des entreprises, voir Archie B. Carroll, « A history of corporate social responsibility. Concepts and practices », in Andrew Crane, Dirk Matten, Abigail McWilliams, Jeremy Moon et Donald S. Siegel, *The Oxford Handbook Of Corporate Social Responsibility*, Oxford/New York, Oxford University Press, 2008, p. 19-46. Voir aussi David Vogel, *The Market for Virtue. The Potential and Limits of Corporate Social Responsibility*, Washington, Brookings Institution Press, 2005 ; Michel Capron et Françoise Quairel-Lanoizelée, *La Responsabilité sociale d'entreprise*, Paris, Éditions La Découverte, 2010 ; Pour une critique des prétentions de la RSE, voir Gerard Hanlon, « Rethinking corporate social responsibility and the role of the firm. On the denial of politics », in *Shaping Knowledge Through*

Dialogue. Analysing Corporate Social Responsibility, ESRC Research Summary, RES-334-25-0011, Swindon, ESRC, p. 156-172.

26. Sur l'histoire des mesures du profit et des relations entre ce qui relève des activités profitables et non lucratives – au sein du capitalisme américain –, voir Jonathan Levy, « Accounting for profit and the history of capital », *Critical Historical Studies*, 1, 2, 2014, p. 171-214.

27. En conclusion de *Pouvoir, finance et connaissance*, Olivier Weinstein semble abonder en ce sens (p. 182). Voir aussi Michèle Descolonges et Bernard Saincy, *Les entreprises seront-elles un jour responsables ?*, Paris, La Dispute, 2004.

28. La titrisation est en effet l'opération qui convertit une dette en un actif financier aliénable et sujet à évaluation.

29. Selon Keynes, la psychologie utilitariste qui informait alors – et pour l'essentiel informe encore – la science économique orthodoxe rend mal compte des motivations humaines : « Il est probable que nos décisions de faire quelque chose de positif dont les conséquences s'échelonnent sur de nombreux jours ne peuvent pour la plupart être prises que sous la poussée d'un dynamisme naturel (*as the result of animal spirits*) – d'un besoin spontané d'agir plutôt que de ne rien faire – et non en conséquence d'une moyenne pondérée de bénéfices quantitatifs multipliés par des probabilités quantitatives. » *Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie, op. cit.*, p. 176.

30. Sur les limites du boycott exclusivement dirigé vers le public, voir Timothy M. Devinney, Pat Auger et Giana M. Eckhardt, *The Myth of the Ethical Consumer*, Cambridge/New York, Cambridge University Press, 2010. On peut toutefois avancer que, grâce au développement des réseaux sociaux, les campagnes d'appel au boycott ont gagné en efficacité et en rapidité. En témoignent notamment les mésaventures de la multinationale de prêt-à-porter Abercrombie & Fitch. Le sulfureux P-DG de la marque, Mike Jeffries, affiche régulièrement le mépris qu'il a pour ceux qu'il considère comme des indésirables : les laids, les gros, les handicapés et les pauvres. Cible d'appels au boycott depuis 2004, la firme n'a guère été affectée jusqu'au mois de mai 2013 : suite à la publication d'un article où un manager d'Abercrombie & Fitch déclarait que son entreprise « préfère brûler ses vêtements plutôt que de les donner aux pauvres », Greg Karber, un jeune auteur américain, poste alors une vidéo sur YouTube dans laquelle on le voit distribuer des vêtements Abercrombie & Fitch à des sans-abris et lancer une campagne #FitchTheHomeless largement relayée sur les réseaux sociaux. La vidéo cumule aujourd'hui plus de 8 millions de vues. En 2017, la capitalisation boursière de Abercrombie & Fitch s'élevait à 776 millions de dollars, contre 5 milliards dix ans plus tôt. Le cours de l'action a également chuté de près de 85 % sur la même période. Plus récemment, l'élection de Donald Trump a donné un nouvel élan aux appels au boycott. Outre la campagne #GrabYourWallet visant directement Ivanka Trump et sa marque de vêtements et d'accessoires, la start-up Uber a été l'une des principales victimes de ces boycotts. Fin janvier 2017, tandis que la compagnie de VTC Lyft promettait de verser la somme de 1 million de dollars à l'American Civil Liberties Union (ACLU) en soutien à son action contre le *Muslim Ban* de Donald Trump, son principal concurrent et leader sur le marché, Uber, était accusé de casser la grève des chauffeurs de taxi qui, à l'aéroport international JFK de New York, manifestaient leur opposition au bannissement d'immigrés musulmans voulu par l'administration. Cette attitude a valu à Uber un nombre

de requêtes de désabonnement simultanées considérable. Plus de 200 000 personnes ont supprimé leur application en un seul week-end. Cinq jours plus tard, Travis Kalanick, le P-DG d'Uber – qui a démissionné depuis lors suite à des accusations de harcèlement sexuel – annonçait abandonner sa participation au conseil économique consultatif du président américain auquel il avait accepté de prendre part un mois plus tôt.

31. Pendant la campagne électorale, il avait été révélé que Donald Trump détenait entre 500 000 et 1 million de dollars d'actions dans l'entreprise Energy Transfer Partners, à l'origine du Dakota Access Pipeline, et plus de 500 000 dollars dans Philipps 66, qui possédera 25 % de l'oléoduc quand sa construction sera achevée. Le P-DG de Energy Transfer Partners a quant à lui investi plus de 100 000 dollars dans la campagne du candidat républicain.

32. Le site defunddapl.org dresse la liste des institutions financières impliquées dans la construction de l'oléoduc et énumère les actions qui peuvent être prises à leur encontre. Les militants sont invités à : (1) écrire aux P-DG des banques pour leur demander de renoncer à leur participation au projet, (2) publier leurs lettres sur les réseaux sociaux (avec des piqûres de rappel quotidiennes sous forme de tweets), (3) « désinvestir » pour leur compte lorsqu'ils ont de l'argent déposé ou placé chez les complices de DAPL (en donnant autant de publicité que possible à leur retrait), (4) identifier les institutions financières auxquelles leurs municipalités sont liées et, s'il s'agit d'organismes visés par la campagne, faire pression sur les élus pour qu'ils changent de partenaires et (5) entretenir le dynamisme du mouvement par des événements, tels que des actions devant les immeubles des banques incriminées ou les mairies qui s'obstinent à user de leurs services.

33. Julia Carrie Wong, « Private investor divests \$34,8M from firms tied to Dakota Access pipeline », *The Guardian*, 1^{er} mars 2017. Au 1^{er} juillet 2017, defunddapl.org annonçait que, depuis le début du mouvement, le désinvestissement des particuliers s'élevait à plus de 83 millions de dollars et celui des municipalités à quelque 4,3 milliards de dollars.

34. mazaskatalks.org.

35. Jimmy Tobias, « These cities are pulling billions from the banks that support the Dakota Access pipeline », *The Nation*, 20 mars 2017.

36. Julia Carrie Wong, « Private investor divests \$34,8M from firms tied to Dakota Access pipeline », *loc. cit.*

37. Julia Carrie Wong, « Dakota Access pipeline. ING sells stake in major victory for divestment push », *The Guardian*, 21 mars 2017.

38. Voir notamment Paul C. Godfrey, Craig B. Merrill et Jared M. Hansen, « The relationship between corporate social responsibility and shareholder value. An empirical test of the risk management hypothesis », *Strategic Management Journal*, 30, 2009, p. 425-445 ; Michael E. Porter et Mark R. Kramer, « Creating shared value. How to reinvent capitalism – and unleash a wave of innovation and growth », *Harvard Business Review*, janvier-février 2011, nbg.org/sites/default/files/resources/HarvardBusinessReview_Creating_Shared_Value.pdf. Pour une critique de ce modèle, voir Gerard Hanlon, « Rethinking corporate social responsibility and the role of the firm », *loc. cit.*

39. Sur la discipline imposée par les agences de notation, voir en particulier Alexandra Ouroussoff, *Triple A. Une anthropologue dans les agences de notation*, Paris, Belin, 2013. Sur le travail des agences de notation et leur impact dans

la crise financière de 2008, voir John Ryan, « Credit rating agencies. Are they credible ? », *International Journal of Public Policy*, 9 (1/2), 2013, p. 4-22.

40. Nées à la fin des années 1990, lorsque la question du développement durable a commencé à s'imposer dans le débat public, les premières agences de notation extra-financière évaluaient les entreprises selon des critères sociaux et environnementaux. Si le nombre de ces agences s'est multiplié ces deux dernières décennies, elles n'ont pas toutes la même méthode d'évaluation des compagnies qu'elles notent. Ainsi des agences de notation sociale et environnementale telles que la française Vigeo Eiris (vigeo-eiris.com) attribuent une note aux entreprises en se fondant sur un questionnaire, rempli par ces mêmes sociétés, portant sur le degré d'intégration des facteurs de responsabilité sociale et de durabilité dans leur processus de décision, de contrôle et d'évaluation des dirigeants. Alliée au principal opérateur financier de la zone euro, Euronext, Vigeo Eiris a lancé en mars 2017 un indice « Cac 40 Gouvernance ». La méthode d'évaluation se fondant sur les déclarations se voulant éco-responsables des entreprises place ainsi à la tête de ce classement des sociétés telles que Axa, BNP Paribas, Engie, Vinci, la Société générale, ou encore Total.

Moins complaisant à l'égard des firmes notées, le concept d'évaluation imaginé par la start-up Provenance (provenance.org/whitepaper) utilise la technologie blockchain – la technologie de stockage et de transmission des informations transparente et sécurisée des Bitcoin – pour informer les consommateurs sur la provenance et les conditions sociales, environnementales et sanitaires de fabrication des produits qu'ils achètent. Le site permet, par exemple, de suivre la fabrication d'un t-shirt depuis le champ de coton jusqu'au cargo d'acheminement, en passant par l'étagère de stockage. Parce que la *blockchain technology* rend la fraude impossible, son utilisation par Provenance garantit que les transactions qui lui sont soumises sont infalsifiables et inscrites de manière linéaire, chronologique et indélébile dans une base de données publique. La transparence est donc totale. Toutefois, le système mis en place par Provenance n'affiche aucun caractère contraignant : seules les entreprises désireuses d'afficher leur mode de production en toute transparence y adhèrent. Reste qu'une fois inscrites dans le processus, aucune falsification des données n'est possible.

Enfin, des initiatives plus ambitieuses voient le jour, comme le Corporate Human Rights Benchmark (business-humanrights.org), lancé à Londres le 13 mars 2017. Fruit d'un long travail de collaboration entre organisations de la société civile et investisseurs responsables, ce projet entend offrir la première évaluation publique d'ampleur sur le respect des droits humains par les entreprises dans l'ensemble de leur chaîne de sous-traitance. L'évaluation se fait à partir d'une analyse fine des documents publics ayant trait au travail des enfants, à la liberté syndicale, à la sécurité et à la santé des travailleurs, aux droits des femmes et des populations locales. Certains des acteurs de Corporate Human Rights Benchmark, comme le fournisseur suisse de données ESG (Environnement, Sociétal et Gouvernance) RepRisk, ont dans leur base de données l'évaluation de près de 60 000 entreprises, fondée notamment sur les rapports de 10 000 ONG à travers le monde, mais aussi sur un examen critique des articles de presse et des réseaux sociaux. À titre de comparaison avec des agences telles que Vigeo Eiris, on peut signaler que, sur l'ensemble des sociétés notées par Corporate Human Rights Benchmark, il n'y en a que six qui obtiennent de bons résultats.

41. Accusées d'avoir joué un rôle déterminant dans la crise financière de 2008 – notamment parce qu'elles avaient accordé les meilleures notes aux produits financiers responsables du krach –, les trois grandes agences ont invoqué la liberté d'expression, et notamment le premier amendement de la Constitution des États-Unis, arguant que leurs notes étaient de simples opinions. Voir sur ce point Theresa Nagy, « Credit rating agencies and the First Amendment. Applying constitutional journalistic protections to subprime mortgage litigation », *Minnesota Law Review*, 94, 140, 2009, p. 140-167.

Chapitre 2

Les obligés de la politique gouvernementale

Fiscalité et endettement

Aux relations triangulaires entre employeurs, employés et représentants de l'État, l'hégémonie du capitalisme financier substitue un trio composé par les actionnaires, ou plus généralement les investisseurs, les managers et les parties prenantes. Corrélée au déplacement du foyer de la valorisation capitaliste – depuis les lieux où des producteurs de marchandises se disputent les faveurs de clients potentiels vers ceux où des concepteurs de projets rivalisent d'attractivité auprès d'éventuels financeurs –, l'émergence de cette nouvelle configuration procède du renoncement des gouvernements à leur rôle de pilote dans l'allocation du crédit. Pour autant, pas plus les mandataires de la souveraineté populaire que les institutions censées servir leurs mandants ne disparaissent du champ de la conflictualité sociale. Car si l'aptitude de la puissance publique à imposer ses arbitrages dans les conflits entre salariés et détenteurs de capitaux est largement entamée par sa propre dépendance à l'endroit des détenteurs de sa dette, pour cette raison même, les dirigeants politiques constituent l'un des partenaires d'un autre jeu à trois dont le marché obligataire est le terrain d'élection.

Comme le montre bien le sociologue Wolfgang Streeck, les gouvernants des États les plus développés vivent aujourd'hui dans un état de double dépendance. Tributaires des électeurs qui les portent au pouvoir, ils sont également assujettis aux souhaits des détenteurs de leur dette : les voix des premiers

leur confèrent la légitimité démocratique qui justifie leur salaire et l'autorité qu'ils exercent, tandis que les choix des seconds jouent un rôle prépondérant dans l'élaboration et l'utilisation des budgets dont ils disposent¹. Or une pareille situation n'existe que depuis un peu plus de trois décennies. Jusque-là, en effet, les États les plus développés se finançaient largement par le biais de leurs revenus fiscaux mais aussi, comme le souligne le sociologue Benjamin Lemoine, grâce à la part dite non négociable de leur dette – sommes obligatoirement déposées sur le compte du Trésor par les institutions financières nationales ou encore avances directes de la Banque centrale au gouvernement².

Porté par une croissance robuste – dont la production pour les marchés intérieurs et la consommation des classes salariées étaient les principaux ressorts –, ce mode de financement a permis aux pouvoirs publics de préserver leur autonomie relative et d'assurer la paix sociale sans provoquer une inflation excessive jusqu'à la fin des années 1960. En revanche, lors de la décennie suivante, tant la stagnation qui a atteint les pays industrialisés – du fait de l'épuisement du mode d'accumulation fordiste – que les nouveaux moyens de pression octroyés aux détenteurs de capitaux – par le flottement généralisé des monnaies, la libéralisation des prix de l'énergie et la déréglementation de l'ingénierie financière – vont entraîner un changement de cap.

Dans un premier temps, rappelle pourtant Streeck, les gouvernants des pays industrialisés ont craint avant tout de raviver une contestation ouvrière et étudiante encore endémique. Aussi se sont-ils fiés à l'indexation des rémunérations sur les prix pour protéger le pouvoir d'achat des salariés de la productivité déclinante de leurs économies³. Cependant, de leur côté, les détenteurs d'actifs financiers s'indignaient de la dépréciation que le recours à l'inflation comme instrument d'apaisement social faisait subir à leur épargne. Forts des nouvelles possibilités de placements spéculatifs que leur offraient à la fois le démantèlement du système monétaire établi par les accords de Bretton Woods, la volatilité des cours du pétrole et la réapparition des produits dérivés bannis après la Grande Dépression, ils ont alors fait planer la menace d'une grève des

investissements qui n'a pas tardé à porter ses fruits. En 1979, à peine nommé à la tête de la Réserve fédérale, Paul Volcker a en effet procédé à une brutale inversion des priorités : en favorisant l'envol des taux d'intérêt, il a définitivement mis fin aux conséquences inflationnistes des politiques keynésiennes de soutien à la demande et, ce faisant, aux griefs des épargnants⁴.

Reste que le choc infligé par cette nouvelle politique monétaire a aussitôt plongé l'Amérique, et à sa suite l'ensemble des pays développés, dans une violente récession. Aux États-Unis, en particulier, le chômage de masse a exercé une pression considérable sur les services de l'État-providence, alors même qu'à Washington, l'élection de Ronald Reagan, en novembre 1980, se traduisait par des baisses d'impôts sans précédent. Tablant sur l'attachement des classes salariées aux promesses de plein-emploi et de socialisation des risques, de nombreux observateurs ont alors prédit un échec rapide de la « révolution conservatrice ». Toutefois, celle-ci parviendra non seulement à maintenir ses champions au pouvoir jusqu'à la fin de la décennie mais aussi à jeter les bases d'un nouveau mode de recueil et de gestion des finances publiques – bientôt adopté par l'ensemble des membres de l'OCDE.

Dans son ouvrage intitulé *Capitalizing on Crisis*, Greta Krippner rapporte le succès politique du double revirement opéré par la banque centrale et l'exécutif de Washington au tournant des années 1980 à l'enthousiasme qu'il a suscité chez les investisseurs du monde entier. Elle explique qu'attirés par la rentabilité du capital et la fiscalité avantageuse, tous les détenteurs de liquidités de la planète se sont aussitôt précipités sur le marché américain. Si ce soudain afflux de capitaux a conduit à une baisse rapide des taux d'intérêt, l'entretien de l'attractivité de leurs territoires aux yeux des investisseurs est quant à lui demeuré l'objectif prioritaire de tous les gouvernements qui, à la suite de l'administration Reagan – et de sa partenaire britannique Margaret Thatcher –, ont renoncé aux politiques keynésiennes de poursuite du plein-emploi par le soutien de la demande pour se convertir à la lutte contre l'inflation et à la politique de l'offre⁵.

Les premières cohortes de dirigeants ayant choisi de s'engager dans la constitution d'un environnement accueillant

pour le capital financier ont sans doute déjà consenti à se priver d'une portion conséquente des revenus fiscaux jadis consacrés à financer programmes sociaux et services publics. Cependant, en dépit de leur propension à fustiger la bureaucratie et l'assistanat, la prudence les retenait encore de se défaire des tâches dévolues à l'État-providence. S'ils ont bien procédé à d'importants allègements de leurs dépenses par les voies de la privatisation, de la délégation de missions et de la compression budgétaire, pour autant, ils se sont efforcés de conserver les moyens d'apaiser leurs administrés en empruntant sur les marchés financiers ce qu'ils renonçaient à prélever par la collecte d'impôts.

La transition de l'« État fiscal » à l'« État débiteur », pour reprendre les termes de Wolfgang Streeck, témoigne donc moins d'un simple retrait de la puissance publique que de la construction d'un nouveau compromis social fondé sur l'arbitrage entre les requêtes des prêteurs et les besoins des destinataires de l'argent emprunté⁶. D'un côté, les dirigeants nationaux ont répondu aux souhaits des investisseurs – et en particulier des grands investisseurs institutionnels que sont les fonds de pension et les compagnies d'assurances : les principes de bonne gestion qui guident la conduite des collecteurs d'épargne commandent en effet de tapisser les portefeuilles avec ces titres sûrs que sont les obligations d'État. De l'autre côté, les fonds ainsi collectés ont permis aux mandataires de la souveraineté populaire d'assurer la poursuite des missions que leurs mandants leur ont confiées – même si l'entretien de la confiance des marchés financiers imposait déjà aux gouvernants de signifier aux gouvernés que la pérennité du modèle social auquel ils étaient attachés passait par une diminution constante des sommes qui lui étaient allouées.

Suffisamment efficace pour conjurer la recrudescence des mouvements sociaux, la substitution croissante de l'endettement public aux prélèvements obligatoires n'a pourtant offert qu'un répit de courte durée aux gouvernements qui y ont procédé : initialement mus par le souci de ne pas trop renier leurs engagements à l'égard de leurs électeurs, ils ont été conduits à creuser les déficits et, par là même, à susciter l'inquiétude des marchés. Aussi, pour éviter un relèvement

des taux qui aurait compromis la poursuite de leur politique, il leur a fallu ensuite consacrer une part plus importante de leur budget au service de leur dette, et par conséquent consentir aux reniements qu'ils avaient d'abord voulu éviter.

Pressés de desserrer ce redoutable étau, mais sans pour autant remettre en cause ni l'hégémonie des prêteurs ni le bien-fondé de leurs critères d'évaluation, les pouvoirs publics du monde industrialisé ont alors procédé à une seconde innovation. À défaut d'assumer la détérioration de leur crédit en maintenant le niveau des dépenses publiques, ils se sont néanmoins appliqués à soutenir la consommation des ménages en favorisant leur aptitude à s'endetter pour leur propre compte. Autrement dit, c'est grâce à l'octroi de facilités inédites d'accès au crédit privé que les gouvernants ont réussi à limiter le gonflement de la dette publique sans condamner leurs concitoyens peu fortunés à une indigence immédiate – mais aussi sans revenir sur leurs résolutions de conserver un niveau d'imposition du capital conforme aux attentes des marchés.

Impulsée par les tenants de la « troisième voie » au cours des années 1990, l'augmentation rapide de l'endettement privé a certes permis de freiner celle des déficits publics mais non de rompre avec l'habitude des exécutifs nationaux de préférer l'emprunt à l'impôt. Aux États-Unis, dans l'après-11 Septembre, l'administration Bush a même présidé à l'envol simultané des deux types de dettes : car si elle a emprunté massivement pour financer ses campagnes en Afghanistan et en Irak, elle a cherché en même temps à obtenir l'acquiescement des citoyens américains aux dépenses militaires en les incitant à faire de même. Les crises immobilière et bancaire – bientôt suivies par la Grande Récession – auxquelles aboutira cette double politique ne changeront pas fondamentalement la donne, même si, depuis lors, les gouvernements s'efforcent d'alterner les modes d'endettement privilégiés : engagement direct de l'État pour sauver le système bancaire privé en 2008 et 2009, puis austérité budgétaire compensée par le regonflement progressif des bulles de dettes privées au cours des dernières années.

D'une manière générale, la ventilation entre les deux manières de financer les besoins de la population – émission de bons

du Trésor pour pallier la baisse tendancielle des recettes fiscales et incitations légales, ou réglementaires, à la souscription d'emprunts auprès d'institutions privées pour limiter le creusement des déficits publics – définit un art de gouverner que Wolfgang Streeck associe au passage de l'« État débiteur » à l'« État de consolidation »⁷. Les dirigeants politiques qui le pratiquent clament volontiers qu'à la différence de leurs trop laxistes prédécesseurs, ils veillent à alléger les fardeaux de l'impôt et de la dette que l'État fait respectivement peser sur ses contribuables et sur leurs descendants – et qui endommagent son propre crédit auprès des investisseurs. Mieux encore, en se réclamant du redressement des comptes publics et en s'acquittant prioritairement des charges d'intérêts de leurs emprunts déjà contractés, ils se targuent d'œuvrer à l'indépendance de leur nation, et justifient par là les réformes douloureuses qu'ils imposent à leurs populations.

Or, en réalité, la politique de consolidation budgétaire n'a aucunement vocation à affranchir les générations futures du poids de l'endettement. Destinée à rassurer les marchés financiers sur la détermination des pouvoirs publics à faire du service de la dette leur préoccupation première, elle vise au contraire à pérenniser le recours à l'emprunt comme mode d'alimentation privilégié des finances publiques. Si la soupape qu'offre l'accès du plus grand nombre au crédit commercial permet aux gouvernements d'adoucir provisoirement l'impact social du respect des critères de fiabilité fixés par les brasseurs de liquidités, l'éclatement des bulles spéculatives créées par l'accumulation des prêts hasardeux finit par révéler le coût de leur dépendance – car les sommes que l'État aura économisées en aidant ses administrés les plus modestes à s'endetter pour leur compte sont alors consacrées à la remise à flot de leurs créanciers. En outre, entre deux renflouements d'institutions financières jugées « trop grandes pour faire défaut⁸ » (*too big to fail*), la concurrence que se livrent les « États de consolidation » pour attirer à eux les faveurs des investisseurs se traduit par une surenchère perpétuelle en matière de baisse des impôts sur le capital et les sociétés, de coupes dans les budgets alloués aux programmes sociaux et aux services publics ou encore de flexibilisation du marché de l'emploi :

aussi entraîne-t-elle une déplétion continue des ressources consacrées au bien-être de la majorité des citoyens dont la démocratie représentative reconnaît pourtant la souveraineté⁹.

Reste alors à comprendre ce qui permet à un tel déséquilibre de perdurer. Car, on l'a dit, les gouvernements nationaux demeurent concurremment comptables devant leurs financeurs et devant leurs électeurs. S'il est indéniable qu'en raison de leur dépendance désormais structurelle aux emprunts sur le marché obligataire, la défiance des premiers les prive des moyens d'assumer leurs missions, force est également d'admettre que leur maintien aux affaires dépend encore de la loyauté des seconds. Aussi doit-on s'interroger sur les raisons qui les autorisent sinon à négliger complètement les aspirations de leurs mandants, du moins à les subordonner aux requêtes des prêteurs – quitte à s'efforcer de persuader les uns que faute d'alternative viable, les exigences des autres sont nécessairement conformes à l'intérêt général.

Élections périodiques et évaluations continues

Le rapport asymétrique que les élus entretiennent avec les deux collectivités dont leur faculté de gouverner est tributaire témoigne sans doute à la fois de la porosité des frontières entre les milieux de la politique et de la finance, et de la perméabilité d'une partie de l'électorat à la vision du monde colportée par l'élite politico-financière. Nombreux sont en effet les citoyens des pays développés qui, sans posséder une fortune considérable, choisissent néanmoins de s'identifier à des contribuables indûment « matraqués » par le fisc – notamment parce que l'obligation de rembourser leurs propres emprunts attise leur hostilité à l'impôt – ou à des épargnants soucieux de l'humeur des marchés – en particulier lorsque leur retraite et leur couverture médicale dépendent des performances respectives du fonds de pension et de la compagnie d'assurances qui les gèrent¹⁰.

Cependant, ni les affinités électives des gouvernants avec les détenteurs de capitaux ni les clivages dans la représentation que les gouvernés se font de leurs intérêts ne constituent des nouveautés dans l'histoire des démocraties libérales. Invoquer la

collusion des dominants et l'aliénation des dominés ne suffit donc pas à rendre compte de la disposition inédite du personnel politique à se discréditer dans l'opinion pour préserver la confiance des marchés obligataires. Car, en dépit du bon sens qu'une fraction conséquente de l'électorat accorde aux injonctions faites à l'État d'honorer ses dettes et de renforcer la compétitivité des entreprises, les élus qui s'y plient font quant à eux l'objet d'une impopularité sans cesse croissante. Dès lors, pour mieux cerner ce qui motive l'obstination résignée des dirigeants à payer le prix de leur sujétion au capital financier, il convient de rappeler ce qui distingue le pouvoir des investisseurs – et dont on a déjà vu l'incidence sur la gouvernance entrepreneuriale –, à savoir la temporalité dans laquelle il s'exerce.

Les citoyens des démocraties représentatives sont autorisés à manifester leur souveraineté périodiquement par le biais du bulletin de vote. Si, d'un scrutin à l'autre, leurs humeurs sont abondamment sondées, ils n'ont en revanche que peu de moyens de peser sur les décisions prises en leur nom au cours de la mandature – et sont encore moins en capacité de révoquer des représentants qui auraient dérogé à leurs engagements électoraux. En outre, même lorsque les électeurs sont invités à se prononcer, les réformes institutionnelles d'inspiration néolibérale caractéristiques des dernières décennies – qu'il s'agisse de l'« indépendance » conférée aux banques centrales ou de la constitutionnalisation du plafonnement des déficits budgétaires – ont pour effet de réduire considérablement le champ des questions qui leur sont soumises¹¹.

Bien différentes sont les modalités d'intervention des prêteurs auxquels les gouvernants s'efforcent d'inspirer confiance. Susceptibles d'acheter ou de vendre des obligations d'État à chaque instant, ils exercent sur les dirigeants qui dépendent de leurs largesses une pression qui n'est pas intermittente comme celle de l'électorat mais véritablement continue. Plutôt que de sondages indicatifs d'un état de l'opinion, et essentiellement destinés à infléchir la rhétorique de la prochaine campagne électorale, leurs états d'âme font l'objet d'évaluations ou, mieux encore, d'anticipations auxquelles les politiques publiques doivent en permanence se conformer.

C'est que la seule circonspection des marchés peut suffire à grever la faculté d'emprunter des gouvernements qui la suscitent et, partant, à priver ceux-ci des ressources dont ils estiment avoir besoin pour assurer leur réélection.

Parce que gouverner consiste largement à parer au plus pressé, les souhaits présumés des investisseurs ne cessent donc de préempter les espoirs exprimés par les électeurs. Si ces derniers ne peuvent être entièrement oubliés – en particulier dans les mois qui précèdent une consultation majeure –, les candidats à leurs suffrages ne se risquent guère à leur proposer autre chose que l'attente du « ruissellement » des richesses censé procéder des mesures de soutien à l'offre des entreprises et, jusque-là, à leur offrir l'opportunité d'imputer la détérioration de leur sort aux coûts réputés exorbitants de l'assistanat et de l'immigration. Bref, il s'agit de faire comprendre aux citoyens censément souverains que si l'époque les autorise à convertir leurs colères et frustrations en ressentiment à l'encontre des chômeurs et des étrangers, en revanche, elle interdit d'envisager une quelconque alternative à la quête d'une attractivité dont le cours des bons du Trésor sur le marché secondaire est la principale boussole.

À l'instar des managers et chefs d'entreprise, les responsables politiques peuvent certes avoir des raisons personnelles d'être sensibles aux requêtes des investisseurs : le système dit de la « porte tambour » (*revolving door*), qui assure aux politiciens temporairement mis sur la touche des postes de conseillers au sein des institutions financières, joue un rôle largement comparable aux stock-options dans le rayonnement de la rationalité dont actionnaires et créanciers parent leurs exigences¹². On peut néanmoins avancer que la sujétion des gouvernants aux détenteurs de leur dette doit moins à leurs échanges de bons procédés avec le milieu de la finance – d'autant que la perception publique de cette complicité se révèle de plus en plus coûteuse en termes de popularité – qu'au contraste entre le harcèlement continu pratiqué par les marchés et le caractère « discret » ou ponctuel des sanctions délivrées par les urnes.

Sans doute arrive-t-il que les exutoires affectés à l'expression de la colère des peuples – de la fraude sociale imputée

aux « chômeurs volontaires » au péril identitaire associé à l'immigration – ne suffisent pas à aiguiller le vote « protestataire » vers les formations d'extrême droite et, ce faisant, à permettre au personnel politique ordinaire de se poser en rempart contre le populisme pour demeurer aux affaires. Toutefois, même lorsque le désaveu des garants de l'orthodoxie économique conduit à l'élection de candidats déterminés à secouer le joug des pourvoyeurs de crédit, ceux-ci ont tôt fait de démontrer qu'au double regard de leur aptitude à déplacer les fonds dont ils disposent et de la dépendance des États au renouvellement des prêts qu'ils consentent, le verdict des urnes ne pèse pas lourd.

Bien que dûment mandatés pour rejeter les diktats des marchés financiers, les nouveaux élus sont en effet contraints de constater l'étroitesse de leurs marges de manœuvre : aussi peu capables de conjurer la fuite des capitaux que de se soustraire sans dommage à l'accoutumance aux emprunts contractés par leurs prédécesseurs, ils ne tardent pas à redouter que, loin de les assurer du soutien de leurs mandants, leur discrédit auprès des investisseurs s'étende rapidement aux électeurs initialement séduits par leurs promesses de changement. Telle est bien l'appréhension qui a guidé Alexis Tsipras – porté au pouvoir en janvier 2015 pour mettre fin aux politiques d'austérité imposées à la Grèce par ses créanciers – lorsqu'en dépit d'un référendum confirmant l'appui de la population à ses engagements de campagne, il s'est résolu à effectuer une spectaculaire volte-face moins de six mois après son entrée en fonction¹³.

Sanctuarisation de l'espace et occupation du temps

Une fois admis que l'emprise des marchés obligataires sur les mandataires de la souveraineté populaire procède avant tout de la pression continue qu'ils exercent, deux voies sont *a priori* envisageables pour la desserrer. La première vise à rendre son effectivité à la temporalité de la démocratie représentative en protégeant l'espace et en renforçant les institutions où sa légitimité est le mieux ancrée. Nombre de partisans d'une telle démarche voient dans l'État-nation le

cadre le plus propice à la réhabilitation du pouvoir souverain que le peuple délègue à ses représentants. Depuis le XVIII^e siècle, rappellent-ils, les révolutions qui ont jalonné l'histoire occidentale ont graduellement constitué la nation en communauté de destins dont les membres élisent leurs représentants au suffrage universel et sont fondés à attendre de l'État qu'il veille à la cohésion sociale tout en respectant les libertés individuelles. Parce que la mondialisation néolibérale n'a pas encore frappé ces attentes d'illégitimité, c'est selon eux au niveau national que les peuples conservent la meilleure chance de faire à nouveau entendre leur voix¹⁴.

Sensibles au danger que représente le nationalisme, les chantres de l'alignement des souverainetés populaire et nationale soutiennent que la résurgence actuelle des partis xénophobes tient précisément à la corrosion des États-nations par la prolifération des accords de libre-échange, la dérégulation des marchés financiers et l'essor d'institutions supranationales affranchies de tout contrôle démocratique. Les succès remportés par les formations qui constituent les migrants en bouc émissaire, affirment-ils, se nourrissent essentiellement du sentiment d'impuissance éprouvé par des citoyens en mal de protection et de représentation : aussi font-ils dépendre la résorption de la xénophobie ambiante de la restauration des instruments qui, en assurant aux États le contrôle de leurs budgets et de leur monnaie, donnaient jadis aux populations le sentiment d'être socialement protégées et politiquement représentées.

Nourri par la nostalgie des luttes et des compromis de l'époque fordiste, l'éloge de la « démocratie dans un seul pays » trouve un écho croissant au sein de la gauche européenne – notamment depuis la reddition imposée au gouvernement grec en juillet 2015. Deux objections majeures peuvent toutefois lui être opposées. D'une part, s'il est déjà sujet à caution au regard de l'histoire, l'usage de la souveraineté nationale comme vecteur de reconquête démocratique s'avère plus hasardeux encore dans un contexte où l'extrême droite, en professant une même intransigeance à l'endroit de la circulation des marchandises, des mouvements de capitaux et de l'accueil des personnes, paraît bien mieux placée pour tirer parti

d'une revalorisation des vertus protectrices de la nation. En outre, l'aspiration à contester le monopole du patriotisme aux partis xénophobes conduit inexorablement ceux qu'elle anime à jalouser la cohérence d'un antilibéralisme étendu à tous les flux – quitte à « gauchir » leur refus d'accueillir migrants et réfugiés en invoquant l'intérêt du patronat à disposer d'une main-d'œuvre corvéable et le rôle de l'impérialisme dans le gonflement du nombre des demandeurs d'asile¹⁵.

D'autre part, l'ambition d'arrêter les flux financiers aux frontières, pour autant qu'elle ne se résume pas à une posture de candidat en campagne, ne peut qu'exposer les dirigeants mandatés pour la mettre en œuvre au sort des régimes frappés d'ostracisme par les marchés obligataires. L'aptitude des brasseurs de liquidités à anticiper la reprise en main du crédit par la puissance publique – en spéculant contre sa dette ou, plus radicalement, en l'excluant du club des emprunteurs fréquentables – risque en effet de précariser encore davantage les populations les plus dépendantes de leurs prêts, tout au moins à court terme. Confrontés à l'impatience de leurs concitoyens, les gouvernants rebelles aux diktats de la finance mondialisée peuvent alors être enclins à se réclamer de la défense de la nation assaillie pour étouffer la grogne par des mesures peu conformes à la démocratisation promise. Les régimes privés de liquidités justifieront sans doute leurs dérives autoritaires et clientélistes en les imputant aux représailles de leurs créanciers. Force n'en est pas moins d'admettre qu'un tel scénario n'invite guère à considérer la réhabilitation de la souveraineté nationale comme un mode désirable de résistance aux investisseurs.

La seconde option envisageable pour entamer le pouvoir de préemption des financeurs ne consiste pas à sanctuariser l'espace où la démocratie représentative est habilitée à prendre son temps, mais plutôt à rivaliser avec les pourvoyeurs de crédit dans l'art du harcèlement incessant. Autrement dit, il s'agit d'investir la temporalité des marchés, et non de lui soustraire la capacité d'agir des élus du peuple. Mue par le souci d'échapper à l'intermittence caractéristique de l'action politique dans le champ de la souveraineté – soit à un militantisme essentiellement axé sur l'organisation de campagnes

électorales et de manifestations nécessairement ponctuelles –, une pareille orientation s'est d'abord exprimée dans certaines des occupations de places ou de parcs qui ont marqué l'année 2011. Ainsi du « 15 mai » espagnol et d'Occupy Wall Street – mouvements prioritairement suscités par les conséquences tragiques de l'inféodation des mandataires du peuple aux institutions financières –, dont les animateurs n'ont pas seulement clamé qu'ils ne se sentaient pas représentés par des politiciens coupables d'avoir successivement couvert les exactions et rétabli l'hégémonie des responsables de la Grande Récession : parce que leur défiance portait avant tout sur les conditions d'exercice de la délégation de souveraineté, ils ont également signifié qu'ils n'attendaient pas le salut de providentiels substituts aux dirigeants en place.

Si le choix d'occuper un lieu public avait vocation à manifester la sécession de citoyens indignés par la soumission de leurs représentants politiques au capital financier, il témoignait surtout d'une volonté d'installer le mouvement dans la durée ou, plus précisément, de le doter d'une capacité d'expression continue. À l'instar des institutions sises à Wall Street, les campeurs de Zuccotti Park entendaient peser en permanence sur les choix des élus. Faute d'exercer une pression de tous les instants, estimaient-ils, le chantage des banques sur les conséquences « systémiques » de leur éventuelle faillite suffirait non seulement à préserver leur immunité mais également à entretenir la conviction des gouvernants que le renflouement des fauteurs de krachs doit prendre le pas sur le dédommagement de leurs victimes¹⁶.

Conçues pour conserver l'attention des pouvoirs publics, les occupations de places et de parcs ont toutefois échoué à infléchir la conduite des politiques gouvernementales. La fatigue, les intempéries, la répression policière ou simplement l'impossibilité de mener une vie militante à plein temps ont fini par user ces mouvements inédits – alors que leurs rivaux du monde de la finance poursuivaient confortablement leur travail de harcèlement ininterrompu. Pour autant, le souci de ne pas abandonner le monopole de l'activisme en continu aux investisseurs est demeuré au cœur des initiatives élaborées par les rescapés du 15-M et d'Occupy.

Exemplaire à cet égard a été l'action de la PAH (Plataforma de Afectados por la Hipoteca) en Espagne, et notamment le recours de ses militants à une pratique d'origine argentine appelée *escrache*. Fondée dès 2009 – soit au plus fort de la crise immobilière – pour venir en aide aux personnes expulsées de leur logement par les mêmes banques qui avaient organisé leur endettement en dissimulant les risques qu'elles leur faisaient courir, la PAH ne s'est pas contentée d'apporter une assistance juridique et matérielle aux « victimes du crédit hypothécaire ». À partir de 2011, en coordination avec des syndicats et d'autres composantes du 15-M – dont ils étaient parties prenantes – ses animateurs ont rédigé une proposition de réforme intitulée « initiative législative populaire » (ILP) dont le double objectif était de contraindre les institutions financières à concéder des dations en paiement – soit à ne pas exiger davantage que la saisie du logement hypothéqué – et d'amener les pouvoirs publics à déclarer un moratoire sur toutes les expulsions¹⁷.

Gratifiée de près d'un million et demi de signatures et majoritairement soutenue dans la population, l'ILP s'est néanmoins heurtée au travail de sappe du Parti populaire (PP) – la formation conservatrice devenue majoritaire au parlement lors des élections de novembre 2011. Car si le gouvernement de Mariano Rajoy a partiellement cédé à la pression née du succès de l'« initiative » en modifiant à la marge la législation relative aux expulsions, le projet finalement voté par les députés du PP n'a pas retenu le principe de la dation en paiement – en dépit de la condamnation de l'Espagne par la Cour européenne des droits de l'homme. C'est donc dans ce contexte de subordination patente des dirigeants politiques aux exigences des banques – elles-mêmes perclues de dettes et maintenues à flot aux frais de la population – que les militants de la PAH ont soumis les parlementaires du parti au pouvoir à une succession d'*escraches*.

Dans sa modulation argentine, élaborée au milieu des années 1990 par le groupe HIJOS, l'*escrache* – mot qui signifie « exposition » ou « révélation » en argot de Buenos Aires – se voulait un défi à l'amnistie accordée par le président Carlos Menem aux officiers criminels qui avaient sévi sous le

régime du général Videla – en particulier aux responsables des enlèvements et meurtres de milliers d’opposants (les disparus ou *desaparecidos*). L’opération consistait à découvrir l’adresse d’un amnistié et à y dépêcher un petit groupe de militants. Ceux-ci, une fois sous les fenêtres du meurtrier, avaient pour mission d’exposer bruyamment son sinistre passé – au moyen de harangues, chants, pancartes et brochures distribuées au public – ainsi que d’accompagner chacune de ses sorties, sans recourir à la violence mais en répétant inlassablement la liste de ses méfaits. Décisives dans la lutte contre l’effacement des traces de la dictature, les opérations de traque lancinante menées par HIJOS auront largement contribué, sinon à la chute de Menem, du moins à la réouverture des enquêtes sur les disparus après l’élection de Nestor Kirchner¹⁸.

L’appropriation de l’*escrache* par les militants du PAH, alors que le mouvement des places touche à sa fin, va concurremment viser les parlementaires du Parti populaire qui font obstacle à l’adoption de l’ILP et les institutions financières auxquelles le pouvoir politique est assujéti. D’un côté, comme en Argentine quelque quinze ans plus tôt, des petits groupes d’activistes sont envoyés devant le domicile des députés conservateurs pour leur rappeler, aussi bruyamment que possible et en les suivant dans leurs déplacements, qu’ils sont les principaux responsables des milliers d’expulsions qui ont lieu chaque année en Espagne depuis 2008. De l’autre, une succession de « performances » sont organisées dans les banques : des militants s’introduisent dans une agence et se mettent à danser, accompagnés par des chanteurs qui, sur un air de flamenco, dénoncent les agissements de l’établissement qu’ils ont investi¹⁹.

Entre l’*escrache* original et sa reprise, les différences ne portent pas seulement sur le contexte et la thématique – exposition de la soumission du pouvoir politique aux militaires dans un cas, aux institutions financières dans l’autre. Car, en Argentine, la partie la plus complexe du travail militant se situait en amont de l’opération proprement dite – soit dans la localisation des amnistiés et dans la constitution du dossier établissant leur implication dans les crimes de la dictature. En revanche, dans l’Espagne frappée par la Grande Récession,

l'opposition du Parti populaire à l'ILP et le rôle des banques dans les 15 000 expulsions annuelles sont connus de tous. Il n'y a donc pas plus de révélation à apporter que de mémoire à rafraîchir : l'enjeu des actions militantes réside exclusivement dans le harcèlement des responsables politiques et financiers.

À l'instar des marchés obligataires, la PAH se donne pour tâche de livrer une appréciation continue de l'action gouvernementale. Plutôt qu'à une manifestation massive mais nécessairement ponctuelle d'indignation, les *escraches*, appuyés sur le soutien populaire dont bénéficie l'ILP, s'apparentent à une notation récurrente de la politique consistant à chasser les propriétaires endettés de leur domicile pour renflouer les institutions responsables de la crise immobilière. Grâce à des opérations suffisamment fréquentes pour éprouver les nerfs de l'adversaire au jour le jour, leurs praticiens s'ingénient à disputer aux détenteurs d'obligations le pouvoir de déterminer le crédit dont disposent les représentants de l'État – et ainsi à faire en sorte que l'usure qui guette généralement les mouvements sociaux change enfin de camp. Conformément à leur vocation, les *escraches* se poursuivront donc en dépit du rejet de l'ILP par les parlementaires du PP – jusqu'à ce que ceux-ci rendent hommage à l'efficacité des militants de la PAH en votant une loi dite de « sécurité citoyenne » qui, depuis juillet 2015, interdit la plupart des témoignages de défiance publique à l'encontre des gouvernants²⁰.

Dans un registre un peu différent, aux États-Unis, des vétérans d'Occupy ont quant à eux lancé la campagne intitulée Strike Debt, qui signifie « rayer la dette » mais évoque aussi une « grève de la dette », et dont procèdent deux initiatives : le Rolling Jubilee et la formation du Debt Collective²¹. Insurgés contre les conséquences délétères du recours massif à l'endettement privé dans le financement d'un bien public tel que l'éducation supérieure, les militants engagés dans ce mouvement n'entendent pas seulement informer les étudiants bénéficiaires d'une « aide financière » sur le fonctionnement du système qui les condamne à plier le reste de leur existence aux conditions de remboursement des prêts qu'ils ont dû contracter pour pouvoir obtenir un diplôme universitaire : outre ce travail de lanceurs d'alerte – consigné

dans un « manuel à l'usage des réfractaires à la dette²² » –, ils se donnent pour double tâche d'effacer un certain nombre d'ardoises et de mobiliser un nombre critique d'endettés, afin de constituer le défaut en stratégie politique.

Dûment « titrisés », c'est-à-dire convertis en obligations aliénables et revendus sous cette forme sur le marché secondaire, les emprunts qu'ils ont dû contracter pour s'inscrire dans une université poursuivent parfois les anciens étudiants américains jusqu'au terme de leur existence – d'autant qu'à la différence d'entreprises telles qu'Enron ou Lehman Brothers, il leur est interdit de se déclarer en faillite. En même temps, les titres obligataires qui rassemblent des prêts dont le remboursement est incertain – catégorie où, en raison de la précarité des emplois et de la dévaluation des diplômes universitaires qui en découle, les prêts accordés aux étudiants figurent en bonne place – voient nécessairement leur valeur marchande s'amenuiser en proportion des doutes qu'ils éveillent chez les détenteurs de portefeuilles. Attentifs à l'évolution des cours, les initiateurs du Rolling Jubilee vont alors s'ingénier à lever des fonds – essentiellement par le biais du financement participatif (*crowdfunding*) – destinés à racheter des titres dépréciés : une fois acquis, ceux-ci sont aussitôt livrés à un feu de joie symbolique qui, conformément à la tradition du jubilé, libère les emprunteurs concernés du fardeau de leur endettement. En moins de deux ans, Strike Debt a ainsi collecté quelque 700 000 \$ de donations, grâce auxquelles ils sont parvenus à abolir près de 32 millions de dollars de dettes.

Interrompu le 31 décembre 2013, le Rolling Jubilee a cédé la place à un autre type d'initiatives – la constitution de « collectifs d'endettés ». Après avoir racheté – et aboli – près de 4 millions de dollars de prêts concédés à des étudiants de l'université Everest en Floride – laquelle fait partie du consortium Corinthian Colleges Network –, les militants de Strike Debt ont découvert que l'établissement en question faisait l'objet de plusieurs procès pour fraude : d'une part, les candidats avaient été attirés par des promesses mensongères – à savoir l'assurance d'un emploi en fin de cursus ; d'autre part, Everest augmentait ses frais d'inscription en

fonction des montants de l'aide financière publique accordée à ses étudiants – afin que ceux-ci soient de surcroît obligés de souscrire un emprunt délivré par l'université à un taux d'intérêt exorbitant de près de 15 %. Toutefois, alors même que ses ennuis judiciaires conduisent le Corinthian Colleges Network à la faillite, pour leur part, les étudiants escroqués demeurent tenus de rembourser leur emprunt²³.

C'est donc dans ce contexte qu'au lieu de soulager les victimes de fraude par le biais du rachat de leurs obligations, Strike Debt va désormais les aider à se lancer dans une véritable *debt strike*, c'est-à-dire une « grève de la dette » ou encore un refus collectif de remboursement. D'abord conçu comme une plate-forme de rencontre et de solidarisation des anciens d'Everest, le Debt Collective se propose de transformer leur endettement d'une somme d'infortunes privées en une arme proprement politique. Il s'agit en effet de constituer le refus collectif et solidaire d'honorer des engagements extorqués illégalement en moyen de pression suffisamment puissant pour persuader les créanciers de réduire leurs exigences en proportion de la dépréciation des titres en leur possession ou, mieux encore, pour amener les pouvoirs publics – en l'occurrence, le ministère de l'Éducation – à prendre le relais du Rolling Jubilee en procédant pour leur compte à l'effacement des dettes odieuses.

Au-delà du cas d'Everest et des autres composantes du réseau des Corinthian Colleges, les initiateurs du Debt Collective se donnent pour mission de favoriser l'agrégation des étudiants et anciens étudiants décidés à user de leur nombre – quarante millions de citoyens américains ont eu recours à un emprunt pour accéder à l'enseignement supérieur – et du montant global de leur dette – 1 300 milliards de dollars à l'été 2016 – pour secouer le joug des prêteurs. Car à condition de s'unir, soutiennent-ils, ces emprunteurs sont en mesure d'ériger leur réticence à rembourser en une menace au moins aussi redoutable que le « risque systémique » agité par les institutions financières qualifiées de « trop grandes pour faire défaut ».

Jusqu'ici, sans doute, la plate-forme Debt Collective est bien loin de réunir un nombre suffisant d'adhérents pour

rivaliser avec l'influence des pourvoyeurs de crédit sur les décideurs politiques. De même, le volume de dettes précédemment effacées par le Rolling Jubilee ne représente guère plus qu'une goutte d'eau dans l'océan des titres obligataires pesant sur la vie des quarante millions de personnes qui ont été contraintes de souscrire un emprunt pour mener à bien leurs études. Reste qu'au-delà de l'alerte qu'ils ont lancée – tant sur les pratiques délictueuses de nombreux établissements universitaires dont l'allocation de prêts usuraires est la principale raison d'être que sur la ressemblance entre la « bulle » de l'aide financière et celle des hypothèques *subprime* qui a causé le krach de 2008 –, les militants de Strike Debt sont parvenus à s'insérer dans le champ de la spéculation continue où sévissent les détenteurs d'obligations.

Non contents d'éveiller le spectre d'un défaut massif des étudiants endettés, le Debt Collective s'emploie à lui donner consistance, tant par des actions contre des établissements particuliers – le groupe Corinthian mais aussi ITT Tech ou encore le New England Institute of Arts – que par la publication du nombre croissant des visiteurs de la plateforme. En s'inspirant du mode opératoire des prêteurs – à savoir la notation permanente –, ses animateurs entendent non seulement mobiliser des collectifs d'étudiants et d'anciens étudiants contre les institutions prédatrices qui les ont piégés, mais surtout exercer une pression constante sur les pouvoirs publics. Outre l'obtention d'une régulation plus stricte de l'aide financière, leur objectif est d'imposer le bien-fondé de la gratuité de l'enseignement supérieur – à la fois pour des raisons de principe, au motif que l'accès à l'éducation est un bien commun, et parce que l'éclatement probable de la bulle formée par la titrisation des prêts accordés aux étudiants jette le doute sur la viabilité économique de la dévolution du financement des études supérieures au secteur privé. Que la proposition de rendre l'enseignement supérieur public gratuit ait joué un rôle clé dans la campagne du sénateur Bernie Sanders lors de la primaire démocrate de 2016 – au point de se retrouver, sous une forme édulcorée, dans le programme du parti assumé par Hillary Clinton – témoigne de l'effectivité du militantisme dont Strike Debt est l'aiguillon.

Mandats et obligations

Affronter l'hégémonie des investisseurs en militant à leur cadence – plutôt qu'en cherchant à les tenir en lisière du territoire où le peuple choisit ses représentants – n'implique aucunement de se désintéresser de la politique électorale. Exemple à cet égard est le cas d'Ada Colau, cofondatrice de le PAH en 2009 avant d'être élue maire de Barcelone au printemps 2015²⁴. D'autres membres historiques de l'association de soutien aux expulsés ont pour leur part rejoint Podemos – parti créé en 2014, qui revendique l'esprit du 15-M mais n'en est pas moins obsédé par la conquête du pouvoir gouvernemental – tandis qu'aux États-Unis, nombre de vétérans d'Occupy se sont engagés dans la campagne de Bernie Sanders. Pour autant, c'est bien d'un rapport inédit entre gouvernés et gouvernants que témoignent les plates-formes dédiées à la cause des victimes du crédit hypothécaire et à la mobilisation des étudiants endettés. Afin d'en saisir la singularité, il importe de rappeler comment les suites du krach de 2008 ont modifié le paysage politique du monde développé.

Si la Grande Récession a été dommageable pour la plupart des dirigeants en place, à plus long terme, elle a surtout entamé le crédit des partis dits de centre gauche. En raison de leurs racines keynésiennes, les formations sociales-démocrates semblaient pourtant bien placées pour tirer avantage d'une crise largement imputée à l'excessive dérégulation des marchés financiers. Reste qu'après avoir passé vingt-cinq ans à assimiler les préceptes de la modernité néolibérale, elles n'ont même pas songé à se poser en championnes d'un changement de cap – en dépit des incessantes évocations de 1929 et du New Deal rooseveltien qui emplissaient alors les médias²⁵. Incapables d'engranger les bénéfices de l'hostilité rencontrée par le capitalisme débridé, les politiciens « progressistes » n'ont guère été plus à l'aise lorsque est venu le temps de la restauration du *statu quo ante* : car, à défaut de contester le bien-fondé du renflouement des banques et de la rigueur budgétaire requise pour le financer, ils ont éprouvé quelques difficultés à vanter les mérites de l'austérité avec le même

aplomb que leurs rivaux dits de centre droit. Aussi dépourvus de convictions propres que d'entrain à défendre les idées des autres, leur conformisme maussade s'est donc logiquement traduit par une désaffection croissante de l'électorat.

Le déclin apparemment sans retour de la social-démocratie n'a pas seulement affermi la suprématie des partis les plus attachés à l'ajustement des politiques publiques aux critères d'attractivité définis par les marchés obligataires : en désactivant la polarité traditionnellement structurante entre solidarité et libre concurrence, il a aussi contribué à son usurpation par un antagonisme dont l'extrême droite définit les termes, et qui oppose les partisans de la préférence nationale aux promoteurs d'une compétition mondialisée. Ombre portée de la substitution croissante des emprunts aux impôts en tant que mode de financement des États, le rabattement phobique de la protection sociale sur le contrôle des frontières n'a certes pas attendu la faillite de Lehman Brothers pour gagner les esprits. Il n'en demeure pas moins que son ascendant s'est considérablement renforcé depuis 2009, à la triple faveur de la précarisation des emplois induite par les politiques d'austérité, de l'afflux des réfugiés consécutif à l'échec des « printemps arabes » – sur les modes concurrents de la répression et de la perversion – et, plus récemment, de la multiplication inédite des attentats terroristes dans les pays du Nord.

Enfin, si la décrépitude des partis sociaux-démocrates a bien été propice à un partage du champ politique entre les droites néolibérales et nationalistes – ainsi qu'aux propensions des premières à compenser l'impopularité des mesures destinées à attirer les investisseurs en transigeant avec la xénophobie des secondes – elle a également donné l'occasion aux gauches dites « radicales », moyennant un important travail de dépoussiérage doctrinal et rhétorique, de capter une audience plus conséquente. Stimulée par les « occupations » de 2011 – et inégalement fructueuse selon les pays –, l'émergence d'une alternative au « progressisme » épuisé revêt des formes institutionnelles contrastées : tantôt création d'un nouveau parti, tantôt infiltration ou reconversion d'une formation existante, tantôt encore fédération de mouvements sociaux

spécifiques dans une « plate-forme citoyenne »²⁶. Toutefois, le principal motif de divergence parmi les postulants à une contestation de gauche des politiques dictées par les marchés obligataires ne concerne pas tant le mode d'organisation qu'ils adoptent que le choix de l'adversaire qu'ils prennent pour modèle.

Pour certains, la rivalité mimétique qu'il s'agit de cultiver a pour objet les partis protectionnistes et xénophobes dont l'essor accompagne la disparition de la polarité entre conservateurs et progressistes. Conformément aux recommandations du philosophe argentin Ernesto Laclau et de la politiste belge Chantal Mouffe, les militants qui s'engagent dans cette voie assument le bien-fondé d'un « populisme » de gauche délibérément conçu en miroir de la prétention des chantres du repli nationaliste à condenser les affects du peuple²⁷. Leur démarche repose sur la conviction que, loin d'être mue par une xénophobie et un racisme irréversibles, la majorité des électeurs qui apportent leurs suffrages aux formations d'extrême droite ne fait que reporter sur les migrants et les minorités réputées allogènes une hostilité dont la véritable cause est la corrosion de la souveraineté populaire par des élus aux ordres de la finance mondialisée. Aussi, plutôt que de conforter le ressentiment dont se nourrissent les démagogues en traitant leurs électeurs par le mépris, ils appellent à convertir le dépit rageur des perdants de la mondialisation néolibérale en une saine révolte contre les vrais responsables de leur infortune²⁸.

En pratique, les tenants du populisme de gauche empruntent à leurs rivaux le thème de la trahison des gens ordinaires par des élites hors sol – quitte à investir la charge émotionnelle qui s'en dégage dans un tout autre récit – et ils les rejoignent également sur la nécessité, sinon de s'en remettre à un chef charismatique, du moins de confier l'expression de l'indignation populaire à un porte-parole capable de lui donner corps. Sans doute reconnaissent-ils que le peuple dont ils s'efforcent de dresser le portrait est d'abord moins aisé que son concurrent de droite : le « nous » qui se sent menacé dans sa sécurité matérielle et culturelle par les intérêts et les goûts d'une coterie transnationale se laisse en effet plus

facilement incarner que celui qui exige le contrôle des mouvements de capitaux et la relocalisation de la production des marchandises mais demeure attaché à la libre circulation des personnes et au rejet des discriminations à l'encontre des minorités. Il n'en demeure pas moins qu'à leurs yeux, la réouverture d'un champ politique dominé par la finance et hanté par la phobie de l'étranger doit nécessairement passer par l'action d'une formation à la fois suffisamment pluraliste pour embrasser une grande diversité de revendications et suffisamment directive pour amener les groupes sociaux porteurs de ces pétitions hétérogènes à s'unir dans l'identification de l'adversaire commun qui les constitue en peuple.

Chez les militants les plus impliqués dans la compétition électorale, la fusion de doléances spécifiques dans une opposition massive entre un « nous » et un « eux » s'impose généralement comme la tâche prioritaire²⁹. Cependant, ainsi que l'attestent les divergences entre l'équipe dirigeante de Podemos et les plates-formes citoyennes auxquelles le parti est associé dans les régions et municipalités espagnoles, tous les candidats à l'occupation de l'espace politique libéré par l'étiollement de la social-démocratie ne s'accordent pas sur l'opportunité de remettre à des interprètes agréés la responsabilité de ranger des luttes éparses sous une même défiance populaire à l'encontre d'une caste illégitime. Nombre d'entre eux se montrent en effet réticents à user des mêmes ressorts que les populistes de droite. S'ils ne renoncent pas pour autant à calquer leur mode opératoire sur celui d'un adversaire, c'est plutôt du côté des institutions financières qu'ils trouvent leur inspiration. Comme l'indiquent les initiatives de la PAH et de Strike Debt, les établissements capables d'agiter un risque systémique leur paraissent particulièrement dignes d'être imités.

Les adeptes du populisme au sens de Laclau et Mouffe ambitionnent de rétablir l'ascendant du mandat délivré par les citoyens sur le crédit accordé par les détenteurs d'obligations. Pour y parvenir, les mandataires selon leurs vœux doivent successivement dresser un portrait du peuple qui recueille les animosités et requêtes d'une majorité de l'électorat et, une fois élus, ériger leur propre représentativité en rempart contre

les prétentions des prêteurs. De leur côté, les activistes qui prennent les brasseurs de liquidités pour modèle se soucient moins de façonner des dirigeants déterminés à faire primer la voix de leurs mandants sur les exigences de leurs créanciers que d'agir sur la manière dont les responsables politiques évaluent les risques auxquels les exposent les arbitrages qu'ils rendent. Plutôt qu'en disputant la réhabilitation de la souveraineté populaire à l'extrême droite, c'est en empiétant sur le pouvoir d'accréditation dont l'exercice est aujourd'hui réservé aux investisseurs institutionnels qu'ils se proposent de modifier la conduite des gouvernants.

Le contraste entre les deux démarches ne correspond pas exactement à la différence entre l'activité d'un parti politique obsédé par la conquête du pouvoir d'État et l'activisme de mouvements sociaux rétifs à toute implication dans l'administration de la chose publique. Comme l'indique, en Espagne, la reconversion de certains militants de la PAH, privilégier le champ de l'attribution du crédit et du discrédit n'empêche en rien de briguer un mandat³⁰. En revanche, lorsque des candidats demeurés fidèles à cette inspiration initiale entrent dans une joute électorale, leur manière d'envisager la charge qu'ils sollicitent les distingue de leurs collègues de sensibilité populiste : plus que de protéger le peuple dont ils auraient réussi à incarner les aspirations contre les diktats des marchés obligataires, ils se proposent en effet de favoriser la formation, au sein de la société civile, de groupes de pression concurrents des institutions financières. Il s'agit donc moins pour eux de se parer du pouvoir souverain dont ils sont dépositaires afin de mettre la finance au pas que d'encourager et de soutenir des initiatives citoyennes susceptibles de modifier les conditions dans lesquelles ils sont amenés à arbitrer entre les vœux de leurs électeurs et les exigences des prêteurs.

D'une manière générale, qu'ils demeurent en marge de la politique gouvernementale ou qu'ils s'y engagent de plain-pied, les militants décidés à défier les investisseurs sur leur propre terrain ont pour trait distinctif d'opérer dans le champ du crédit : à la différence des populistes de gauche, leur attention se porte davantage sur les liens complexes entre débiteurs et créanciers que sur les rapports entre mandants et manda-

taires. Autrement dit, la question de la représentativité des élus – le tracé de la ligne de partage entre les authentiques représentants du peuple et les élites illégitimes qui usurpent ses prérogatives – les occupe moins que celle de leurs « obligations » – soit ce dont les gouvernants sont concurremment redevables aux institutions qui les financent et à la population qu'ils gouvernent.

Défection des débiteurs et dédoublement des créanciers

Depuis 2010, le recours généralisé à l'austérité pour éponger les coûts du sauvetage des banques a puissamment contribué à placer l'endettement au cœur de la critique du capitalisme contemporain. Dans la pratique militante, tandis que certains collectifs se mobilisent contre le fonctionnement du crédit hypothécaire et de l'aide financière aux étudiants, d'autres produisent des audits destinés à exposer le caractère « odieux » des dettes souveraines – au sens où les prélèvements qu'impose leur acquittement conduisent les États qui les opèrent à violer les droits sociaux de leurs citoyens – et, ce faisant, à fonder en droit la demande de leur annulation³¹. Parallèlement, dans le champ intellectuel, des voix influentes au sein des mouvements sociaux – celles de l'anthropologue David Graeber et de l'américaniste Andrew Ross, figures de proue d'Occupy Wall Street, ou encore du philosophe Maurizio Lazzarato, fortement impliqué auprès des intermittents du spectacle en France – appellent à recentrer l'analyse de la question sociale sur les relations entre créanciers et débiteurs³².

Les auteurs qui font de la cause des endettés le foyer des luttes contemporaines s'accordent pour rapporter l'ascendant du crédit sur les autres méthodes de rentabilisation du capital à l'abandon des techniques keynésiennes d'apaisement du salariat. Jusqu'au milieu des années 1970, rappellent-ils, les démocraties libérales conjuraient le danger d'un soulèvement des travailleurs contre l'exploitation de leur force de travail en leur garantissant tout à la fois le plein-emploi, une croissance régulière des salaires, une couverture sociale plus ou moins décente – en matière de santé, de retraite et de chômage – et

l'accès de leurs enfants à l'enseignement supérieur. Ce mode de cooptation des classes salariées allait toutefois atteindre ses limites quand les femmes, les minorités jusque-là confinées dans le sous-prolétariat et les peuples récemment décolonisés ont à leur tour revendiqué le droit de participer au compromis social de la société de bien-être. Car, pour les détenteurs de capitaux, le coût de la pacification s'est alors avéré exorbitant – sauf à tolérer un fléchissement de la profitabilité débouchant sur une socialisation graduelle des moyens de production. Aussi, forts des nouveaux moyens de pression que leur offraient le nouveau régime des taux de changes flottants, la libéralisation des prix de l'énergie – en réponse aux chocs pétroliers – et la légalisation des produits financiers dérivés, les investisseurs ont exigé un changement de cap dont la « révolution conservatrice » constituera l'étape initiale.

Les nouvelles priorités des gouvernements néolibéraux – à savoir la lutte contre l'inflation plutôt que le maintien du plein-emploi au titre d'objectif macroéconomique et la politique de l'offre plutôt que la stimulation de la demande pour conjurer l'incidence déflationniste du primat accordé à la stabilité des prix – sont sans doute parvenues à imposer une stagnation indéfinie des salaires et une compression croissante des dépenses publiques. Cependant, on l'a vu, les dirigeants des démocraties occidentales ont compensé la baisse tendancielle des revenus salariaux et des transferts sociaux, d'une part en empruntant pour leur compte les ressources nécessaires à l'exercice de leurs missions de service public et d'autre part en offrant à leurs administrés des facilités inédites d'emprunt qui, sous le nom de « démocratisation du crédit », s'imposeront bientôt comme le principal fondement d'un nouveau compromis social. Bien qu'indéniablement moins sécurisante que les carrières et les programmes de couverture des risques de la période précédente, l'accessibilité croissante des emprunts privés – pour acquérir des biens durables, poursuivre des études ou même consommer au quotidien – s'est en effet révélée redoutablement efficace, du point de vue de la conciliation des intérêts de classe, dans la mesure où elle a enseigné aux endettés que leur sort était désormais lié aux fluctuations des marchés obligataires.

À l'instar des États de consolidation dont ils sont les citoyens, les individus contraints d'indexer leurs projets sur la largesse des prêteurs ne se fixent pas pour mission de limiter le temps de leur dépendance en consentant aux sacrifices nécessaires à un remboursement définitif de leurs dettes : s'ils plient la conduite de leur existence aux attentes des créanciers, c'est bien moins pour hâter le jour où ils ne leur devront plus rien – tant il est vrai que le marché de l'emploi n'offre guère de perspectives d'autofinancement – que pour conserver du crédit auprès des institutions qui l'évaluent. Autrement dit, l'objectif qu'ils sont contraints de poursuivre n'est pas d'échapper à la spirale de l'endettement mais, au contraire, d'entretenir une réputation de solvabilité suffisante pour demeurer en mesure de réemprunter indéfiniment. Ainsi peut-on parler d'une substitution graduelle de la condition de débiteur à celle de salarié : une telle mutation intervient lorsque la valeur estimée des actifs acquis grâce aux avances des prêteurs – logement, diplôme universitaire... – et l'affichage d'un comportement propre à leur inspirer confiance – en particulier, l'habitude de faire passer le service de ses dettes avant toute autre dépense – s'avèrent plus décisifs, pour repousser la hantise du dénuement, que l'addition des salaires générés par des emplois précaires et des prestations sociales octroyées par des pouvoirs publics en cure d'austérité permanente.

Censée concilier le pouvoir d'achat de la majorité des consommateurs avec la rentabilité des portefeuilles de leurs créanciers, la « démocratisation du crédit » n'échappera pas davantage que le compromis social keynésien à ce que David Graeber nomme judicieusement une « crise d'inclusion³³ » : en dépit des efforts déployés par les institutions financières et les gouvernements soumis à leurs requêtes, non seulement pour étendre les filets de l'endettement jusqu'aux franges les moins solvables de la population mais surtout pour occulter les risques d'une telle opération, l'effondrement du marché des obligations dites *subprime* va révéler l'insurmontable incompatibilité entre la réalisation des promesses faites aux emprunteurs – à savoir la possibilité d'acheter à crédit un style de vie estampillé « classes moyennes » – et les exigences de rentabilité dont les prêteurs entourent leurs avances.

À défaut d'endommager le régime qu'Andrew Ross et Maurizio Lazzarato appellent respectivement la « créditocratie » et le « gouvernement par la dette », le krach et ses conséquences vont jeter une lumière crue sur l'indéfectible attachement que lui vouent les autorités politiques. Appelés à arbitrer entre des institutions financières gorgées d'actifs soudain sans valeur et des ménages incapables d'honorer des dettes contractées dans des conditions d'abus manifeste, les dirigeants des États développés ont certes fustigé la cupidité des premières et assuré les seconds de leur compassion, mais non sans aussitôt œuvrer à la remise à flot des pourvoyeurs de crédit, y compris en les autorisant à faire main basse sur les biens des propriétaires endettés.

L'option retenue par les pouvoirs publics s'explique sans doute par leur évaluation comparative des risques immédiats auxquels les exposaient la responsabilisation des créanciers délinquants et l'abandon des débiteurs escroqués : ainsi ont-ils jugé que les uns étaient, selon la formule consacrée, trop grands pour être contraints à la faillite, tandis que les autres seraient trop abasourdis pour s'insurger contre l'injustice d'un renflouement des banques à leurs dépens. Reste que pour les auteurs qui font de la dette la nouvelle clef de voûte de la question sociale, tant le sauvetage des banques systémiques que les mesures d'austérité qui ont ensuite servi à couvrir son coût illustrent bien les priorités de l'action gouvernementale à l'âge de la financiarisation du capitalisme : selon eux, plus qu'à conjurer l'indiscipline des salariés en les persuadant que leurs revenus dépendent à la fois de leur assiduité au travail et de la rentabilité des entreprises qui les emploient, la tâche principale des politiques consiste aujourd'hui à signifier aux emprunteurs que le crédit dont ils disposent est une fonction composée de leur détermination à entretenir leur solvabilité et de la rentabilité des institutions qui financent leurs dépenses³⁴.

Les intellectuels militants qui soutiennent que la dette tend à supplanter le salariat – au titre de ressort privilégié de l'accumulation du capital – ne se contentent évidemment pas de constater l'avènement d'un nouveau mode d'allocation des ressources. Soucieux d'identifier les résistances qui

peuvent lui être opposées, ils puisent dans l'histoire du mouvement ouvrier la double conviction qu'à l'instar des salariés de l'ère industrielle, les endettés doivent se reconnaître dans leur condition – pour acquérir une conscience collective du tort qui leur est fait mais aussi de la puissance dont leur solidarité les dote – et en même temps récuser les normes qui la légitiment – afin d'ouvrir la voie à la formation d'un autre type de lien social.

Concrètement, ce sont les luttes contre les pratiques usuraires des prêteurs privés et les audits citoyens destinés à exposer la part illégitime des dettes publiques qui assurent la constitution des débiteurs en catégorie sociale soudée par la reconnaissance et la dénonciation de leur sujétion commune. À mesure qu'elle se manifeste dans les mobilisations, la congruence des différents biais en faveur des institutions de crédit – de l'interdiction faite aux particuliers de se déclarer en faillite jusqu'au recours des États à l'austérité budgétaire pour financer le renflouement des banques – est non seulement appelée à éveiller le sentiment d'une condition partagée, mais aussi à persuader celles et ceux qui l'éprouvent du pouvoir que la menace de leur défaut est susceptible d'exercer sur les arbitrages rendus par les responsables politiques. À l'instar de l'horizon de la grève générale, que les syndicats révolutionnaires d'antan envisageaient à la fois comme l'aimant de leurs actions et comme leur principal moyen de pression sur les pouvoirs publics, la perspective d'une défection collective des emprunteurs a concurremment vocation à hâter la convergence de leurs griefs et, par la crainte qu'elle inspire, à arracher des réformes qui allègent leur tribut³⁵.

Quant à l'émergence d'une socialité délivrée des critères d'évaluation fixés par les investisseurs institutionnels, ses chantres la font passer par la levée du soupçon de faute morale qui pèse sur les endettés : pour s'émanciper, ceux-ci doivent apprendre à ne plus confondre les emprunts qu'ils ont contractés auprès d'agents économiques en quête de rente avec les engagements qu'ils s'estiment requis de tenir par affection pour leurs proches, par solidarité envers leurs semblables, par respect de l'idée qu'ils se font de la civilité ou de la justice – voire sans trop savoir pourquoi. David Grae-

ber et Andrew Ross s'accordent en effet à gager l'essor des mouvements de résistance à l'hégémonie du capital financier sur leur aptitude à répandre la conviction que les obligations mutuelles qui nouent les liens entre les gens au quotidien sont d'une autre nature que les dettes mesurables dont le calcul et l'établissement des modalités de remboursement sont laissés à la discrétion des créanciers³⁶.

Le principal mérite d'Occupy, soutiennent ses interprètes les plus notoires, résidait déjà dans l'éveil de ses participants à la différence entre l'obligeance qu'ils tirent de leurs interactions et l'injonction qui leur est faite de payer un tribut aux pourvoyeurs de liquidités. Aux yeux des auteurs de *Dette : 5 000 ans d'histoire* et de *Creditocracy*, le campement de Zuccotti Park et ses diverses répliques ont certes été des forums dédiés à la dénonciation d'un mode d'allocation des ressources dont les bénéficiaires n'excèdent pas 1 % de la population, mais aussi des laboratoires voués à l'expérimentation de modes de coopération et de partage capables de supplanter le dispositif du prêt à intérêt.

Le déplacement de la question sociale du travailleur vers l'emprunteur – soit de l'aliénation qui condamne le premier à reproduire les conditions de son exploitation vers la culpabilisation qui intime au second d'entretenir sa solvabilité – a vocation à rendre compte d'un mode d'accumulation du capital où le prélèvement de la rente prend le pas sur l'extraction du profit. Quant à l'insistance sur l'antinomie entre la dette calculable et la mutualité authentique, elle répond au souci d'offrir une perspective de rupture avec le capitalisme financiarisé qui demeure fidèle aux idéaux communistes du mouvement ouvrier. Il y a toutefois lieu de s'interroger tant sur la validité d'une représentation des rapports de pouvoir tissés par le marché obligataire sous l'angle d'une simple subordination des débiteurs aux créanciers que sur la pertinence d'une stratégie d'émancipation exclusivement fondée sur la récusation du crédit.

Sur le plan de l'heuristique, même si l'emprise des prêteurs sur les emprunteurs est manifeste, elle ne suffit pourtant pas à éclairer l'anatomie des relations triangulaires qu'entretiennent des institutions financières disposant d'une très grande liberté

de choix, des gouvernants largement financés par l'émission de valeurs du Trésor et des gouvernés d'autant plus dépendants des avances concédées par les investisseurs privés que les services prodigués par les pouvoirs publics ne cessent de s'amenuiser. Ainsi peut-on d'abord rappeler que l'indignation qui s'est exprimée lors des « occupations » de 2011 a porté sur les traitements contrastés que les gouvernements ont réservé à deux catégories d'agents menacés de faillite – à savoir les institutions financières dont ils ont racheté les titres démonétisés et les « 99 % » de particuliers auxquels l'effacement des dettes a été refusé. Autrement dit, la crise de 2008 a avant tout révélé que tous les débiteurs ne sont pas traités à la même enseigne – ce que David Graeber et Andrew Ross ne manquent d'ailleurs pas de souligner : certains sont remis à flot au prétexte que leur défaut mettrait l'économie mondiale en péril, tandis que d'autres ne bénéficient d'aucune remise de dette au motif que leur défection est rendue hautement improbable par la loi qui l'interdit et la morale qui la réprouve.

Si, en raison du danger systémique que représentait leur insolvabilité, c'est bien comme débitrices que les banques ont été secourues, la mansuétude dont elles ont bénéficié a pour sa part induit une inversion de rôles symétrique : les politiques d'austérité qui ont achevé d'éponger leurs dettes ont en effet contraint des populations déjà affectées par le soudain assèchement du crédit à ensuite assumer la fonction de prêteurs en dernier ressort. Dans un premier temps, les gouvernements ont certes creusé leurs propres déficits dans le but d'assainir le bilan des institutions financières moribondes. Cependant, une fois renflouées, celles-ci ont aussitôt affecté de s'inquiéter de l'état des comptes de leurs sauveteurs. Aussi, pour préserver leur crédit auprès des détenteurs de leurs obligations, les États se sont-ils empressés de mettre leurs administrés à contribution – par le biais d'une diminution sensible des ressources allouées aux programmes sociaux et aux services publics. Mieux encore, en faisant de la consolidation budgétaire une condition permanente d'obtention de la confiance des investisseurs, ils n'ont pas seulement transféré la facture de la restauration du système bancaire

aux gouvernés mais leur ont en outre attribué le statut de caution solidaire de tous les renflouements à venir.

Loin d'illustrer le soutien indéfectible des responsables politiques aux prétentions des créanciers, la période qui s'étend de l'été 2008 à l'hiver 2010³⁷ les aura successivement vu accorder leur appui à des débiteurs réputés trop grands pour être abandonnés et contraindre les ménages frappés par la Grande Récession à se porter garants de leurs prêts – à répétition et à fonds perdus – aux institutions financières en détresse. Sans doute est-ce pour leur rendre le pouvoir de dicter les conditions d'allocation du capital que les premiers ont été abreuvés de liquidités. Quant aux seconds, les sacrifices qui leur ont été imposés au nom de la consolidation des dettes publiques les ont fatalement conduits à solliciter de nouveaux emprunts auprès des établissements secourus grâce à eux. Autrement dit, une fois la crise financière « résolue », créanciers et débiteurs ont repris leurs relations « normales ». Pour autant, l'épisode de la réhabilitation du système bancaire témoigne bien de l'ambivalence du pouvoir que recouvre la notion de crédit, lequel réside tantôt dans le privilège de sélectionner les projets dignes d'être financés et tantôt dans l'aptitude à attirer les financements.

Une fois l'hégémonie du capital financier restaurée sans trop de heurts – en dépit de la violence de la Grande Récession –, le partage des rôles assigné par le marché obligataire a connu un nouveau développement. Dès l'automne 2010, forts d'avoir converti leur propre remise à flot en procès de la gestion des finances publiques, les prêteurs ont estimé qu'il était temps pour eux de pousser leur avantage en intimant aux gouvernants de pérenniser l'austérité budgétaire – alors que, jusque-là, celle-ci avait été présentée comme une cure temporaire. Parce qu'ils vivaient à nouveau dans la crainte des spéculations sur leur dette, les responsables nationaux se sont aussitôt résignés à rompre avec la rhétorique de l'effort exceptionnel – effort consenti par les États pour éviter le défaut des banques privées puis effort requis des citoyens pour conjurer la faillite des États. Nourrie par une expertise développée au sein des organisations internationales – FMI, OCDE, Commission européenne – et initialement formulée

par les agences de notation, une nouvelle argumentation s'y est substituée, dont la préoccupation des générations futures a été le principal ressort.

Comme l'explique le sociologue Benjamin Lemoine, élus et experts s'emploient désormais à alerter le public sur le sort funeste auquel le relâchement de la rigueur budgétaire condamne sinon ses enfants, du moins ses petits-enfants³⁸. À défaut d'être « structurellement » réduits, affirment-ils, les engagements des États à l'égard de leurs administrés d'aujourd'hui – dans les domaines de la retraite, de l'assurance chômage, de la couverture des risques de santé, voire de l'éducation – se révéleront bientôt d'autant plus insoutenables qu'au sein du monde développé, la proportion des inactifs ne cesse de croître. Autrement dit, l'ardoise laissée aux dirigeants de demain rendra ceux-ci aussi incapables d'assumer leurs responsabilités envers les populations à leur charge que d'attirer les investisseurs sur leur territoire.

Chez les partisans de la rigueur budgétaire, l'invocation du souci des générations à venir n'a sans doute rien d'inédit. Bien que le bon sens dont elle se réclame ne résiste guère à l'analyse, l'identification du gouvernement vertueux au bon père de famille qui ne laisse pas de dettes à ses enfants est même la manière la plus traditionnelle d'illustrer le bien-fondé de la poursuite de l'équilibre dans la gestion des comptes publics. L'innovation discursive caractéristique des dernières années, souligne Benjamin Lemoine, réside plutôt dans l'assimilation des ressources dévolues aux programmes sociaux à une forme d'endettement de l'État : non contents de s'alarmer de l'incidence des déficits actuels sur les ressources des citoyens du futur, les promoteurs de l'austérité pérenne appellent en effet à agréger dans un même « fardeau de la dette » les budgets consacrés aux retraites, à la santé ou à l'enseignement public et les emprunts contractés par l'émission de valeurs du Trésor³⁹.

La requalification en dette des missions de formation et de protection assurées par l'État-providence vise bien entendu à signifier qu'en l'absence d'une réduction drastique des services dont les élus s'estiment redevables, leurs successeurs seront privés des moyens de servir les descendants de leurs

électeurs. Reste qu'aligner les engagements relevant de la solidarité entre les gouvernés sur les obligations contractuelles résultant de prêts à intérêt revient nécessairement à considérer que les gouvernants sont tributaires de deux catégories équivalentes de créanciers. Par conséquent, écrit encore Benjamin Lemoine, même si l'habillage comptable qui les apparie a été conçu pour persuader l'opinion de l'avenir apocalyptique que réserve le maintien du niveau actuel des dépenses publiques, une fois admis que la « dette financière » et la « dette sociale » des États sont de même nature, il est permis d'avancer que les titres de créances qui leur correspondent doivent être également honorés. Loin d'offrir une justification indiscutable à la perpétuation de l'austérité budgétaire, la manœuvre consistant à traiter les engagements de la puissance publique comme une forme d'endettement pourrait alors remettre ses attendus en cause : car une fois assimilées à des créances, les attentes des bénéficiaires de transferts et d'allocations acquièrent aussitôt la même légitimité que les requêtes des prêteurs.

S'il est peu contestable que les responsables politiques ne cessent de subordonner les besoins des populations qu'ils gouvernent aux intérêts des institutions auxquelles ils empruntent une large part de leurs ressources, pour autant, l'histoire récente du capitalisme financiarisé montre que les relations qu'ils entretiennent avec les unes et les autres sont loin d'être univoques. Ainsi les pouvoirs publics vont-ils tantôt relayer les exigences des créanciers en incitant les gouvernés à s'endetter et en leur interdisant de faire défaut sur leurs obligations de remboursement, tantôt secourir les prêteurs institutionnels au bord de la faillite en imposant à leurs administrés de participer, à titre de cautions solidaires, au rétablissement du système financier, et tantôt encore arguer du caractère insoutenable de leurs engagements conjugués envers les titulaires de droits sociaux et les détenteurs de valeurs du Trésor pour justifier – au nom du bien-être des générations futures – le sacrifice des promesses faites aux premiers à l'entretien de leur propre crédit auprès des seconds.

Aux yeux des auteurs qui appellent à la défection des endettés, il n'importe guère que ceux-ci se retrouvent tour

à tour assignés aux rôles de débiteurs condamnés à souscrire de nouveaux emprunts, de garants du refinancement des spéculateurs ruinés et de titulaires de créances promises à la décote. Car, dans tous les cas de figure, les arbitrages gouvernementaux reconduisent leur spoliation par les institutions financières. Pour échapper à leur funeste sort, soutiennent aussi bien les vétérans d'Occupy que les héritiers de l'« ouvriérisme » italien tels Maurizio Lazzarato ou l'économiste Christian Marazzi⁴⁰, seule la répudiation des normes qui attachent les spoliés de la « créditocratie » à leur condition – soit un désaveu calqué sur le refus du travail des grévistes « sauvages » du tournant des années 1970 – est susceptible de les soustraire au régime de prélèvement des rentes imposé par les investisseurs et validé par des gouvernants eux-mêmes dépendants de la largesse des prêteurs.

Par son intransigeance, l'exhortation à récuser l'ensemble des relations procédant de la notion de crédit prétend prendre la mesure de l'emprise que le dispositif d'endettement exerce sur la vie de ses proies. Elle soulève néanmoins une objection majeure, dès lors que les militants qui la promeuvent entendent non seulement déplacer le centre de gravité de la question sociale du travailleur aliéné vers le débiteur culpabilisé mais aussi nourrir leur action des enseignements stratégiques légués par leurs prédécesseurs. Car si l'histoire des combats contre l'exploitation doit servir de modèle, force est d'admettre qu'elle n'invite guère à considérer qu'une fois les endettés déculpabilisés, le seul attrait d'un monde fondé sur le soutien mutuel et désintéressé suffira à secouer leur joug. Pour véritablement succéder aux luttes des salariés, leurs mobilisations doivent plutôt renouer avec l'ambivalence des « travailleurs libres » à l'égard de la condition qui leur était assignée.

On l'a rappelé à plusieurs reprises, toutes les composantes du mouvement syndical de l'ère industrielle, y compris les plus radicales, n'ont cessé de conjuguer la dénonciation et l'appropriation du dispositif qui normalisait le portrait de l'ouvrier en marchand désireux d'optimiser le prix de sa force de travail. De même, la condition de l'individu contraint de veiller sans cesse à la conservation de son crédit mérite à

la fois d'être dénoncée comme un état de sujétion permanente au capital financier et en même temps d'être adoptée, de manière à peser sur les arbitrages auxquels se livrent les responsables politiques. Ce double rapport des endettés à leur état est déjà à l'œuvre en pratique, notamment dans l'activisme du Debt Collective. Sans doute les collectifs de débiteurs récalcitrants peuvent-ils se reconnaître, à l'instar de leurs mentors intellectuels, dans la condamnation de l'injustice inhérente au prêt à intérêt. Il ne demeure pas moins qu'en attendant le grand soir de la défection générale, leurs initiatives ambitionnent surtout de donner au risque dont leur défaut est porteur un poids comparable – sur la balance des gouvernants – à celui qu'agitent leurs créanciers lorsqu'ils se retrouvent à court de liquidités⁴¹.

À la fois modelée sur le chantage des banques jugées trop grandes pour faire faillite et héritière du préavis de grève dont usent les organisations syndicales, la menace de non-remboursement est le levier auquel recourent les assujettis au crédit en leur qualité d'emprunteurs – et l'angle privilégié par les intellectuels qui placent la dette au cœur du capitalisme contemporain. Il ne s'agit pourtant pas du seul moyen dont disposent les investis pour établir un rapport de forces moins déséquilibré avec les institutions financières : les deux autres rôles qui leur ont été assignés à la suite du krach de 2008 offrent eux aussi des points d'appui appréciables. Ainsi en va-t-il d'abord du statut de cautions solidaires que les endettés ont dû endosser lorsque les gouvernements ont procédé à la socialisation des pertes encourues par les banques systémiques. La conscience qu'ils ont d'être les « prêteurs en dernier ressort » auxquels les États font appel pour conjurer la défaillance du système bancaire fonde en effet les débiteurs en lutte à revendiquer un droit de regard sur les règles prudentielles auxquelles les pourvoyeurs de crédit doivent se soumettre.

Il est certes peu probable que, reconnaissant la contribution des populations dans le sauvetage des banques, les autorités de régulation invitent des collectifs citoyens à siéger au comité de Bâle – à savoir l'instance censée superviser les pratiques bancaires. Reste que du point de vue de la déculpabilisation dont Graeber et Ross font le pivot psychique de l'émanci-

pation, le fait de signifier aux endettés qu'ils ne sont pas seulement dépendants des pourvoyeurs de crédit mais aussi garants de leur survie présente un intérêt considérable. Car à la condition d'obligés dont la quête d'une remise de dette s'apparente encore à une demande de pardon, la représentation de l'austérité en emprunts des banques à leurs clients permet à ces derniers de substituer une posture d'accréditeur. Or, dans ce rôle, il leur appartient de ne cautionner les agissements des investisseurs institutionnels qu'en fonction des réformes qui leur sont imposées par les pouvoirs publics.

Enfin, on l'a évoqué, le statut de créanciers sociaux qui résulte des acrobaties comptables destinées à pérenniser la rigueur budgétaire se prête lui aussi à une réappropriation politique : aux militants qui s'en emparent, il offre en effet l'opportunité de contester le primat de la dette financière de l'État sur ses engagements envers les usagers de ses services. Plutôt que la réversibilité des rapports entre les prêteurs privés et leurs clients – qui se révèle dans les moments critiques où les seconds sont sommés de participer au nettoyage du bilan des premiers –, le tracé d'un axe de symétrie entre les titres de créance conférés par les valeurs du Trésor et les droits à la retraite, à la santé ou à l'éducation fait ressortir l'équivalence légitimité de ces deux dimensions de l'endettement public. Autrement dit, une fois que les investissements des gouvernants dans le bien-être de leurs citoyens et leurs emprunts sur les marchés obligataires figurent côte à côte dans la comptabilisation de la dette qu'ils laissent à leurs successeurs, la question de l'intérêt des générations futures peut être retournée contre les partisans de l'austérité perpétuelle. Car même en admettant que la sauvegarde de l'avenir impose aux responsables politiques de revenir sur certaines de leurs paroles, rien n'indique que la protection des enfants à naître doive davantage passer par le reniement des promesses faites à leurs parents que par la décote des obligations d'État.

Tout comme la poursuite de la valeur actionnariale par les dirigeants d'entreprise, l'attention prioritaire que les pouvoirs publics accordent à la confiance de leurs créanciers se traduit par une profonde reconfiguration de la question sociale. On a vu qu'en désactivant les luttes sur le marché du travail, la

première n'affaiblissait la capacité de négociation des salariés face à leurs employeurs que pour faire du marché des actions un espace polarisé par les aspirations divergentes des détenteurs de parts et des parties prenantes. De même, la seconde vide le champ de la souveraineté populaire d'une partie de sa substance – du fait de l'aptitude des investisseurs à préempter les choix périodiques des électeurs en exerçant une pression continue sur les élus – mais non sans constituer le marché obligataire en une zone d'antagonisme potentiel entre les prêteurs institutionnels et les bénéficiaires de leur largesse – pour autant que ceux-ci apprennent à tirer parti de l'ensemble des rôles qui leur sont assignés. Qu'ils visent à rompre avec le joug de l'endettement ou plus modestement à peser davantage sur les conditions d'octroi et de remboursement des prêts, les militants confrontés aux politiques des États de consolidation sont en effet bien inspirés d'allier le procès du crédit à l'utilisation des leviers qu'il leur offre – à savoir la menace que représente leur défection collective en tant que débiteurs, mais aussi le rappel que ce dont les responsables politiques leur sont redevables ne mérite pas moins d'être honoré que des obligations contractuelles.

Notes du chapitre 2

1. Wolfgang Streeck, *Du temps acheté*, *op. cit.*, p. 119-132.
2. Benjamin Lemoine, *L'Ordre de la dette*, *op. cit.*, p. 45-83.
3. Wolfgang Streeck, *Du temps acheté*, *op. cit.*, p. 36-54, et « The crises of democratic capitalism », *New Left Review*, 71, 201, newleftreview.org/III/71/wolfgang-streeck-the-crises-of-democratic-capitalism.
4. Sur le « Volcker shock », voir notamment Greta Krippner, *Capitalizing on Crisis*, *op. cit.*, p. 116-120 ; Martijn Konings, « The institutional foundations of US structural power in international finance. From the re-emergence of global finance to the monetarist turn », *Review of International Political Economy*, 15, 2008, p. 35-61.
5. Greta Krippner, *Capitalizing on Crisis*, *op. cit.*, p. 86-105.
6. Wolfgang Streeck, *Du temps acheté*, *op. cit.*, p. 114-141.
7. Wolfgang Streeck, *ibid.*, p. 161-226, et « The rise of the European consolidation state », Max Planck Institute for the Study of Societies, Cologne Discussion Paper 1, 2015.
8. Voir Andrew Ross Sorkin, *Too Big To Fail. The Inside Story of How Wall Street and Washington Fought to Save the Financial System – and Themselves*, New York/Londres, Penguin Books, 2010.

9. Comme le remarque encore Wolfgang Streeck, ceux qu'il appelle les « gens du marché » (*Marktvolk*) sont en fait agités par des appréhensions contradictoires : inquiets de l'insuffisante solvabilité des États dont les dirigeants manquent de rigueur dans le rationnement de leurs dépenses, ils s'alarment aussi de l'incidence récessive des politiques d'austérité qu'ils préconisent. Toutefois, loin d'user de leur crainte des effets déflationnistes d'une compression sans fin de la demande pour tempérer leur propension à réclamer davantage d'économies, ils s'obstinent à gager le retour de la croissance sur la seule politique de l'offre – soit sur de nouvelles baisses de revenus fiscaux – et donc à nourrir indéfiniment les conditions de leur propre inquiétude. Voir « The crises of democratic capitalism » et « The rise of the european consolidation state », *loc. cit.*

10. Pour autant, les classes moyennes converties aux objectifs des mesures de consolidation budgétaire ne nient pas qu'elles émergent également parmi les bénéficiaires de prestations sociales et les usagers des services publics : si elles parviennent néanmoins à éviter toute remise en question de leur consentement à l'austérité et à la politique de l'offre, c'est qu'aux fins de conserver leur allégeance, les gouvernants ne manquent jamais de les encourager à imputer la détérioration de leur sort aux ponctions opérées dans les caisses de l'État par les chômeurs volontaires, les fonctionnaires inefficaces et les immigrés en quête d'allocations.

11. Sur les modes d'évidement de la démocratie propres à la technologie politique néolibérale, voir Wendy Brown, *Undoing the Demos*, *op. cit.*, ainsi que Pierre Dardot et Christian Laval, *Ce cauchemar qui n'en finit pas*, *op. cit.*, qui s'inspirent largement du travail de Brown.

12. Voir notamment Dieter Zinnbauer, « The vexing issue of the revolving door », Edmond J. Safra Research Lab Working Papers, n° 61, 2015.

13. Sur l'histoire de la crise grecque, voir Marie-Laure Coulmin-Koutsaftis (dir.), *Les Grecs contre l'austérité. Il était une fois la crise de la dette*, Montreuil, Le Temps des cerises, 2015 ; Yanis Varoufakis, Serge Halimi, Renaud Lambert, Costas Lapavitsas et Pierre Rimbart, *Europe, le révélateur grec*, Paris, Les Liens qui libèrent, 2015.

14. Pour des raisons évidentes liées aux modalités de la construction européenne – concurremment inspirées de Hayek (voir Wolfgang Streeck, *Du temps acheté*, *op. cit.*, p. 141-149) et de l'ordolibéralisme allemand (voir Thomas Biebricher, entretien avec William Callison, « Return or revival. The ordoliberal legacy », Near Futures Online 1, Europe at a Crossroads, 2016) –, les partisans d'une relance démocratique dans le périmètre de l'État-nation se recrutent prioritairement chez les ressortissants des pays de l'Union européenne – et en particulier de la zone euro. Parmi les plus éloquents, on peut citer les coauteurs du livre intitulé *En finir avec L'Europe* et dirigé par Cédric Durand, Paris, La Fabrique, 2013, à savoir Dimitris Dalakoglou, Cédric Durand, Razmig Keucheyan, Stathis Kouvelakis, Costas Lapavitsas et Wolfgang Streeck. Voir aussi Frédéric Lordon, *La Malfaçon. Monnaie européenne et souveraineté démocratique*, Paris, Les Liens qui libèrent, 2014, et *Imperium. Structures et affects des corps politiques*, Paris, La Fabrique, 2015.

15. Particulièrement frappante à cet égard est l'évolution, en Allemagne, sinon du parti Die Linke dans son ensemble, du moins de l'une de ses principales dirigeantes, Sahra Wagenknecht, qui a défrayé la chronique par ses

propos hostiles à la politique d'accueil des réfugiés menée par Angela Merkel. Voir notamment les articles de Volker Schmitz, « The Wagenknecht question. The German left's response to right-wing populism will determine its future », *Jacobin*, février 2017, qui prend la défense de Wagenknecht et de Florian Wilde, membre de Die Linke opposé à la ligne Wagenknecht mais réclamant de l'indulgence à son endroit : « Die LINKE ist mehr als Wagenknecht », *Neues Deutschland*, 16 janvier 2017. Moins prononcé mais néanmoins notable est l'infléchissement de la rhétorique de Jean-Luc Mélenchon en France. Le chef de file du mouvement des Insoumis évoque lui aussi l'« irresponsabilité » de la politique migratoire allemande – en même temps que sa subordination aux intérêts du capital de son pays : plutôt que d'accueillir massivement les réfugiés, il se propose de remédier au drame que représente leur exil en mettant fin aux guerres qui les contraignent au départ. C'est d'ailleurs au nom de cet idéal pacifiste que Mélenchon appelle à un resserrement des liens entre la France et la Russie de Vladimir Poutine – dont la contribution à la « pacification » de la Syrie est, comme chacun sait, exemplaire.

16. Sur Occupy, voir notamment, Carla Blumenkranz, Keith Gessen, Mark Greif, Sarah Leonard et Sarah Resnick, *Occupy! Scenes from Occupied America*, Londres/New York, Verso, 2011 ; W.J.T. Mitchell, Bernard E. Harcourt et Michael Taussig, *Occupy. Three Inquiries in Disobedience*, Chicago, The University of Chicago Press, 2013 ; Michael Gould-Wartofsky, *Occupiers. The Making of the 99 % Movement*, Oxford/New York, Oxford University Press, 2015 ; Sur le 15-M, voir Rafael de la Rubia (dir.), *Hacia una rEvolución mundial Noviolenta. Del 15M al 15O*. Madrid, Editorial Manuscritos, 2011.

17. Plus impitoyable en la matière que dans les autres pays industrialisés, y compris les États-Unis, la loi espagnole permet aux banques de ne pas se contenter de l'appropriation du logement lui-même, dès lors qu'au moment de l'expulsion, le prix du bien immobilier saisi ne couvre pas le montant de la dette impayée. Sur la PAH, voir Ada Colau, *Si se puede! Quand le peuple fait reculer les banques*, Paris, Les Petits Matins, 2013.

18. Sur l'*escrache* en Argentine, voir Susana Kaiser, « Escraches. Demonstrations, communication and political memory in post-dictatorial Argentina », *Media, Culture & Society*, 24, 2002, p. 499-516.

19. www.youtube.com/watch?v=iop2b3oq1O0.

20. Sandrine Morel, « En Espagne, une loi bâillon pour faire taire la contestation sociale », *Le Monde*, 2 juillet 2015. Si la loi de « sécurité citoyenne » a contraint les militants à renoncer aux *escraches*, les victoires de nombreuses plates-formes citoyennes, incluant notamment des vétérans de la PAH, aux élections municipales de mai 2015 ont permis aux nouveaux élus locaux de faire avancer les luttes contre les expulsions dans le cadre de leurs prérogatives : expropriations gelées, logement des expulsés, condamnation des sociétés qui détiennent des logements vides à des fins spéculatives.

21. <http://strikedebt.org/>; <http://rollingjubilee.org/> ; <https://debtcollective.org>.

22. <http://strikedebt.org/drom>.

23. <https://debtcollective.org/corinthiansignup>.

24. Voir notamment Jordi Mir Garcia, « A democratic revolution underway in Barcelona », Near Futures Online 1, « Europe at a crossroads », mars 2016, <http://nearfuturesonline.org/a-democratic-revolution-underway-in-barcelona-barcelona-en-comu> ; voir aussi le beau livre de Ludovic Lamant, *Squatter*

le pouvoir. Ces rebelles qui ont pris les mairies d'Espagne, Montréal, Lux, 2016, p. 29-47.

25. Jusqu'à l'automne 2009, les économistes keynésiens – Paul Krugman et Joseph Stiglitz en particulier – étaient largement tenus pour les voix d'une raison retrouvée, tandis qu'une figure aussi emblématique que Richard Posner, l'un des plus vénérables fers de lance de l'« analyse économique du droit » annonçait solennellement sa tardive conversion dans son livre *A Failure of Capitalism. The Crisis of '08 and the Descent into Depression*, Cambridge, Harvard University Press, 2009, et l'article qui accompagnait sa sortie : « How I became a keynesian », *The New Republic*, septembre 2009. Pour sa part, Martin Wolf, éminent éditorialiste du *Financial Times*, parlait de la crise financière comme d'un « Minsky moment » et se ralliait à son tour à Keynes, dans un article de décembre 2008, intitulé « Keynes offers us the best way to think about the financial crisis ».

26. Syriza en Grèce et Podemos en Espagne sont des partis entièrement nouveaux – même si le premier est né d'une fusion entre plusieurs formations –, Jeremy Corbyn s'est quant à lui emparé du Parti travailliste – et Bernie Sanders a tenté de faire de même avec le Parti démocrate aux États-Unis – tandis que dans les « mairies rebelles » espagnoles – à Barcelone, Madrid, La Corogne et Valence –, ce sont des plates-formes citoyennes composites, alliage de militants politiques et associatifs, qui ont remporté la victoire. Voir Ludovic Lamant, *Squatter le pouvoir*, op. cit., p. 151-172, et Jordi Mir Garcia, « A democratic revolution underway in Barcelona », loc. cit.

27. Ernesto Laclau, *La Raison populiste*, Paris, Seuil, 2008 ; Chantal Mouffe, *L'Illusion du consensus*, Paris, Albin Michel, 2016 ; Chantal Mouffe et Inigo Errejon, *Construire un peuple. Pour une radicalisation de la démocratie*, Paris, Le Cerf, 2017. Ernesto Laclau fait de la construction d'un peuple souverain par les postulants à sa représentation le véritable enjeu de la politique qui mérite le qualificatif de démocratique. Le peuple à construire se distingue donc des classes populaires préexistantes et toujours déjà définies par leurs intérêts de classe, qu'il s'agirait seulement de représenter, mais aussi de la société civile qui, selon Claude Lefort, doit demeurer irréprésentable pour que la démocratie ne bascule pas dans le totalitarisme. Voir *La Raison populiste*, op. cit., p. 186-202.

28. Pour Chantal Mouffe, l'assèchement de la démocratie opéré par la technologie politique néolibérale et l'idéologie de la fin du conflit qui l'accompagne a suscité un « moment populiste », soit une colère inapaisable dirigée contre des élites qui confisquent le débat tout en creusant sans cesse les inégalités à leur profit. Toutefois, ajoute la philosophe, les partis populistes de droite ont pris de l'avance dans la lutte pour l'appropriation de cette colère : ils ont en effet compris qu'il y avait dans la population une soif de conflictualité, d'opposition franche et irréductible entre deux camps – celui du peuple d'en bas et celui des bénéficiaires de la mondialisation néolibérale ; ils ont également saisi que la cristallisation du rejet des profiteurs en cohésion populaire était affaire d'affects à mobiliser. Le problème, poursuit Chantal Mouffe, réside évidemment dans la nature de la substance affective que mobilisent les populistes de droite, à savoir la xénophobie et le rabattement des frontières entre les camps politiques sur celles de la nationalité et de l'origine. Reste que pour les combattre efficacement, conclut l'auteure de *L'Illusion du consensus*, il est indispensable de reprendre leur dispositif politique tout en le nourrissant d'autres affects : à l'instar de Podemos

en Espagne, les populistes de gauche sont appelés à construire « leur » peuple d'en bas en opposition à une « caste » politico-financière socialement, plutôt que nationalement, « hors sol ». Pour une présentation très claire de ce défi à relever, voir le débat organisé par la revue *Regards* en septembre 2016 entre Chantal Mouffe et Roger Martelli : www.youtube.com/watch?v=r136XZ5LTJk. Dans *Populisme : le grand ressentiment*, Paris, Textuel, 2017, p. 67-79, Éric Fassin met en doute la pertinence de ce défi au motif que l'affect constitutif du populisme de droite – le ressentiment – n'est pas convertible en indignation – affect de gauche par excellence. Car la rancœur ne recouvre aucun rêve d'émancipation : elle trahit un désir de se substituer aux prédateurs « illégitimes », soit un désir réactif ou réactionnaire de restauration, et non une aspiration émancipatrice à abolir la prédation. Aussi Éric Fassin conteste-t-il le bien-fondé d'une subordination de l'axe gauche/droite à l'axe bas/haut – le peuple contre les élites.

29. Chantal Mouffe, *Agonistique. Penser politiquement le monde*, Paris, Beaux-Arts de Paris éditions, 2014. Si Laclau fonde son populisme sur l'identification de la politique démocratique à une lutte pour la construction d'un peuple hégémonique, Mouffe puise chez Carl Schmitt la conviction que le peuple ne peut être construit qu'en s'opposant à un groupe à la fois allogène et hostile à la souveraineté du peuple : la caste hors sol et prédatrice pour les populistes de gauche, les étrangers inassimilables et fauteurs de malaise culturel pour les populistes de droite.

30. Sur ce point, voir Ludovic Lamant, *Squatter le pouvoir, op. cit.*, p. 198.

31. Voir en particulier le travail d'enquête et de mobilisation du Comité pour l'abolition des dettes illégitimes (CATDM) : www.catdm.org.

32. David Graeber, *Debt. The First 5,000 Years*, New York/Londres, Melville House, 2011 (*Dettes. 5 000 ans d'histoire*, Paris, Les Liens qui libèrent, 2013) ; Andrew Ross, *Creditocracy and the Case for Debt Refusal*, New York, OR books, 2014 ; Maurizio Lazzarato, *Gouverner par la dette*, Paris, Les Prairies ordinaires, 2014. Si Graeber et Lazzarato se rejoignent pour critiquer les deux mythes fondateurs de l'économie – le mythe du troc comme conjuration de la violence et moteur de la prospérité qui fonde la science économique orthodoxe et le mythe de la dette primordiale comme institution de la souveraineté et justification de l'impôt qui soutient l'économie politique hétérodoxe –, ils se séparent sur le rapport qu'ils établissent entre les deux mythes au regard de leur agencement dans la légitimation et dans la contestation du capitalisme. Alors que Graeber donne la primauté au rêve « orthodoxe » d'une société intégralement régie par le mécanisme du prix – soit un monde où toutes les obligations sont monnayables –, Lazzarato associe le capital à un régime où les dettes peuvent être indéfiniment rééchelonnées mais jamais définitivement remboursées – soit un monde où l'acquiescement des obligations est une activité proprement incensante. Voir *Debt, op. cit.*, p. 21-126, et *Gouverner par la dette, op. cit.*, p. 23-73, ainsi que *La Fabrique de l'homme endetté. Essai sur la condition néolibérale*, Paris, Éditions Amsterdam, 2011, p. 33-69.

33. David Graeber, *Debt, op. cit.*, p. 375.

34. *Ibid.*, p. 376-381 ; Maurizio Lazzarato, *Gouverner par la dette, op. cit.*, p. 157-161 ; Andrew Ross, *Creditocracy, op. cit.*, p. 31-67.

35. Maurizio Lazzarato, *Gouverner par la dette, op. cit.*, p. 201-208 ; David Graeber, *Debt, op. cit.*, p. 383-391 ; Andrew Ross, « In defense of economic disobedience », *Occasion*, 2014, <http://arcade.stanford.edu/occasion/defense-economic-disobedience>.

36. David Graeber, *Debt, op. cit.*, p. 94-102 ; Andrew Ross, *Creditocracy, op. cit.*, p. 23-29.

37. Soit de l'éclatement de la bulle immobilière, des deux côtés de l'Atlantique, à la réunion du G7 dans la petite ville canadienne d'Iqaluit où est acté le virage de l'austérité. Sur ce tournant, voir Paul Krugman, « How the case for austerity has crumbled », *New York Review of Books*, juin 2013, <http://www.nybooks.com/articles/2013/06/06/how-case-austerity-has-crumbled/>

38. Benjamin Lemoine, *L'Ordre de la dette, op. cit.*, p. 278-281.

39. *Ibid.*, p. 281-289.

40. Christian Marazzi, *La Brutalité financière. Grammaire de la crise*, Lausanne/Paris, Réalités sociales/L'Éclat, 2013.

41. Pour une stimulante introduction à cette stratégie du défaut, voir Melinda Cooper, « The strategy of default – Liquid foundations in the house of finance », ResearchGate, janvier 2013, www.researchgate.net/publication/292970645.

Chapitre 3

L'appréciation des parcours individuels

Abolition des privilèges et motivation des désœuvrés

Les postures de débiteurs récalcitrants, de cautions décidées à marchander leur solidarité et de créanciers sociaux arborant la valeur de leurs titres dessinent le cadre d'un activisme façonné par le marché des dettes publiques. Jouant de la plasticité des rapports de crédit, l'adoption de ces rôles offre aux collectifs engagés dans la contestation des politiques de consolidation budgétaire l'opportunité de diversifier leurs angles d'attaque. Reste pourtant à identifier l'enjeu susceptible de tenir la place qu'occupe la responsabilité sociale des entreprises dans la mobilisation des parties prenantes – soit à découvrir un dispositif destiné à légitimer le tort fait aux endettés mais que leurs contre-spéculations militantes s'emploieraient à détourner de sa vocation.

À cette fin, il convient de s'interroger sur les garanties résiduelles que les gouvernants se targuent de fournir aux populations dont ils ont la charge, une fois mise de côté la part qu'ils réservent à l'entretien de la bonne grâce des investisseurs. Car même si leur attention se porte désormais en priorité sur les obligations émises par l'État dont ils briguent la direction, les candidats à l'exercice d'un mandat électif ne peuvent se contenter de rassurer les marchés. En tant que prétendants à l'onction de la souveraineté populaire, il leur appartient de faire campagne en conciliant le respect des contraintes qu'impose le financement de leur budget avec la formulation d'un projet censé répondre aux attentes de leurs concitoyens.

De la fin de la Seconde Guerre mondiale jusqu'au tournant des années 1980, c'est avant tout sur l'offre de carrières que les dirigeants des pays les plus développés ont fondé leur légitimité et gagé leur réélection : des emplois stables, accompagnés de perspectives de promotion et bordés de protections face à la vieillesse, la maladie et le chômage formaient alors le cœur du compromis social. Par la suite, en revanche, c'est-à-dire avec le déclin du mode d'accumulation fordiste et la répudiation des politiques keynésiennes de soutien à la demande, les assurances de sécurité professionnelle vont céder la place à d'autres types d'engagements.

Depuis plus de trente-cinq ans, les réformes annoncées reposent toujours sur la conviction que la modernisation des sociétés occidentales passe par la réduction des entraves de l'État aux initiatives individuelles. Cependant, d'une décennie à l'autre, les promesses que les gouvernants de l'ère néolibérale ont tirées de cette prémisse ont connu d'importantes modifications. Tour à tour, leurs destinataires se sont vu offrir la double réduction de leur contribution et de leur dépendance aux services publics, des encouragements destinés à convertir leur autonomie en aptitude à trouver des financements privés, l'opportunité de rechercher l'apaisement de leurs sentiments d'insécurité dans la victoire sur un ennemi extérieur et enfin la possibilité de s'affranchir des servitudes du salariat pour entrer dans un monde de collaboration fondé sur le partenariat.

Délaissant à la fois la recherche du plein-emploi et l'entretien du pouvoir d'achat des salariés, les chefs de file de la révolution conservatrice ont avant tout promis de rendre aux contribuables le droit de jouir librement des fruits de leur travail. Non contents d'appeler confiscatoires les impôts précédemment consacrés au financement des services publics et des programmes sociaux de l'État-providence, ils leur ont en outre reproché de soumettre la société à un nivellement par le bas aussi dommageable pour la productivité du travail qu'injuste envers les individus les plus méritants.

Pour autant, Ronald Reagan, Margaret Thatcher et leurs émules ne se sont pas bornés à plaider pour la restauration d'une fiscalité adaptée au talent exceptionnel de l'entrepreneur schumpétérien. Loin d'assumer le caractère inégalitaire

des abattements d'impôts accordés aux entreprises et aux ménages fortunés, ils ont au contraire placé leur révolution sous la bannière du combat contre les privilèges¹. Les rentiers visés par leur ire ne se distinguaient certes pas par l'importance de leur patrimoine. Parmi les principales cibles de leur indignation « démocratique » figuraient en effet les organisations syndicales, les employés de la fonction publique et les allocataires de l'assurance chômage. Respectivement accusés de sacrifier l'intérêt général au maintien des avantages acquis par leurs membres, d'occuper des postes indûment préservés de la concurrence et d'être habilités à cultiver la fainéantise aux dépens de la collectivité, les syndicats, les fonctionnaires et les demandeurs d'emploi ont été présentés, sinon en héritiers de la noblesse d'antan, du moins comme les bénéficiaires abusifs du labeur des citoyens ordinaires.

Afin de populariser leur fustigation de ces catégories réputées parasites, les pionniers du néolibéralisme n'ont pas hésité à camper sur le terrain de la lutte des classes – quitte à en modifier les termes traditionnels. À une époque où la peu glorieuse agonie des régimes socialistes ne pouvait que nuire à la cause des prolétaires exploités par les propriétaires de capitaux, ils se sont appliqués à lui substituer le scandale des contribuables spoliés par les titulaires de droits spéciaux. Forts de cette conception renouvelée de l'injustice sociale, ce n'est pas tellement à la restauration du capitalisme héroïque – et taxé de sauvage par leurs adversaires – qu'ils ont associé leur rupture avec le keynésianisme mais plutôt au rétablissement d'une égalité statutaire pervertie par les corporatismes et l'assistanat.

Porté par la première génération des dirigeants néolibéraux, le projet d'émancipation des contribuables a perdu de son lustre à l'entame des années 1990, lorsque les marchés obligataires en sont venus à s'inquiéter des déficits qu'il creusait². Au temps de l'intransigeance révolutionnaire a alors succédé celui de la thérapie réparatrice. Principaux promoteurs de ce nouveau style gouvernemental, les tenants de la « troisième voie » n'entendaient certes pas réhabiliter ce que leurs prédécesseurs immédiats avaient détruit. Cependant, ces dirigeants emblématiques du deuxième âge néolibéral ne se reconnais-

saient plus dans la représentation d'une société clivée par la spoliation que des intérêts corporatistes faisaient subir à une majorité matraquée d'impôts. Au contraire, c'est précisément parce que les allocations et les protections distinctives de la société de bien-être leur paraissaient appartenir au passé qu'ils se sont donné pour mission de soutenir les populations qui en étaient privées – en leur apprenant à se passer des avantages qu'elles octroyaient.

Comme l'a expliqué Bill Clinton lors de la présentation de sa réforme de l'assurance chômage, ce n'est pas prendre soin des sans-emplois que de les maintenir dans l'état de dépendance engendré par les programmes d'assistance inconditionnelle : pour leur permettre de s'en sortir réellement, le président estampillé « nouveau démocrate » se proposait plutôt de les « aider à s'aider eux-mêmes »³. Selon lui, assimiler l'assistanat à un privilège de caste était aussi faux qu'injuste : il s'agissait plutôt de l'envisager comme l'une de ces substances toxiques dont la consommation crée une accoutumance. À l'image des proies de l'alcool et des stupéfiants, les individus qui y sont exposés se verraient à la fois dépossédés de tout esprit d'initiative et exposés à la condescendance d'autrui. Aussi ne tarderaient-ils pas à perdre leur estime de soi et, pour cette raison, à ne plus chercher leur salut que dans l'obtention de nouvelles allocations.

Mettre tout en œuvre pour rompre ce cercle vicieux s'est alors imposé comme la tâche prioritaire des nouveaux démocrates et de leurs amis d'outre-Atlantique. Ainsi Tony Blair soulignait-il en 1997 qu'à la différence du travaillisme traditionnel, le New Labour Party qu'il venait de conduire à la victoire n'était plus mandaté pour assurer le bien-être (*welfare*) de la classe ouvrière (*working class*) : à l'aide des programmes de remise au travail (*workfare*), il se donnait plutôt pour objectif de restaurer la motivation des désœuvrés (*workless class*)⁴. Un même dessein présidera aux réformes réalisées quelques années plus tard en Allemagne par le chancelier Gerhard Schröder. Pour que les chômeurs puissent retrouver la fierté de ne plus dépendre de la sollicitude collective, cet autre défricheur de la troisième voie n'a hésité

ni à réduire leurs indemnités ni à les contraindre d'accepter des emplois précaires, sous-payés et sans rapport avec leur qualification.

Parce qu'ils revendiquaient de tout faire pour que leurs administrés prennent confiance dans leur propre valeur, les dirigeants thérapeutes de la fin du millénaire ont sans doute veillé à engager de nouveaux investissements dans l'éducation et la formation tout au long de la vie. Toutefois, leurs efforts n'ont pas seulement consisté à permettre aux mieux dotés de découvrir et de développer leurs talents. Les réformateurs de la troisième voie s'accordaient en effet à considérer que le capital humain de leurs administrés n'était pas seulement affaire de créativité innée, de connaissances acquises, de savoir-faire glanés et de relations sociales héritées ou forgées par l'entregent. Pour eux, même les hommes et les femmes les moins bien fournis dans tous ces domaines étaient susceptibles de se faire valoir – à leurs propres yeux comme à ceux d'employeurs potentiels – pour autant qu'ils compensent leurs désavantages par des témoignages conséquents de flexibilité et de disponibilité⁵. Autrement dit, faute de détenir un portefeuille de compétences plus étoffé, consentir à travailler de très longues heures dans des conditions d'insécurité maximale et pour un salaire réduit était une manière efficace d'enclencher la circulation vertueuse entre l'estime de soi et l'estimation de sa valeur par autrui. Comparables aux titres obligataires, dont le prix croît en raison inverse du taux d'intérêt que leurs acquéreurs exigent, les travailleurs pauvres seront donc d'autant plus appréciés qu'ils se contentent de peu.

Quels que soient les moyens dont il dispose, soutenaient les réformateurs de la fin du deuxième millénaire, tout individu est à même d'adopter des comportements qui conjuguent l'optimisation de son employabilité à celle de sa dignité. Pour donner corps à ce message d'espoir, les adeptes du coaching gouvernemental ont rompu avec l'hostilité que les meneurs de la révolution conservatrice vouaient aux organisations syndicales et ont plutôt proposé à ces dernières de contribuer à leur projet. Les syndicats ont en effet été conviés à délaisser leur vieux rôle de garants des droits acquis pour se reconverter dans l'adaptation de leurs affiliés aux nouveaux critères

de valorisation des travailleurs. Autrement dit, pour ne pas déperir avec les intérêts corporatistes qu'ils avaient jusque-là défendus, il leur était désormais loisible de se consacrer à l'enseignement des conduites qui maximisent les chances de demeurer ou de devenir employable.

Enfin, non moins que les organisations syndicales, les fonctionnaires ont eux aussi été appelés à renouveler le sens qu'ils donnaient à leur mission. Tandis que Ronald Reagan et Margaret Thatcher se bornaient à les traiter comme un problème à résoudre par la seule réduction des effectifs, l'approche ostensiblement inclusive et apaisante d'un Bill Clinton ou d'un Tony Blair visait plutôt à leur faire prendre conscience des effets pervers de leurs avantages statutaires. Plus précisément, il s'agissait désormais de les convaincre qu'en s'obstinant à réclamer des emplois soustraits à la concurrence et des rémunérations dissociées du mérite, ils contribuaient autant à leur propre démotivation qu'au ressentiment dont ils étaient souvent l'objet. Pour que les agents de la fonction publique éprouvent à leur tour la circulation vertueuse de l'estime de soi et de l'appréciation par autrui, les réformateurs de la troisième voie ont entrepris de leur appliquer les méthodes mises au point par les directeurs des ressources humaines du secteur privé. Les services de l'État ont donc été introduits à ce qu'il était convenu d'appeler la culture du résultat, c'est-à-dire à un dispositif où l'avancement, les primes et même la reconduction d'un poste étaient appendus à la réalisation en temps voulu des objectifs chiffrés fixés par la hiérarchie⁶.

Tandis que le vœu de ne plus priver le contribuable du produit de son labeur correspondait à la substitution des emprunts aux impôts en tant que mode privilégié de financement des États – soit à la transition entre l'État fiscal et l'État débiteur dans la terminologie de Wolfgang Streeck –, l'engagement à favoriser l'employabilité de chacun était quant à lui le pendant de la première mouture des politiques de consolidation budgétaire. Les réformes structurelles mises en œuvre par les chantres de la troisième voie étaient en effet destinées à réduire les déficits publics mais étaient aussi compensées par des déréglementations permettant aux rescapés du « corporatisme » et de l'« assistanat » de s'endetter pour

leur compte. À défaut de garantir à leurs administrés qu'ils seraient employés et protégés, les gouvernements « progressistes » de la fin du millénaire s'estimaient tenus de les aider à trouver crédit auprès des employeurs et des prêteurs – pour autant que, de leur côté, ils fassent les efforts nécessaires pour se rendre employables et demeurer solvables.

Plus que les architectes de la révolution conservatrice, dont l'hostilité aux prélèvements obligatoires et aux rentes de situation participait d'une réhabilitation des vertus méritocratiques et entrepreneuriales émoussées par la collectivisation des risques et des intérêts, ce sont bien les réformateurs de « centre gauche » de la première décennie d'après guerre froide qui ont incité leurs concitoyens à se reconnaître dans la condition d'investis – soit d'hommes et de femmes capables d'entretenir la confiance des pourvoyeurs de travail temporaire, de crédits renouvelables ou de capital risque. Qu'ils sollicitent un recrutement à durée déterminée, un prêt hypothécaire ou le financement d'une initiative dont ils étaient les concepteurs, les individus à la fois présumés et ciblés par les promoteurs de la troisième voie s'apparentaient en effet à des projets en quête d'investisseurs. À ce titre, ils se distinguaient des salariés de la période fordiste, c'est-à-dire de travailleurs concurremment dépendants de l'État qui les protégeait et de l'entreprise qui les employait, mais ne se confondaient pas davantage avec les électeurs privilégiés par les gouvernements de la rupture néolibérale, à savoir les entrepreneurs désireux de s'affranchir de la tutelle des pouvoirs publics et des solidarités corporatistes.

Si les investis étaient appelés à accroître leur attractivité aux yeux des agents habilités à juger de leur employabilité et de leur solvabilité, il appartenait aux gouvernants qui briguaient leurs suffrages de seconder leurs efforts – en investissant dans leur formation continue et en garantissant les emprunts qu'ils contractaient, mais aussi en convertissant l'assurance chômage en programmes de retour à l'emploi et en autorisant les institutions financières à assouplir les conditions d'accès au crédit. Davantage que la poursuite d'un juste milieu entre la sécurité promise par leurs formations politiques au temps du fordisme et la liberté d'entreprendre exaltée par les révolu-

tionnaires conservateurs des années 1980, les nouveaux progressistes d'Europe et d'Amérique du Nord ont revendiqué la découverte d'une concordance entre ce qu'ils apportaient à leurs concitoyens – à savoir des moyens de se faire valoir auprès des détenteurs de capitaux – et ce qu'attendaient leurs propres créanciers. Un territoire attractif, soutenaient-ils en effet, n'était pas seulement affaire de fiscalité réduite, de déréglementation du marché de l'emploi et de renforcement des droits de propriété intellectuelle : pour séduire les bailleurs de fonds, des habitants dotés d'un capital humain élevé constituaient un atout non moins considérable. Une politique qui renforçait l'aptitude de la population à se rendre appréciable pouvait donc se réclamer d'une sollicitude financièrement responsable.

Parmi les domaines où s'affichait la générosité des arpenteurs de la troisième voie figuraient l'éducation – pour autant qu'elle veille à doter élèves et étudiants d'un portefeuille de compétences appréciées par les investisseurs – mais aussi l'immigration – pour autant qu'elle concerne des personnes dont les talents et l'abnégation promettent respectivement de générer des idées brevetables et de contribuer à la flexibilisation du marché de l'emploi – et enfin l'adaptation des droits sociaux à la diversité des parcours individuels – pour autant qu'elle s'accompagne d'une levée des entraves aux licenciements et aux embauches à durée limitée. Le souci de personnalisation qui présidait à la fois aux réformes de l'enseignement, à la sélection des candidats au séjour et à l'octroi des allocations témoignait bien d'un art de gouverner dont la préoccupation majeure était la valorisation du capital humain des populations sur lesquelles il s'exerçait.

Projection de l'insécurité et triage des accrédités

L'empathie sans exclusive affectée par les modernisateurs de la social-démocratie marquait une indéniable rupture de ton avec l'hostilité aux assistés qu'attisaient les ultimes protagonistes de la guerre froide. Pour autant, elle n'a pas suffi à entraver le creusement des inégalités entamé dans les années 1980. Bien plus, en l'absence d'adversaires idéologiques ou

de catégories parasites auxquels la stagnation des salaires et la raréfaction des emplois pouvaient être imputées, les incitations à se prendre en main qui formaient le cœur de la nouvelle politique sociale se sont révélées souvent plus anxio-gènes encore que les professions de foi méritocratiques des publicistes du reaganisme et du thatchérisme. Autrement dit, c'est précisément parce que leurs bénéficiaires étaient censés faire l'expérience d'une circulation vertueuse entre l'estime qu'ils se portaient et l'attractivité dont les gratifiaient les marchés de l'emploi et du crédit à la consommation, que les programmes de désaccoutumance à la sécurité professionnelle et à l'assistance inconditionnelle tendaient symétriquement à saper la confiance des hommes et des femmes dont les projets tardaient à attirer des investisseurs. Aussi communiquaient-ils aux personnes en mal d'appréciation un besoin de protection d'autant plus insistant qu'il n'était pas aisément avouable – puisqu'il risquait d'être interprété comme le symptôme d'une addiction persistante aux allocations et aux statuts.

À défaut de déboucher sur un changement de cap en matière de politique économique, la demande de sécurité qui commençait alors à émaner des populations exposées aux réformes de l'État-providence et du marché de l'emploi s'est bientôt imposée comme la principale préoccupation des pouvoirs publics. Le sentiment de vulnérabilité créé par les attentats du 11 septembre 2001 a en effet reconfiguré les priorités de l'action gouvernementale, aux États-Unis mais aussi dans le reste du monde industrialisé. Sans doute les gouvernements des pays menacés par Al-Qaïda sont-ils demeurés peu enclins à s'occuper des inquiétudes suscitées par la précarisation du travail, la conditionnalité des allocations sociales et la dépendance croissante des ménages aux emprunts privés. Cependant, c'est bien dans l'offre de sûreté qu'ils ont désormais puisé leur légitimité, et ce d'autant plus volontiers que les angoisses qu'ils veillaient à apaiser ne procédaient pas de la modernité qu'ils revendiquaient mais du fanatisme de ses contempteurs les plus implacables.

À peine déclarée, la « guerre contre le terrorisme » a conduit ses promoteurs à relâcher leurs efforts de consolidation budgétaire. Cependant, elle n'a guère apporté de modi-

fications à la condition de projets en quête d'investissements qui informait déjà l'existence des Occidentaux à la veille de la destruction des tours jumelles. D'emblée, c'est-à-dire dans les semaines qui ont suivi le 11 septembre 2001, le président George W. Bush a signalé à ses concitoyens que leur patriotisme devait comporter une dimension économique. En plus de réclamer un appui sans faille dans le combat qu'il s'apprêtait à livrer contre l'« axe du mal », il leur demandait de ne pas tolérer que la terreur modifie leurs comportements habituels⁷.

Ainsi les Américains ont-ils été appelés à aider leur pays par leur travail mais aussi par leurs loisirs et plus généralement par leurs achats. Pour nombre d'entre eux, le shopping patriotique a sans doute constitué une mission difficile à assumer : car loin d'inciter l'administration républicaine à stimuler la consommation des ménages par un rétablissement partiel des programmes sociaux ou un relèvement du salaire minimum, l'importance des fonds consacrés à la guerre contre Al-Qaïda et ses alliés réels ou supposés a au contraire obligé à de nouvelles coupes dans les autres dépenses publiques. Toutefois, les dirigeants de Washington ont bien compté s'épargner les conséquences déléteres qu'un ralentissement de l'activité économique ne manquerait pas de produire sur la popularité des campagnes militaires en cours et en préparation. Aussi, faute de contribuer directement au soutien du pouvoir d'achat des consommateurs les moins nantis, ils ont redoublé d'efforts pour qu'une majorité d'entre eux puisse accéder au crédit nécessaire à l'entretien du « mode de vie américain »⁸.

Les années de la guerre de George W. Bush contre le terrorisme ont en effet correspondu à l'effacement de la ligne de démarcation entre les populations autorisées à emprunter auprès d'organismes privés et celles qui étaient jusque-là jugées trop peu solvables pour bénéficier de prêts. Grâce au blanc-seing accordé par les pouvoirs publics – des législateurs aux banquiers centraux en passant par les régulateurs censément chargés de contrôler les opérations boursières –, les institutions financières ont été encouragées à redoubler d'inventivité dans l'élaboration de mécanismes destinés à dis-

séminer et à dissimuler les risques. Or, à mesure que progressait la « titrisation » des créances douteuses, les prêteurs ont pu étendre leur offre de services aux catégories les plus modestes⁹.

Gagée sur la valeur croissante des biens durables qu'elles ont acquis en s'endettant, la contribution des classes populaires aux activités des marchés financiers présentait un double avantage pour les architectes de la guerre contre le terrorisme. D'une part, le gisement de liquidités qu'elle livrait aux investisseurs a persuadé ceux-ci de maintenir l'économie à flot en réinjectant sans cesse leur argent dans les secteurs dynamisés par l'appréciation des dettes « titrisées ». Ainsi, aux États-Unis, c'est largement grâce aux prêts consentis à des ménages sans ressources – les fameux *subprime* dont le montant a été multiplié par sept entre 2001 et 2007 – que l'octroi de crédits immobiliers a pu croître à un taux annuel de 13 % au cours des six premières années de la présidence de George W. Bush¹⁰. D'autre part, les signes extérieurs de prospérité que la population a retirés de son accès aux emprunts ont facilité l'entretien de son assentiment à l'accroissement des dépenses requises pour occuper l'Afghanistan et préparer l'invasion de l'Irak. Mieux encore, la faculté de réemprunter pour surseoir à leurs échéances de remboursement a aidé les débiteurs à détacher le sentiment d'insécurité qui les habitait de leur propre situation économique pour le projeter sur la crainte d'un ennemi extérieur.

Maintenue tant bien que mal jusqu'à l'ouverture du front irakien, l'adhésion des opinions publiques occidentales à la manière dont les autorités américaines envisageaient la sécurisation de leur mode de vie s'est ensuite fissurée. Le déclin de l'antiterrorisme de projection promu par George W. Bush et Tony Blair a d'abord procédé des difficultés qu'il rencontrait sur le terrain : déjà affaiblis par la découverte de l'inexistence des armes chimiques et nucléaires de Saddam Hussein, les chefs de file de la coalition ont en outre dû faire face à l'accumulation des « dommages collatéraux » qu'occasionnaient les forces d'occupation en Irak – des massacres de civils à la généralisation de la torture et des enlèvements de suspects. Aussi ont-ils bientôt éprouvé autant de mal à « gagner les

cœurs et les esprits » du peuple qu'ils se proposaient de libérer qu'à conserver le soutien des sociétés dont ils entendaient porter les valeurs. Les attentats de Madrid et de Londres – respectivement en mars 2004 et en juillet 2005 – ont également affecté le crédit de la campagne irakienne en jetant le doute sur son aptitude à protéger les métropoles du monde développé. Enfin, avec le krach boursier de 2008, l'échec politique de l'aventure irakienne s'est doublé de la faillite du modèle économique qui devait préserver le consentement des populations à la poursuite indéfinie de la guerre contre l'axe du mal.

L'effondrement des Bourses et le basculement du monde occidental dans la Grande Récession ont respectivement dissuadé ses habitants de se fier à l'efficacité des marchés et empêché la projection de toutes leurs craintes sur un ennemi extérieur. Ainsi la victoire de Barack Obama à l'élection présidentielle de 2008 s'est-elle largement construite sur la double promesse de réguler les pratiques des institutions financières et de retirer les troupes américaines d'Irak. Toutefois, les espoirs de changement portés par la nouvelle administration démocrate ont dû rapidement être revus à la baisse. Sur le plan économique, le *New Deal* espéré par les keynésiens n'a jamais existé qu'à titre de trompe-l'œil : pour l'essentiel, les dépenses publiques consacrées à la sortie de crise ont bénéficié au système bancaire et les déficits ainsi creusés ont ensuite servi de justification à la reprise des efforts de consolidation budgétaire. Sur le plan géopolitique, les conflits consécutifs à la répression de certains « printemps arabes » ont partiellement entravé la volonté de désengagement du président américain – les États-Unis consentant notamment à soutenir l'expédition franco-britannique contre le régime en Libye mais aussi à appuyer les bombardements de l'aviation saoudienne contre la rébellion des Houthis au Yémen – tandis que l'essor de l'organisation État islamique (Daech) a replacé la « guerre contre le terrorisme » au centre des préoccupations.

Pour autant, les engagements que les gouvernants des années 2010 se sont proposé d'honorer comportent de considérables inflexions par rapport aux promesses des décennies précédentes. Tout d'abord, tant l'absence de bénéfices

politiques que l'énormité du coût humain et financier des invasions « préventives » décidées à la suite des attentats du 11 septembre 2001 vont jeter le discrédit sur les interventions militaires destinées à précipiter des « changements de régime » dans les nombreux pays où la soif de démocratie n'a pas effacé la mémoire du colonialisme. Échaudés par les effets pervers du mélange entre protection des ressortissants du Nord et libération des peuples du Sud, les dirigeants américains et européens s'efforcent désormais de dissocier le traitement des dictatures que la doctrine de l'« axe du mal » tenait pour les alliés du terrorisme et la traque des organisations qui ciblent leurs propres territoires¹¹.

Même si, entre eux, les conflits d'intérêts n'ont pas disparu, les chefs de file de la « communauté internationale » conviennent désormais d'étendre celle-ci à l'ensemble des gouvernements en place – indépendamment de leur légitimité démocratique et du sort qu'ils réservent à leurs administrés – et donc de considérer que leurs seuls véritables ennemis sont des « terroristes » qui ont pour trait distinctif de ne pas diriger un État reconnu¹². Une pareille doctrine ne relève sans doute pas de l'isolationnisme, puisque le combat contre la terreur autorise les incursions dans les pays lointains. Elle n'en achève pas moins la répudiation de l'impérialisme « libérateur » promu par George W. Bush et Tony Blair au profit d'une politique sécuritaire recentrée sur le contrôle des frontières et la surveillance des minorités réputées vulnérables au message des terroristes.

Au-delà de la dissociation assumée entre défense de l'intérêt national et expansion transnationale de la démocratie, le nouveau consensus modifie le rapport que les gouvernants établissent entre la protection et la valorisation des populations dont ils sollicitent les suffrages. Alors que les partisans de la guerre contre l'axe du mal se targuaient de remplir ces deux missions en parallèle – l'une en laissant filer les déficits publics, l'autre en favorisant l'accessibilité des emprunts commerciaux –, leurs successeurs cherchent plutôt à les faire converger. Pressés par les marchés obligataires de mener une politique sécuritaire plus économique, les gouvernements convertis à la rigueur budgétaire tirent parti de l'afflux des

demandeurs d'asile issus des régions où se situent les foyers du terrorisme pour concentrer leurs efforts sur le filtrage de leurs frontières, mais aussi pour ériger leur inhospitalité croissante en critère d'attractivité auprès des investisseurs.

Le renoncement des démocraties occidentales à toute mission émancipatrice – par les voies du corps expéditionnaire mais aussi du soutien aux opposants des dictatures – s'accompagne en effet d'une révision de la manière dont leurs dirigeants accordent ce qu'ils doivent à leurs créanciers avec ce qu'ils promettent à leurs mandants. Dès les années 1990, on l'a vu, c'est sur l'appréciation du capital humain des populations gouvernées par leurs soins que les promoteurs de la troisième voie ont fondé la conciliation de leur crédit sur les marchés financiers et de leur popularité dans l'arène électorale. Si l'attachement des pouvoirs publics à un tel objectif a survécu à la crise financière de 2008 et à la récession qu'elle a engendrée, force est néanmoins de constater que les modalités de sa poursuite seront profondément affectées par la conjonction du tournant de l'austérité, acté en 2010, et de l'exode des réfugiés du sud de la Méditerranée, à partir de 2011¹³.

Avec une bonne foi relative mais un indéniable bagout, les réformateurs de la fin du siècle dernier proclamaient que toute personne déterminée à se rendre appréciable contribuait à l'attractivité de son pays de résidence : à leurs yeux, il était donc à la fois du devoir et de l'intérêt des pouvoirs publics de favoriser son employabilité et de garantir sa solvabilité. Non moins soucieux de conformer leurs engagements aux contraintes de la consolidation budgétaire, mais confrontés à des marchés plus frileux qu'au temps de Bill Clinton et de Tony Blair, les gouvernements d'aujourd'hui n'escomptent plus que les bailleurs de fonds seront enclins à valoriser les investissements publics dans la formation des enfants, des migrants ou des chômeurs. Aussi est-ce plutôt en soustrayant au regard des investisseurs les individus les moins susceptibles d'être immédiatement appréciés qu'ils s'efforcent d'augmenter le capital humain par habitant de leur population.

Parmi les techniques destinées à configurer un stock de résidents suffisamment présentables pour être soumis à l'évaluation des créanciers figurent principalement la modification

des critères d'éligibilité et des modes de contrôle des candidats aux allocations sociales – afin de « désencombrer » les registres de chômeurs, d'invalides et de travailleurs handicapés –, la différenciation des conditions d'accès au séjour et à la domiciliation – de manière à repousser les migrants dépourvus de ressources immédiatement valorisables tout en attirant les étrangers déjà fortunés et les entreprises transnationales en quête de havre fiscal – et enfin les encouragements à émigrer adressés aux jeunes diplômés dont les compétences ne sont pas assez cotées sur le marché intérieur¹⁴.

Si le souci de valoriser un territoire en le débarrassant de ses résidents les moins en phase avec les attentes des marchés est spécialement prisé en Europe, en tant que réponse à la crise des dettes publiques et à l'afflux des réfugiés, il se retrouve à des degrés divers dans le reste du monde industrialisé et devrait connaître un succès grandissant aux États-Unis du fait de l'élection de Donald Trump. Pour les gouvernements qui y souscrivent, il présente le double avantage de complaire à des prêteurs toujours plus rétifs aux projets dont la rentabilisation demande du temps et, par le biais d'un amalgame à peine voilé entre immigration et terrorisme, de porter la xénophobie au compte de la protection des électeurs.

Travailleurs précaires et partenaires affranchis

Autant que par la valorisation du portefeuille de chacun, c'est par la réduction du nombre d'individus à évaluer que les gouvernants des années 2010 entendent accroître le taux de capital humain par habitant de leurs pays. Toutefois, l'évolution récente de la politique sociale ne se limite pas à sa dimension quantitative. Autrement dit, le soutien dont les pouvoirs publics entourent les efforts que leurs administrés déploient pour devenir plus appréciables ne va pas seulement concerner un nombre moins important de bénéficiaires. À la disqualification de certains segments de la population – des demandeurs d'emploi rayés des statistiques du chômage aux déboutés du droit d'asile en passant par les jeunes actifs poussés à l'expatriation – s'ajoute une modification tendancielle de la finalité des « aides à s'aider ».

Les investis que les explorateurs de la troisième voie se proposaient d'encourager trouvaient déjà leur modèle idéal dans le créateur de start-up, dont l'énergie positive et l'esprit d'innovation suffisaient à aimer le capital risque (*venture capital*). Pour autant, dans leur grande majorité, les destinataires des incitations à se valoriser émergeaient encore au nombre des salariés. Même s'il puisait son inspiration chez les héros de la « nouvelle économie », en pratique, le profil des porteurs de projets à même d'attirer les investissements était conçu pour infléchir le rapport à eux-mêmes d'individus en quête d'emploi à durée déterminée – et de prêts à la consommation pour faire face à leur intermittence. Les détracteurs de gauche du progressisme selon Clinton, Blair et Schröder ne s'y trompaient d'ailleurs pas, puisqu'aux catégories affectées par les réformes des néolibéraux de deuxième génération ils attribuaient précisément le nom de précarité, c'est-à-dire de salariat au rabais¹⁵.

Or, à la différence des réformateurs de la fin du siècle dernier, les gouvernements de la quatrième décennie néolibérale ne présupposent plus l'appartenance du commun des investis à la condition salariale. Cette nouvelle perspective ne s'autorise pas principalement de la progression avérée du nombre d'actifs dotés d'un statut d'indépendant : en légère croissance dans des pays comme la France, le Royaume-Uni ou les Pays-Bas, la part des non-salariés s'est en revanche légèrement tassée aux États-Unis entre 1994 et 2014 et, d'une manière générale, compte pour moins de 15 % de la population active dans l'ensemble de l'OCDE¹⁶. Plus que dans les chiffres, l'hypothèse d'un déclin tendanciel du salariat puise l'essentiel de sa vraisemblance dans l'essor de ce qu'on appelle le capitalisme de plate-forme, soit un dispositif dont l'apparition doit très peu aux pouvoirs publics mais qui dispense ceux-ci de s'engager à favoriser l'employabilité de leurs administrés¹⁷.

Dès les années 1990, les carrières menées au sein d'une même entreprise n'étaient déjà plus qu'un vestige de l'époque fordiste. Sommées par leurs actionnaires de se replier sur le « cœur de leur métier » – c'est-à-dire sur la fraction immédiatement appréciable de leur capital –, les entreprises

s'ingéniaient non seulement à externaliser leurs autres activités – par le biais de la sous-traitance, du recours aux intérimaires et de la délocalisation dans des régions où les coûts de production étaient moindres –, mais aussi à se réorganiser en conséquence¹⁸. À la structure pyramidale de la firme verticalement intégrée décrite par Alfred Chandler, et paradigmatique du capitalisme industriel dans le deuxième tiers du xx^e siècle, succédait une organisation modulaire dont les diverses composantes étaient à la fois relativement autonomes, centrées sur des projets à échéance programmée et, de ce fait, aisément amovibles – au cas où les résultats du « module » ne correspondaient pas aux attentes des investisseurs¹⁹.

Dans cet environnement « postfordiste », souligne le sociologue Gerald Davis, la vie professionnelle de la plupart des actifs ne consistait plus à faire carrière au sein de la même institution. Elle se composait plutôt d'une succession de « jobs » à durée déterminée et offerts par un marché du travail très polarisé. Si d'aucuns changeaient d'employeur parce que leurs compétences, intensément convoitées, leur en donnaient l'opportunité, d'autres, bien plus nombreux, subissaient l'intermittence et la mobilité comme une contrainte : n'ayant accès qu'à des emplois temporaires, sans guère de perspectives d'avancement et parfois entrecoupés de longues plages de chômage, ils constataient qu'à défaut de leur apporter l'émancipation annoncée par les experts en gouvernance entrepreneuriale et les apôtres de la troisième voie, la flexibilité et la disponibilité dont ils faisaient preuve étaient bien les conditions de leur employabilité²⁰.

Or, deux décennies plus tard, poursuit Davis, une nouvelle mutation est à l'œuvre : le phénomène communément appelé « ubérisation » – du nom de la plate-forme Uber – recouvre en effet le déclin programmé des jobs eux-mêmes, si précaires soient-ils, au profit d'une économie fondée sur le commerce de tâches, vendues, pour ainsi dire, à l'unité²¹. Usant volontiers d'expressions telles qu'« économie du partage » ou « économie collaborative », les thuriféraires des plates-formes dont Uber est le paradigme présentent volontiers l'apparition de ce type d'institutions comme une actualisation du marché selon les vœux d'Adam Smith : selon eux, ces interfaces

virtuelles feraient œuvre de désintermédiation en assurant la rencontre entre des fournisseurs et des demandeurs de prestations – qu’il s’agisse d’un déplacement dans une voiture de transport avec chauffeur (VTC), d’une livraison à domicile, de la résolution d’un problème informatique, de la location d’un logement pour un séjour temporaire, mais aussi d’une maquette de site web, d’un projet d’architecture ou même d’un diagnostic et d’une prescription délivrés par un médecin diplômé²².

Toutefois, loin de se cantonner à un rôle de prothèse numérique de la main invisible, les facilitateurs de commerce que sont Uber, TaskRabbit, Airbnb, Amazon’s Mechanical Turk ou Upwork extraient une rente considérable de leur rôle d’intercesseur. En outre, nombre d’entre eux ne se contentent pas d’offrir une aire de réunion et de négociation à leurs usagers. Leur véritable occupation est même aux antipodes de la fonction du marché chère aux libéraux classiques – à savoir donner la possibilité à des commerçants et à leurs clients de gérer librement leurs transactions – puisqu’elle consiste à organiser le travail et à fixer les rémunérations des prestataires qui usent de leur plate-forme. Ainsi les chauffeurs auxquels Uber permet d’effectuer des courses sont-ils à la fois soumis à un étroit contrôle et pressés de se plier aux préférences inscrites dans l’algorithme de la plate-forme : les itinéraires qu’il leur faut emprunter sont en effet dictés par GPS, tandis que leur rendement, leur disponibilité et leurs interactions avec les passagers sont systématiquement notés et décident de leur maintien dans la « flotte » des VTC utilisés²³.

Du dispositif smithien dont l’économie collaborative est présentée comme la résurgence ne subsiste en réalité que le caractère commercial, plutôt que salarial, de la relation entre la société détentrice de l’interface et les fournisseurs de tâches. Les avocats de l’ubérisation se plaisent sans doute à traiter ce nouveau type de contrats, sinon comme une émancipation, du moins comme une alternative bienvenue à l’offre d’emplois précaires : à la différence des salariés contraints de se plier aux horaires fixés par leur employeur, en tant que travailleurs indépendants, les prestataires associés aux plates-formes seraient maîtres de leur temps – même si un

exercice mal noté de cette maîtrise a tôt fait de mettre fin à l'association. Reste que, dans la grande majorité des cas, le partenariat qui leur est imposé ne constitue pas une sortie par le haut du précaire mais au contraire un basculement dans une condition qui allie les contraintes du salariat aux risques du statut d'indépendant – puisque la nature commerciale du contrat dispense les recruteurs de « partenaires » des cotisations sociales dont un employeur doit s'acquitter. Pour ce qui concerne Uber, le subterfuge est d'une netteté telle que des tribunaux l'ont reconnu et dénoncé – notamment au Royaume-Uni, terre pourtant privilégiée des déréglementations néolibérales –, au point d'obliger la société à reconnaître que les chauffeurs affiliés à son site étaient bien ses employés.

En dépit des revers essuyés par les plates-formes les plus effrontées, la *gig economy* – expression à la fois plus précise et moins biaisée qu'économie collaborative²⁴ – est inévitablement amenée à se développer rapidement dans un proche avenir. Elle contribue en effet, conformément aux vœux des tenants de l'« analyse économique du droit », à faire de l'entreprise un pur entrelacs de contrats commerciaux entre un « principal » habilité à prendre des décisions en son nom et une multiplicité d'« agents » mandatés pour valoriser son capital. Le juriste Ronald Coase, rappelle encore Gerald Davis, soutenait déjà que seuls les « coûts de transaction » d'un recours permanent au marché avaient poussé les entrepreneurs à devenir des employeurs²⁵. Pour ce pionnier de la pensée néolibérale – et inspirateur de la théorie de l'agence –, la décision d'embaucher des travailleurs de façon régulière, soit de s'en remettre aux contrats de travail plutôt qu'à l'achat de prestations à l'unité, procéderait seulement de la difficulté pratique et des frais occasionnés par l'organisation d'enchères pour chaque tâche. Si l'on en croit l'auteur de « The nature of the firm »²⁶, le rapport salarial ne représenterait donc guère mieux qu'un pis-aller pour les capitalistes – une dérogation à l'incessante poursuite du meilleur rapport qualité/prix qui, pour être inévitable, n'est pas moins regrettable : en particulier, lorsque la complexification du procès de travail autorise les salariés à tirer parti de leur substituabilité décroissante pour réclamer des rémunérations plus élevées et davantage de protections.

Or, grâce aux technologies de l'information et de la communication dont Coase – en 1937 – et même les premiers théoriciens de l'agence – au tournant des années 1970 – ne pouvaient imaginer l'incidence, des initiatives telles que le « Turc mécanique » d'Amazon et Upwork ont précisément pour effet de réduire considérablement les coûts de transaction du recours au mécanisme des prix. Au lieu de recruter des employés, de faire appel à des sous-traitants ou même de miser sur des intérimaires, les firmes qui viennent se servir sur ces plates-formes ont la possibilité de mettre en concurrence un nombre considérable de candidats à l'effectuation d'une seule tâche – en profitant des différences d'exigences entre eux selon leur pays de résidence – mais surtout de répéter l'opération à un rythme très soutenu sans autres frais que la rente due à l'interface. À la précarisation continuelle du salariat, distinctive des trois dernières décennies, l'essor du capitalisme de plate-forme promettrait donc de substituer la généralisation d'un partenariat, fondé sur une relation purement commerciale, entre fournisseurs et demandeurs de prestations.

Les contraintes liées au transport des marchandises et le prix de revient relativement élevé des imprimantes 3D restreignent sans doute encore le déploiement de ce nouveau modèle économique aux secteurs des services et des biens dits « non rivaux ». Pour leur part, les industries extractives et manufacturières, ainsi que l'agriculture, demeurent largement astreintes à l'utilisation de salariés reconnus comme tels. Force est néanmoins de constater que, secondé par la robotisation croissante des travaux les plus répétitifs, l'avènement d'un monde de partenaires réunis le temps d'un *gig* et dépourvus d'autres obligations mutuelles que la fourniture et le paiement d'une tâche singulière est déjà une éventualité suffisamment plausible pour infléchir l'exercice de la gouvernance entrepreneuriale mais aussi pour orienter les politiques sociales des pouvoirs publics.

Sur les plans juridique et administratif, l'évolution en cours se traduit bien par l'accroissement de la part d'« indépendants » – choisis ou contraints – dans les populations actives des pays développés. Faut-il en induire que le rêve des pères fondateurs du néolibéralisme – rêve d'une société

que Wilhelm Röpke appelait « déprolétarisée » – est en passe de se réaliser ? Assiste-t-on à la conversion, statutaire autant que psychologique, des classes anciennement salariées à l'entrepreneuriat généralisé – conversion que Friedrich Hayek tenait pour nécessaire à la conjuration du socialisme ? Le statut d'auto-entrepreneur, introduit dans le droit administratif français en 2008, illustre-t-il les propos de Michel Foucault qui, dans ses cours de 1979 sur le néolibéralisme, faisait de l'« entrepreneur de soi » le sujet que les économistes de l'École de Chicago s'appliquaient à façonner²⁷ ? Les ajustements récents des législations aux innovations technologiques et managériales seraient indéniablement du goût des fondateurs de la Société du Mont-Pèlerin. Toutefois, l'examen de leur mode d'existence n'invite guère à porter les prestataires constitués par le capitalisme de plate-forme au compte d'une universalisation progressive de la condition entrepreneuriale.

Qu'ils soient désireux de « partager » leur talent de bricoleur grâce à TaskRabbit, leur appartement sur Airbnb, leur automobile par l'entremise de Lyft ou d'Uber, ou leur compétence de maquettiste en s'adressant à Upwork, on l'a vu, l'indépendance statutaire des fournisseurs de tâches à l'unité signifie qu'ils sont à la fois affranchis du lien de subordination que représente le salariat et privés des garanties qui en sont la contrepartie. À ce double titre, la *doxa* néolibérale pourra certes proclamer que, libérés du joug et des protections inhérents à la condition salariale, leur sort ne dépend désormais que de leur travail et de leur épargne. En réalité, toutefois, tant la rentabilisation des ressources dont ils disposent que la couverture des risques auxquels ils sont exposés sont essentiellement fonction du crédit qu'ils parviennent à accumuler. La première implique sans doute qu'en s'affichant sur l'interface qui leur correspond, les prestataires réussissent à trouver des clients ; mais elle requiert surtout que ces derniers apprécient suffisamment le service fourni pour « noter » favorablement son fournisseur. Quant à la seconde, elle ne suppose pas de se plier à l'ascèse du « bon père de famille » qui évite de s'endetter mais plutôt de gagner la confiance des banquiers et des assureurs en leur exposant un avenir d'initiatives rentabilisées et un passé d'emprunts sans défaut.

En dépit de son indépendance statutaire, l'individu auquel s'adresse la *gig economy* s'apparente donc moins à l'entrepreneur autonome auquel les architectes de la révolution conservatrice entendaient rendre son dynamisme en le soustrayant au « matraquage » fiscal qu'à l'investi modelé par les programmes des réformateurs de la troisième voie. La principale évolution que l'ubérisation apporte au type du projet en quête d'investissement réside probablement dans l'intégration progressive – ou tout au moins dans la résonance plus étroite – des diverses dimensions de son capital humain. La prolifération et parfois la mutualisation des cotations favorisées par le capitalisme de plate-forme – ainsi, sur un site comme Airbnb, les locataires ne sont pas moins notés que les bailleurs – tendent en effet à étoffer les portefeuilles d'atouts et de handicaps dont se composent les existences individuelles mais aussi à renforcer leur consistance en croisant les registres existentiels.

Édifiants à cet égard sont les propos de Rachel Botsman, qui se définit elle-même comme une autorité mondiale en matière d'économie collaborative. Dans une communication déjà ancienne – un Ted Talk datant de 2010 –, l'essayiste soutient que dans la société qui vient, et qu'elle appelle de ses vœux, la ressource majeure que les hommes et les femmes devront s'appliquer à cultiver sera leur capital « réputationnel²⁸ ». Aussi, pour que celui-ci puisse s'illustrer, la coauteure de *What's Mine is Yours*²⁹ prévoit que, dans un proche avenir, chacun disposera d'une sorte d'hyperpage Facebook où il sera en mesure d'afficher côte à côte les appréciations de ses amis, de ses créanciers, de ses clients et de ses fournisseurs de prestations. Ce portefeuille à ciel ouvert, ajoute-t-elle, permettra d'évaluer l'attractivité et la fiabilité de la personne qui s'y expose – ainsi que d'estimer l'évolution de sa valeur réputationnelle au gré des consultations – et de se prononcer en conséquence sur l'opportunité de lui confier la réalisation d'une tâche – ou à l'inverse de la démarcher pour obtenir un *gig* – mais aussi de lui ouvrir une ligne de crédit, ou encore d'entamer avec elle une relation intime.

Sans doute Rachel Botsman reconnaît-elle que le dispositif dont elle annonce l'avènement pose quelques problèmes du point de vue de la protection de la vie privée. Reste qu'à

ses yeux, les inconvénients de la surexposition sont avantageusement compensés par le pouvoir de gestion que tout individu pourra exercer sur son profil. Pour éviter l'embarras, ne suffit-il pas de réaménager la page où la réputation s'offre aux regards – quitte à investir dans l'adoption de conduites et de fréquentations plus affichables ou même dans l'acquisition d'avis favorables³⁰ ? Autrement dit, à l'instar d'une entreprise qui rachète ses propres actions pour conjurer une baisse de leur cours – ou d'une banque centrale qui pratique l'assouplissement quantitatif pour persuader les marchés obligataires de ne pas déprécier les bons du Trésor de son pays –, les investis envisagés par les hérauts du capitalisme de plateforme sont invités à spéculer – ou, plus précisément, nourrir les spéculations – sur leur propre capital réputationnel.

L'enthousiasme de ses promoteurs ne suffit certes pas à démontrer que, sous sa forme actuelle, l'« économie collaborative » est promise à un avenir radieux. Mais dans nombre de pays développés – en particulier lorsqu'ils sont affectés par la désindustrialisation –, la dissolution, sinon de la condition, du moins de la société salariale est un horizon qui oriente déjà les politiques publiques. Jusqu'ici, sans doute, les gouvernants se sont largement cantonnés à un « laisser faire » parfois mâtiné de réticence morale : à la fois conscients des craintes soulevées par l'ubérisation du travail et soucieux de ne pas se priver de l'activité générée par Uber, Amazon et consorts, ils formulent volontiers de sévères critiques sur les relations que les plateformes imposent à leurs « partenaires » – en allant même jusqu'à afficher leur approbation lorsqu'une décision de justice dénonce un déni d'emploi trop criant – mais se gardent bien d'interdire le recours au partenariat par les voies législative ou réglementaire³¹.

Il est toutefois peu probable qu'un pareil attentisme puisse perdurer. Car en conférant aux seuls tribunaux le soin de statuer sur le caractère abusif des pratiques de certains sites, les élus s'exposent alternativement à essayer des accusations de négligence complice quand les plateformes sortent indemnes des procès qui leur sont intentés, et à voir les géants du *gig* désertir leur territoire si des jugements décidant la requalification de contrats commerciaux en contrats d'emploi font jurisprudence. On peut donc prévoir que l'abstention préoccupée

qui caractérise encore l'attitude des pouvoirs publics va bientôt céder la place à un activisme dont la nature apparaît déjà clairement dans les travaux issus des ateliers de l'ingénierie sociale néolibérale.

Les réformes à venir dessinent un projet à deux tenants : destinées à apaiser les inquiétudes liées à l'ubérisation sans pour autant provoquer l'exode des entreprises qui les suscitent, elles visent surtout à rapprocher les conditions d'employé et de libre fournisseur de tâches. D'une part, en réponse aux plaintes – y compris au sens juridique du terme – émanant des prestataires contraints d'adopter un statut de travailleur indépendant pour être recrutés, il s'agira, non de requalifier l'activité des travailleurs indépendants en emploi salarié – comme les tribunaux l'exigent de plus en plus fréquemment – mais plutôt de l'agréments d'un certain nombre de droits sociaux issus du salariat³². S'il est certain que les sites recruteurs ne manqueront pas de résister à un tel aménagement, on peut escompter que la crainte d'un redressement statutaire plus contraignant par voie judiciaire les amènera bientôt à s'en accommoder.

D'autre part, dans la continuité des modifications dont le droit du travail est l'objet depuis trois décennies, les salariés verront eux aussi leur statut évoluer. En règle générale, expliquent les partisans de la refonte des législations sociales, les parcours professionnels se composent déjà d'une multiplicité de jobs – à durée limitée ou à temps partiel, successifs ou cumulés – mais également d'une alternance ou d'une combinaison d'emplois proprement dits et de prestations fournies à l'unité : aussi jugent-ils souhaitable que, devenant chaque jour plus « autonomes », les employés voient leurs protections statutaires converger avec celles qui seront reconnues aux indépendants³³.

Plus que de rapprocher le partenariat étoffé et les différentes formes de salariat précaires, l'objectif que poursuivent les réformateurs consiste bien à les intégrer, à plus ou moins brève échéance, dans un régime commun d'activité professionnelle. Pour des gouvernants encore désireux de favoriser la valorisation de leurs concitoyens mais confrontés à des investisseurs chaque jour plus sourcilleux, la réunion dans un même statut de semi-indépendance de tous les travailleurs « contingents » – comme on les appelle aux États-Unis³⁴ –

présente un double avantage. Sur un plan comptable, tout d'abord, il n'est guère douteux que l'homogénéisation des garanties permettra sinon de « faire mieux avec moins », en tout cas d'être vendue sous ce label aux opinions publiques comme aux marchés obligataires. Mais, au-delà de son impact positif en matière de consolidation budgétaire, l'émergence d'une condition postsalariale déleste surtout les élus qui la favorisent d'un poids symbolique, dans la mesure où elle les dispense de promettre que les aides à l'appréciation qu'ils prodiguent suffiront à rendre leurs bénéficiaires employables – au sens strict et mesurable du terme. Autrement dit, ce à quoi la sortie du salariat engage les gouvernants consiste moins à donner aux gouvernés la possibilité de vivre des revenus de leur travail – en leur apprenant à choisir des formations en phase avec les attentes des investisseurs et à s'accommoder d'emplois précaires – qu'à leur offrir l'opportunité de constituer leur réputation en capital appréciable – en leur ménageant l'accès aux plates-formes où ils peuvent faire valoir leurs atouts.

Sans doute importe-t-il de préciser qu'*a priori*, la réunion des salariés et des indépendants dans un même régime de garanties n'est aucunement condamnée à faire régresser la protection sociale de l'ensemble des travailleurs. Au contraire, en conjuguant les assurances dont bénéficient encore les premiers avec l'autonomie que recherchent les seconds – lorsque leur indépendance est un choix –, l'intégration des deux catégories d'actifs dans un statut unique pourrait aller dans le sens d'une moindre subordination sans surcroît de précarité. Reste que dans un contexte où l'ubérisation du travail se combine à l'hégémonie du capital financier, des gouvernements prioritairement déterminés à conserver la confiance de leurs créanciers ne seront guère en mesure d'inclure l'émancipation de tous les travailleurs dans leur cahier des charges.

Subordination compensée et interdépendance sponsorisée

L'examen des offres sociales élaborées par les générations successives de dirigeants néolibéraux atteste de la persistance de l'engagement à rendre les gouvernés capables d'attirer les

investissements pour leur compte. Initialement formulé par les réformateurs de la troisième voie dans les années 1990 – soit au moment où l'essor du marché des produits dérivés invite les ménages à s'endetter –, ce vœu n'a depuis lors plus cessé d'informer les politiques publiques. En revanche, les manières de l'exaucer ont évolué, en particulier au cours de la dernière décennie. Ainsi, à l'échelle des collectivités nationales, l'optimisation de la valeur du capital humain par habitant procède désormais autant d'une réduction du « dénominateur » – grâce au bannissement réel et à l'effacement statistique de populations jugées peu attractives – que d'une augmentation du « numérateur » – c'est-à-dire d'une poursuite de l'attractivité fondée sur l'accroissement du nombre des investis formés sur place ou accueillis. Pareillement, à l'échelle individuelle, si les personnes qui n'émargent pas parmi les discrédités bénéficient toujours d'incitations à s'apprécier, celles-ci ne sont plus nécessairement destinées à assurer leur employabilité : avec l'apparition du capitalisme de plate-forme, il suffit que les ressources offertes permettent à leurs bénéficiaires de mieux gérer le portefeuille d'actifs qui fait leur réputation.

Les nouvelles modalités du soutien que les gouvernants apportent à la valorisation de leurs administrés répondent à deux préoccupations complémentaires. D'une part, elles témoignent d'un souci de frugalité qui, s'il habitait déjà les « aides à s'aider » de Bill Clinton et la motivation des désœuvrés selon Tony Blair, s'est encore considérablement renforcé au début des années 2010, lors du retour des politiques de consolidation budgétaire. Mais, d'autre part, les discriminations qui président à la sélection des candidats habilités à faire valoir leurs projets participent aussi d'un infléchissement stratégique qui, sans remettre la pérennisation de l'austérité en cause, n'en est pas moins destiné à traiter l'hostilité qu'elle rencontre.

Avec une bonne foi relative, les chantres de la troisième voie célébraient les vertus d'une mondialisation de tous les échanges : la libre circulation des capitaux, des marchandises et, dans une moindre mesure, des personnes était jugée nécessaire à l'édification d'une « communauté internationale »

dont les membres miseraient sur le brassage des compétences et le métissage culturel pour mieux rivaliser d'attractivité auprès des investisseurs. Or, deux décennies plus tard, leurs déjà lointains successeurs se gardent bien d'annoncer l'avènement d'un monde sans barrières. Au contraire, la plupart d'entre eux tirent parti de l'échec des printemps arabes et de ses conséquences – afflux des réfugiés et recrudescence du terrorisme –, non seulement pour réhabiliter les contrôles frontaliers mais également pour réévaluer l'autochtonie et le patriotisme économique comme composantes du capital réputationnel. S'il n'est toujours pas question pour eux de réguler les mouvements de capitaux, les gouvernements d'aujourd'hui s'efforcent au moins de conjurer l'impopularité de leur inféodation persistante aux marchés financiers en agitant la phobie des flux migratoires et même en envisageant – là encore avec une bonne foi relative – la réhabilitation du protectionnisme commercial.

Bien que l'éloge de la mondialisation heureuse leur semble avoir fait son temps, les dirigeants occidentaux demeurent persuadés que contribuer à l'appréciation de la population à leur charge demeure la mission qu'il leur appartient d'assumer, parce qu'elle seule est en mesure d'attirer les suffrages et les financements dont ils sont concurremment tributaires. À leurs yeux, en effet, il s'agit d'un engagement dont leurs électeurs peuvent s'accommoder – notamment parce qu'à défaut de l'avouer, nul ne croit plus au retour de la croissance robuste qui soutenait les emplois sûrs de l'époque fordiste – et auquel les investisseurs réservent un accueil favorable – surtout si, en s'adressant davantage à des prestataires semi-indépendants qu'à des salariés dont l'employabilité doit être garantie, les efforts qu'il réclame se révèlent moins onéreux.

Or, à ce double titre, il apparaît que la valorisation du capital humain par habitant est à la politique gouvernementale ce que la responsabilité sociale des entreprises est à la gouvernance entrepreneuriale. Dans les deux cas, en effet, il s'agit moins d'arracher une concession aux bailleurs de fonds que de leur faire miroiter une opportunité d'appréciation de leurs portefeuilles. Ainsi les managers rompus à la poursuite de la valeur actionnariale savent-ils que, pour conjurer la

méfiance des détenteurs de parts, les pratiques socialement et écologiquement responsables dont il leur arrive de se prévaloir ne peuvent être présentées comme une regrettable mais inévitable ponction des dividendes à venir : préserver la sérénité des assemblées d'actionnaires demande que la vertu qu'ils affichent passe moins pour un coût supplémentaire que pour une composante notable du titre dont l'appréciation est leur préoccupation prioritaire. Autrement dit, il leur appartient d'arguer qu'étant mandatés pour entretenir le crédit de la firme qu'ils dirigent, doter celle-ci d'une réputation d'attention aux droits de ses employés, à la préservation de l'environnement, à la santé des consommateurs ou encore aux règles d'éthique fait bien partie de leur cahier des charges. Car aux yeux du « principal » dont le manager est l'agent, c'est seulement à cette condition que les sommes engagées dans l'acquisition d'un label RSE constitueront un investissement judicieux.

De leur côté, les gouvernements principalement préoccupés par l'entretien de la confiance des marchés obligataires sont eux aussi requis de peindre leur politique sociale aux couleurs du gagnant/gagnant. Pour pouvoir réemprunter à un taux raisonnable, il leur incombe sans doute d'établir des budgets aussi rigoureux sur le versant des dépenses que compréhensifs sur celui de l'impôt – en particulier au moment de taxer les entreprises, les successions et les transactions financières –, d'imprimer la plus grande flexibilité possible à leur marché du travail et d'offrir au secteur privé des droits de propriété, notamment intellectuelle, parés de toutes les garanties nécessaires. Toutefois, la compétitivité à laquelle ils aspirent dépend également de la productivité de leur population ou, mieux encore, de son aptitude à rentabiliser les capitaux investis sur leur territoire. Il s'agit donc pour eux d'arborer des programmes de formation et d'entretien du capital humain qui seront jugés attractifs non seulement en raison de la modération de leurs coûts mais aussi parce qu'ils produisent les compétences, la souplesse et la disponibilité dont les investisseurs raffolent.

Conçue comme une facette du titre de propriété d'une firme, c'est-à-dire comme une surface propice aux spécula-

tions qui peuplent le marché des actions, la responsabilité sociale des entreprises n'en est pas moins l'engagement dont les *parties prenantes* doivent s'emparer pour leur compte, de manière à spéculer contre les critères de rentabilité imposés par les *détenteurs de parts*. Le raisonnement analogique qui informe le présent essai voudrait donc que les mesures destinées à substituer des prestataires en quête d'investisseurs aux salariés d'antan fassent elles aussi l'objet d'une appropriation militante. Autrement dit, la valorisation du capital humain par habitant que les gouvernants présentent à leurs *créanciers financiers* comme un gage de compétitivité représente le défi que leurs *créanciers sociaux* doivent s'ingénier à relever. Comme pour la RSE, l'enjeu de la manœuvre n'est pas uniquement de dénoncer le caractère régressif de politiques publiques qui se proposent d'inciter leurs destinataires à se constituer un portefeuille d'actifs valorisants : si la mobilisation des investis passe bien par la critique de la condition qui leur est réservée, en pratique, leur activisme doit avoir pour objet de peser sur les critères d'allocation du crédit.

Tel que l'envisagent ses promoteurs, le statut vers lequel convergent les projets de réformes du salariat et du travail indépendant correspond sans doute bien davantage aux attentes des marchés qu'à un affranchissement des femmes et des hommes qui devront l'épouser. Loin de fondre autonomie et protection dans un alliage émancipateur, il risque de s'apparenter à une étape supplémentaire dans le processus de précarisation qui affecte la condition d'employé depuis le début de l'ère néolibérale. Les syndicats sont d'ailleurs les premiers à appréhender la mutation de la législation du travail en droit de l'activité professionnelle : hormis les organisations converties au rôle que leur assignaient déjà les figures de proue de la troisième voie – à savoir celui de coach chargé d'expliquer les réformes aux salariés et de les aider à les accepter –, ils font porter l'essentiel de leurs efforts sur la préservation des acquis de la société salariale et sur la dénonciation des emplois déguisés en « partenariats ».

Reste qu'à observer les luttes récemment engagées par les ubérisés eux-mêmes, on constate que la réhabilitation de la condition d'employé – y compris dans sa version la plus pro-

tectrice – est loin de s'imposer comme un objectif privilégié. Il est certes vrai que, jusqu'ici, tant les actions intentées devant les tribunaux que les manifestations dirigées contre les plates-formes – en particulier du côté des conducteurs de VTC – ont visé, parfois avec succès, à obtenir la requalification en travail salarié des tâches que les plates-formes n'entendent payer qu'au titre de prestations³⁵. Pour autant, ce choix tactique ne préjuge pas de la stratégie dans laquelle il s'inscrit. Autrement dit, le fait que des travailleurs de l'économie du *gig* envisagent la condamnation judiciaire du déguisement des emplois en partenariats comme la voie la plus rapide pour obtenir un minimum de garanties n'implique aucunement que la réintégration dans le salariat constitue l'horizon de leur engagement.

Significatifs à cet égard sont les propos de Jérôme Pimot, animateur d'un collectif de coursiers en France (le CLAP, Collectif des livreurs autonomes de Paris). Dans un entretien donné au site d'information Mediapart, le cycliste militant commence par expliquer qu'à l'instar d'autres résistants à l'ubérisation, ses camarades et lui se sont tournés vers les tribunaux pour demander que leur travail soit requalifié en emploi salarié – alors que les enseignes pour lesquelles ils effectuent des livraisons n'entendent recruter que des coursiers enregistrés comme auto-entrepreneurs³⁶. Toutefois, Jérôme Pimot ajoute aussitôt qu'au-delà de l'indemnisation des livreurs lésés, le combat mené par son collectif devant la justice prud'homale a surtout une portée symbolique – au sens où les victoires obtenues servent à exposer la duperie des entrepreneurs du *foodtech*. Il remarque en effet qu'en dépit de leurs pratiques répréhensibles, les plates-formes spécialisées dans la livraison à domicile sont largement déficitaires. Fidèles au modèle de la start-up, ces entreprises cultivent leur attractivité auprès des investisseurs en faisant miroiter une croissance rapide de leurs parts de marché et, pour y parvenir, n'hésitent pas à accumuler les pertes. Déjà compromises alors qu'elles ne comptent pratiquement pas d'employés reconnus comme tels, le surcoût qui résulterait de la requalification de leurs « partenaires » en salariés aurait tôt fait de provoquer le retrait des financeurs. Il en va de même des géants du covoiturage,

dont l'impressionnante valorisation s'accompagne de déficits considérables : 3 milliards de dollars pour Uber en 2016 et 600 millions pour Lyft.

Faut-il en conclure que, pour les coursiers et autres chauffeurs de VTC en lutte, une jurisprudence favorable à leurs revendications aurait des allures de victoire à la Pyrrhus ? Tant Jérôme Pimot que ses collègues belges – mobilisés par la faillite de l'enseigne Take Eat Easy – y voient plutôt une chance de réinventer leur rapport à l'activité qu'ils exercent. Ils soutiennent en effet que la banqueroute qui attend les prédateurs du *foodtech* si les tribunaux les obligent à employer leurs coursiers offrirait à ces derniers l'opportunité de prendre la place laissée vacante. Plus précisément, le coup de grâce judiciaire infligé aux enseignes ouvrirait la voie à leur remplacement par des coopératives dont les livreurs assureraient la gestion et se partageraient les revenus. Comme le suggère le *think tank* belge Hackistan, on peut également imaginer que les nouvelles entités associent les coursiers et les restaurants dont ils livrent les repas. Les plates-formes, après tout, puisent leur succès dans la désintermédiation qu'elles se targuent de favoriser³⁷. Or, si le service qu'elles assurent consiste essentiellement à connecter des offreurs et des demandeurs de prestations, il est parfaitement envisageable, techniquement et juridiquement, qu'au lieu de verser une rente souvent exorbitante aux actionnaires de leur intercesseur, les utilisateurs de ces interfaces s'en emparent pour leur propre compte.

En dehors du monde des coursiers, de tels sites coopératifs existent déjà, notamment dans le domaine des VTC. Ainsi, à Denver, dans le Colorado, la Green Taxi Cooperative est à la fois détenue et gouvernée par quelque 800 chauffeurs, ce qui ne l'empêche aucunement de rivaliser avec Uber comme avec les taxis traditionnels³⁸. Des initiatives du même type se retrouvent aussi dans les secteurs de la location de logements entre particuliers et du e-commerce : en témoignent respectivement la coopérative Hôtel du Nord à Marseille³⁹ et la plate-forme allemande Fairmondo⁴⁰. Si l'histoire du mouvement coopératif est aussi longue que controversée – contre Proudhon, Marx affirmait déjà que l'extension de l'économie marchande viendrait rapidement à bout du mutualisme –,

force est de constater qu'une nouvelle jeunesse lui est offerte par les technologies qui informent le dispositif de la plateforme. Celle-ci joue assurément un rôle décisif dans la corrosion de la condition salariale – en organisant la concurrence des prestataires de tâches achetées à l'unité –, mais elle permet aussi aux usagers de se connecter entre eux et de prendre le contrôle de leurs transactions.

Sur le plan stratégique, la démarche esquissée par les collectifs de coursiers français et belges n'est pas sans rappeler celle des syndicats révolutionnaires de l'ère industrielle. Convaincus que la baisse tendancielle des taux de profit obligeait les entreprises à compresser sans cesse la masse salariale, les ouvriers un temps coalisés au sein de l'Association internationale des travailleurs (AIT)⁴¹ estimaient que négocier la concession de meilleures rémunérations ne revenait pas à se résigner au salariat mais au contraire à hâter la crise finale du capitalisme. De même, si les livreurs en butte à l'ubérisation se battent à présent devant les tribunaux pour faire condamner les emplois déguisés qui leur sont imposés, la finalité de leur action n'est pas d'obtenir un statut de salarié mais bien de précipiter la faillite des enseignes dont le modèle économique est fondé sur le recrutement de prestataires. Pareillement appliqués à accentuer les fragilités de leurs exploiters, les syndiqués communistes de la seconde moitié du XIX^e siècle et les ubérisés d'aujourd'hui sont en revanche très loin d'imaginer une même issue à leurs combats. Le coopérativisme qu'il s'agit de faire germer sur les dépouilles du capitalisme de plate-forme diverge en effet radicalement des diverses modalités de collectivisation des moyens de production auxquelles devait conduire la dérouté du capitalisme industriel – même s'il emprunte quelques traits au socialisme autogestionnaire qui a irrigué le militantisme des années 1970.

Reste alors à s'interroger sur la portée des luttes encore très marginales menées par les assujettis à cette condition « partenariale » dont les nouvelles technologies de l'information et de la communication sont le vecteur. En pratique, tout d'abord, le principal obstacle auquel se heurte ce que le chercheur militant Trebor Scholz appelle le « coopérativisme de plate-forme⁴² » réside dans le financement des initiatives

qu'il regroupe. Car, pour défier les entreprises capitalistes qui dominent l'économie dite « collaborative », il est nécessaire de lever des fonds en quantité suffisante pour faire fonctionner les coopératives mais aussi pour leur permettre de manifester leur existence à un public conséquent.

Or, pour leur part, les brasseurs de capital risquent avant tout d'élever des « licornes » – nom de code des start-up valorisées à plus d'un milliard de dollars. À cette fin, ils réservent leurs faveurs à des « visionnaires » dont le talent consiste moins à résoudre un problème ou à satisfaire des besoins déjà éprouvés qu'à imaginer un marché que leur projet peut à la fois faire naître et conquérir. S'ils admettent volontiers que l'actualisation et la monopolisation de cette demande virtuelle méritent d'être financées sans escompter une rentabilité immédiate – les pertes consenties par ses bienfaiteurs sont même un élément essentiel du crédit d'une start-up⁴³ –, les investisseurs veillent néanmoins à exiger que les risques qu'ils prennent soient tempérés par une limitation rigoureuse des coûts du travail. Aussi ne peut-on guère parier sur l'attractivité financière de plates-formes coopératives prioritairement préoccupées par le bien-être de leurs membres – même, ou plus exactement surtout si la modestie de leurs ambitions en termes de conquête de marchés permet à ces initiatives d'être rapidement rentables.

Est-ce à dire que, faute de se conformer aux critères d'allocation du capital risqué, le coopérativisme de plate-forme ne constitue pas une réponse viable à l'ubérisation ? Avant de lui dénier toute aptitude à s'implanter à côté, voire au détriment de sa Némésis capitaliste, il importe de souligner que les militants qui s'efforcent d'échapper à l'indépendance contrainte du prestataire sans pour autant chercher à revenir dans le giron du salariat sont bien des investis – ou plus exactement des porteurs de projets en quête d'investissements. À ce titre, le sort de leurs initiatives dépend essentiellement de la confiance que leur accorderont des individus ou des institutions en capacité de les sponsoriser. Pour autant, rien ne dit que le crédit qu'ils s'efforcent d'enregistrer procédera nécessairement de leur adéquation à un profil déjà tenu pour appréciable. Les experts en incubation de licornes sont

d'ailleurs les premiers à le souligner : l'innovateur « disruptif » dont ils chantent les louanges se manifeste davantage en modifiant les lois de l'attractivité qu'en répondant aux mêmes attentes que ses prédécesseurs⁴⁴.

Or, pour infléchir les conditions d'accréditation en leur faveur, les associations de prestataires sont loin d'être démunies. Économiquement d'abord, elles ne souffrent pas des handicaps qui ont affecté les expériences autogestionnaires tentées lors de la crise du fordisme – notamment les célèbres épisodes Lip, à Besançon entre 1973 et 1977, et Numax, à Barcelone de 1977 à 1979⁴⁵. Contrairement aux usines temporairement reprises par leurs ouvriers dans les premières phases de désindustrialisation du monde développé, les coopératives qui s'efforcent aujourd'hui de répliquer à l'ubérisation du travail peuvent s'appuyer sur une technologie relativement peu coûteuse – tout au moins dans le secteur des services et pour autant qu'elles s'adressent à des populations ayant accès à l'Internet. Même sans infusion de capital risque, une application habilement pensée et une mise de départ modeste suffisent souvent à lancer un projet.

Socialement ensuite, le système de notations croisées auquel les usagers des plates-formes sont exposés n'est pas seulement l'instrument de leur assujettissement aux critères de bonne conduite. Dans la double mesure où il permet à chacun de noter autant qu'il est noté et où l'évolution du crédit accordé à l'ensemble des agents fait l'objet de spéculations, il s'agit aussi d'une ressource dont les ubérisés peuvent se saisir pour affecter les réputations d'autrui – celles des clients auxquels ils fournissent des prestations, celles des sites qu'ils fréquentent et souhaitent supplanter, mais aussi celles de leurs pairs dont ils veulent recommander les compétences.

L'évolution de l'activisme parmi les prestataires affiliés au Turc mécanique d'Amazon illustre bien ces différentes manières d'investir le champ de la notation. Comme le rapporte l'essayiste Paul Hampton, la première initiative militante des travailleurs de MTurk a pris la forme d'un service appelé Turkopticon et destiné à évaluer les commanditaires de tâches – soit à répertorier les mauvais payeurs et à stigmatiser les pratiques abusives. Puis est apparu Dynamo, collectif

greffé sur l'expérience de son prédécesseur mais plus ambitieux, puisqu'il a à la fois entrepris de formaliser le travail de Turkopticon en rédigeant un code de bons procédés à l'intention des demandeurs de prestations, et d'obtenir un meilleur traitement de la part d'Amazon, par le biais d'un envoi massif et amplement publicisé de lettres de doléances à son président directeur général. Si cette dernière campagne s'est plutôt soldée par un échec – loin d'accéder aux requêtes des *Turkers*, Jeff Bezos s'est au contraire empressé de les punir de leur audace en augmentant les frais d'accès au site –, les représailles subies par les militants de Dynamo les ont aussitôt incités à se servir de l'indignation suscitée par les nouvelles conditions d'utilisation de la plate-forme pour éveiller la communauté des prestataires opérant sur le Turc mécanique d'Amazon à l'idée de lui opposer une alternative coopérative⁴⁶.

Aux mobilisations visant à jauger et, le cas échéant, à discréditer leurs recruteurs, les travailleurs coalisés de l'économie du *gig* sont en effet susceptibles de conjuguer des campagnes d'accréditation de leurs propres projets. En tant que dispositif, les plates-formes ne connectent pas les offreurs et les demandeurs de tâches sans les constituer, potentiellement au moins, en lanceurs et en sponsors d'initiatives : les acquisitions et les avis qui les accompagnent contribuent non seulement aux revenus mais aussi au crédit des utilisateurs et des gestionnaires d'un site. On peut donc envisager, avec Trebor Scholz, que le coopérativisme de plate-forme parvienne à prospérer grâce à la formation d'un écosystème d'associations qui, bien qu'impliquées dans des activités différentes – livraison, transport de passagers, location de logements, mais aussi production agricole, design, commerce équitable, etc. – tisseraient entre elles des liens privilégiés, de sorte que les membres de chacune des coopératives insérées dans le réseau contribueraient aussi bien à la viabilité économique qu'à la renommée des autres⁴⁷.

Politiquement enfin, les prestataires décidés à assurer la gestion et à se partager les bénéfices de leur activité peuvent tirer parti des nuisances causées par le capitalisme de plate-forme pour inciter les pouvoirs publics à favoriser l'essor d'une concurrence à ses figures de proue. On l'a vu, la stratégie

distinctive d'Uber, d'Airbnb et de leurs émules consiste à attirer l'attention des pourvoyeurs de capital risque sur l'existence d'une demande jusque-là ignorée, à les convaincre d'engager les fonds requis pour conquérir ce nouveau gisement de valeur et, en sorte de conjurer l'émergence d'éventuels rivaux, à leur demander de tolérer une période relativement longue d'investissements sans retours. Les financeurs de futures licornes consentent d'autant plus volontiers à se montrer patients que les pertes encourues résultent généralement en une appréciation des actions de la start-up qu'ils soutiennent – pour autant que celle-ci domine effectivement le marché qu'elle a fait émerger. Reste que le souci de rassurer leurs propres actionnaires conduit les investisseurs à exiger des preuves de « sérieux » à leurs protégés. Ainsi ceux-ci sont-ils priés de réduire au minimum la part des dépenses consacrées à la rémunération du travail mais aussi de ne négliger aucun effort tant pour échapper aux impôts que pour contourner les régulations des pays où ils opèrent.

Des gouvernants préoccupés par l'attractivité financière de leur bilan se satisferont aisément de la contribution du capitalisme de plate-forme à la flexibilisation du marché de l'emploi – puisque celle-ci leur est réclamée par leurs propres créanciers. En revanche, l'absence de revenus fiscaux et les désagréments occasionnés par l'action « disruptive » de certaines licornes – incidence d'Airbnb sur le prix de l'immobilier, déstabilisation du secteur des transports par Uber – sont de nature à les rendre moins complaisants. À défaut de bannir les géants de l'économie collaborative, ils peuvent au moins être tentés de promouvoir une concurrence plus respectueuse du territoire qu'elle investit. Les États, régions et municipalités les mieux disposés ne peuvent sans doute rivaliser avec le financement massif et les économies d'échelle dont bénéficient les plates-formes nourries au capital risque. Reste qu'en se laissant persuader de fixer un cadre réglementaire approprié – tant pour conjurer l'évasion fiscale et la surexploitation des prestataires que pour protéger l'environnement et les usagers –, ils offrent aux coopératives locales une chance de se révéler compétitives du point de vue des prix comme de la qualité des prestations.

Certaines mairies sont déjà engagées dans cette voie : à Barcelone en particulier, où la maire et son équipe sont largement issues du milieu associatif, le soutien du gouvernement municipal au développement du coopérativisme de plate-forme constitue un axe privilégié de sa politique dans les domaines du transport, de l'énergie et des télécommunications. En s'engageant à promouvoir les coopératives, les dirigeants politiques manifestent leur refus d'abandonner la désintermédiation des interactions entre leurs administrés à des interfaces prédatrices et sises dans des paradis fiscaux, mais tout en se gardant de leur substituer des services financés par l'impôt et prodigués par des agents de la fonction publique ou encore de concentrer leurs efforts sur l'institution de rapports salariaux entre les plates-formes et les prestataires qu'elles recrutent⁴⁸.

De leur côté, les collectifs qui tirent parti de régulations avantageuses pour assurer la viabilité et conforter la réputation de leurs projets coopératifs n'envisagent pas seulement le tiers secteur dont ils étendent le champ comme l'appendice sympathique mais relativement inconséquent auquel se réduit traditionnellement l'« économie sociale et solidaire ». Selon eux, les structures nées de la lutte contre l'ubérisation du travail enveloppent rien de moins qu'une nouvelle manière d'appréhender la puissance publique : celle-ci ne leur apparaît plus tant comme un substitut aux recruteurs privés, ni même comme un protecteur contre leurs pratiques abusives, mais plutôt comme un incubateur et même une plate-forme de plates-formes coopératives – au sens où elle contribue à renforcer le crédit de chacune mais aussi à construire l'écosystème qu'elles sont susceptibles de former entre elles et dont dépend leur prospérité.

Salariés et investis

Grâce à la « sponsorship » conjuguée des réseaux dans lesquels ils s'insèrent et des élus qui facilitent leur accréditation, des prestataires de tâches parviennent à convertir leur indépendance contrainte en interdépendance choisie. Pour qu'une telle conversion revête une portée politique conséquente, il

reste alors à montrer que leurs initiatives sont autre chose qu'un pis-aller réservé à des franges de population en marge du salariat. Autrement dit, on doit encore s'interroger sur le potentiel et l'exemplarité des mouvements d'ubérisés au regard de la question sociale posée par le capitalisme d'aujourd'hui. Or, de ce point de vue, force est de constater qu'à gauche, la raréfaction annoncée des emplois salariés est fréquemment tenue pour une fable, ou plus exactement pour un récit idéologique destiné à occulter l'incidence de l'hégémonie du capital financier sur la détérioration continue des conditions de travail.

Nombreux sont en effet les économistes hétérodoxes et les sociologues critiques pour qui le déclin de la société salariale n'a rien d'inexorable. Car, à leurs yeux, la flexibilisation et la polarisation croissantes des marchés de l'emploi ne sont pas les conséquences « naturelles » du progrès technique et de la mondialisation : elles procèdent plutôt du traitement auquel les institutions financières soumettent aussi bien les innovations technologiques que l'intensification des échanges entre les différentes régions du monde. Qu'ils soient postkeynésiens ou issus de l'école de la régulation, les universitaires réfractaires au deuil du salariat concèdent sans doute que les TIC, la robotique et la globalisation des gisements de main-d'œuvre qualifiée concourent à faciliter une réorganisation du travail fondée sur la fidélisation d'une minorité d'employés aux compétences valorisées et la précarisation du reste des travailleurs – par le biais des contrats d'embauche à durée déterminée, de l'intérim, de la sous-traitance et de la délocalisation. Selon eux, toutefois, ce sont bien les exigences des investisseurs, et non les lois immanentes de l'évolution, qui déterminent les chefs d'entreprise à témoigner leur appréciation aux uns et à précipiter la dépréciation des autres⁴⁹.

La fable de la fin du travail salarié, poursuivent ses détracteurs, comporte un second chapitre, cette fois adressé aux gouvernements. Les économistes orthodoxes soutiennent en effet que les marchés de l'emploi sont traversés par deux lignes de partage hétérogènes : à la polarisation naturelle et donc inévitable des appréciables et des dépréciés s'ajouterait une autre division, pour sa part artificielle et injustifiée, entre

travailleurs protégés et marginalisés. Les premiers, appelés *insiders*, bénéficieraient d'avantages acquis à l'époque où les mérites de la flexibilité n'étaient pas encore reconnus – ce sont avant tout des fonctionnaires ou des titulaires de contrats à durée indéterminée et difficilement résiliables –, tandis que les seconds, dénommés *outsiders*, seraient non seulement relégués dans des emplois sans avenir mais surtout exclus des zones de confort balisées par le corporatisme syndical et l'intangibilité des statuts. Or, pour des élus soucieux d'entretenir la confiance de leurs créanciers, adhérer à une pareille représentation présente un intérêt considérable. Car en proclamant qu'au-delà de leurs handicaps intrinsèques, les *outsiders* souffrent des garanties statutaires octroyées aux *insiders*, les pouvoirs publics peuvent s'autoriser à accompagner les aides qu'ils apportent aux premiers d'un affaiblissement des protections offertes aux seconds, et, ce faisant, éviter que la modération salariale dictée par la finance ne se traduise par un alourdissement de leurs programmes sociaux⁵⁰.

Les réfractaires aux représentations dominantes du marché de l'emploi soutiennent enfin que les deux fables qu'ils dénoncent – celle qui légitime la précarisation des « perdants » de la mondialisation et celle qui décrète la caducité des conquêtes sociales du passé – visent à précipiter la dissolution d'une condition salariale réputée en crise dans un droit de l'activité professionnelle peu protecteur et étendu à l'ensemble des travailleurs. Au prisme de leur exposé, la sortie du salariat n'apparaît donc plus comme un constat dont il faudrait s'accommoder mais bien comme un projet politique destiné à parachever l'empire du capital financier et de ses requêtes. *A contrario*, résister aux diktats des investisseurs reviendrait à dénoncer les récits qui les confondent avec l'implacable marche du monde mais aussi à montrer qu'une autre manière de gouverner les entreprises et les États permettrait sinon de restaurer la société salariale distinctive de la fin du fordisme, du moins d'en proposer une version actualisée. Autrement dit, pour que le mythe de la raréfaction des emplois se dissipe, il suffirait que les managers s'abstiennent de sacrifier les intérêts des salariés à la poursuite de la valeur actionnariale, que les élus cessent de subordonner le

bien-être de leurs électeurs à l'approbation des marchés obligataires et que les uns et les autres conviennent de conjurer le creusement des inégalités par un meilleur partage du travail⁵¹.

Sans préjuger de l'aptitude de tels revirements à restaurer les emplois protégés d'antan, il est permis de s'interroger sur l'existence d'agents capables de les impulser. Ainsi les syndicats auxquels reviendrait la tâche de modifier les arbitrages des dirigeants d'entreprise doivent-ils précisément la perte de leur influence à l'emprise que les actionnaires exercent sur la stratégie des firmes – ou, pour le dire autrement, à la subordination des négociations qui fixent le prix du travail aux spéculations qui orientent le cours des actions. De même, les électeurs qui demeurent en principe habilités à imposer leur volonté à leurs représentants voient non seulement leur souveraineté préemptée par le pouvoir d'intimidation continue qu'exercent les marchés obligataires mais aussi leurs propres priorités altérées par l'accessibilité du crédit qui, depuis deux décennies, compense la stagnation de la plupart des salaires. D'une manière générale, les appels à conjurer la décomposition de la société salariale risquent tantôt de trouver des relais insuffisamment armés pour leur donner un écho décisif et tantôt de se heurter à des destinataires peu enclins à y répondre.

Les problèmes de recrutement auxquels sont confrontées les mobilisations pour la réfection du salariat invitent alors à se demander si leurs partisans ne sous-estiment pas l'impact de la mainmise des investisseurs sur les préoccupations et les choix de l'ensemble des acteurs économiques. Sans doute est-il indispensable de rappeler que l'emprise des préférences exprimées par les pourvoyeurs de crédit sur la conduite des entreprises, des gouvernements et des ménages ne relève pas d'une rationalité inscrite dans l'évolution des techniques et des mœurs mais traduit plutôt les défaites politiques subies par les organisations et les partis représentatifs des salariés depuis plus de trois décennies. Pour autant, on peut douter de la pertinence d'une stratégie qui mise la relance des mouvements sociaux sur le déchirement du voile idéologique dont le capital financier recouvre son hégémonie et qui assimile leur succès à un rembobinage de l'histoire.

Au lieu d'exhorter les travailleurs précarisés à récuser l'horizon d'attentes qui leur est assigné pour renouer avec les revendications des générations antérieures, ne serait-il pas à la fois plus judicieux et plus efficace de parier sur les réappropriations militantes de la condition de projet en quête d'investissements qu'ils partagent aujourd'hui avec le personnel politique, les managers de firmes transnationales et même les banquiers d'affaires. Telle est du moins la proposition avancée tout au long de cet essai. Si la question sociale dont elle dessine les contours ne gravite plus autour de l'objet principal des luttes syndicales et politiques qui ont jalonné l'histoire du capitalisme industriel – à savoir la conquête de droits salariaux destinés tantôt à hâter l'abolition du salariat et tantôt à réconcilier les salariés avec leur sort –, elle est en revanche fidèle à la stratégie adoptée jadis par le mouvement ouvrier – à savoir l'endossement de la condition de négociant optimisateur dont procédait pourtant l'exploitation des travailleurs.

Ainsi, face à un régime d'accumulation du capital également capable de résister aux inégalités qu'il creuse et aux bulles financières qu'il laisse éclater, on a soutenu qu'il est aussi insuffisant de souligner la contingence des orientations qui ont présidé à son avènement – en l'occurrence les préférences néolibérales pour la stabilité des prix et la politique de l'offre – que de dénoncer les représentations qui occultent sa réversibilité – notamment celles qui annoncent la disparition progressive de la relation salariale et déplorent le rôle parasitaire de ses défenseurs. Dans un monde où les personnes morales et physiques répondent déjà à l'injonction de se consacrer à l'entretien de leur crédit, il s'agit plutôt d'explorer les nouvelles zones de conflictualité que ménage la rencontre entre les spéculations des investisseurs et leur anticipation par les investis.

La relation d'investissement, on l'a vu, repose sur une ambivalence. Asymétrique dans la mesure où l'allocation du crédit dont procède l'accumulation du capital financier resserre le joug des institutions éponymes sur les allocataires de leurs largesses, elle ne s'exerce pas moins en permettant à l'ensemble des agents d'assumer tour à tour les rôles d'in-

vestisseurs et d'investis. Ainsi le gérant d'un fonds spéculatif agit-il en investi lorsqu'il s'efforce de préserver la confiance des détenteurs de capitaux placés chez lui, tandis que les clients et relais amicaux d'une coopérative fondée par des travailleurs précaires se comportent en investisseurs – ou plus exactement en sponsors – quand ils contribuent à accréditer la viabilité de son projet. Il en allait de même de la marchandisation du travail dans l'accumulation du capital industriel, puisque celui-ci devait sa croissance au labeur dont il se nourrissait mais ne constituait pas moins les ouvriers et les capitalistes en commerçants également et alternativement amenés à exercer les fonctions de vendeurs et d'acheteurs.

Du point de vue des réappropriations militantes de la condition d'investis, les pages qui précèdent se sont successivement arrêtées sur trois types d'acteurs : les sociétés anonymes guidées par leur appréhension des humeurs de leurs actionnaires, les gouvernements obsédés par l'attractivité de leur politique sur les marchés obligataires, et les individus soucieux d'afficher un comportement susceptible d'être sponsorisé. Il existe toutefois une différence importante entre ce dernier cas de figure et les deux autres. Quand des militants s'ingénient à spéculer contre l'irresponsabilité sociale et environnementale d'une entreprise ou à majorer les risques de l'austérité budgétaire aux yeux des détenteurs de dette publique, leurs campagnes ciblent des projets auxquels ils sont associés – en tant que parties prenantes de la firme dont ils notent les pratiques ou en tant que citoyens des États qu'ils menacent de défaut – mais qu'ils ne portent pas à titre personnel. En revanche, les collectifs de prestataires qui s'organisent en coopératives ne se préoccupent qu'indirectement de peser sur la valorisation d'autres investis – parce qu'ils ambitionnent de concurrencer les champions du capitalisme de plate-forme mais aussi d'inciter les pouvoirs publics à leur en donner les moyens. Leur principale ambition réside en effet dans l'accréditation de leurs propres initiatives.

Les indépendants coalisés contre leur ubérisation ne sont certes pas les seuls particuliers à dépendre des évaluations de leurs projets. Depuis que les emprunts privés et publics ont respectivement compensé la stagnation des salaires et les

baisses de revenus fiscaux, une part de plus en plus importante de la population active s'est trouvée dans l'obligation de gager sa prospérité, et parfois sa survie économique, sur le crédit accordé par les prêteurs, les assureurs, les recruteurs potentiels, mais aussi des administrations chargées de renforcer sans cesse la conditionnalité de leurs allocations. Reste qu'en raison des efforts concurremment déployés par les entreprises et les États – les unes pour réduire le coût du travail par les voies de la précarisation des contrats et de l'externalisation des tâches, les autres pour comprimer leurs dépenses sociales en supprimant des postes dans la fonction publique et en déléguant leurs services au secteur privé –, les *free agents* et autres auto-entrepreneurs poussés en lisière du salariat et des régimes de protection qui s'y attachent apparaissent bien comme les investis par excellence. Par conséquent, le fait que les mobilisations qui voient le jour parmi eux ne prennent pas la forme d'une demande d'alignement sur les catégories moins exposées aux ravages de la financiarisation mérite de retenir l'attention⁵².

D'aucuns objecteront sans doute que les projets de type coopératif nourris par les « partenaires » dissidents des plateformes capitalistes forment au mieux une niche peu susceptible de s'étendre et sans autre raison d'être qu'un environnement où les opportunités d'emplois stables font défaut. D'autres, ou les mêmes, soupçonneront en outre les promoteurs de telles initiatives de s'abandonner au fantasme néolibéral de l'entrepreneuriat pour tous. Parce que l'activisme des investis, dans toutes ses dimensions, n'existe encore qu'à l'état expérimental, les jugements portés sur son potentiel et sa pertinence relèvent, dans tous les sens du terme, de la spéculation.

Aux doutes qui s'expriment sur l'aptitude du militantisme postsalarial à mobiliser au-delà des prestataires de tâches affiliés à Uber, Airbnb, TaskRabbit ou MTurk, on peut toutefois rétorquer que l'horizon de l'ubérisation hante déjà de nombreuses catégories d'actifs – des chercheurs précaires aux intermittents du spectacle⁵³ en passant par les journalistes confinés aux piges⁵⁴, les traducteurs, certains artisans, etc. – et que pour conjurer la vulnérabilité extrême qui caractérise

l'indépendance contrainte, l'interdépendance dont le coopérativisme est une actualisation possible leur semble souvent plus prometteuse – plus réaliste mais aussi plus souhaitable – que le retour des statuts protecteurs. En témoigne notamment le développement du financement qui, nonobstant la modestie des sommes qu'il permet de collecter, procède d'une volonté de plus en plus partagée de soustraire l'accréditation des initiatives issues de la société civile aux critères de sélection que les investisseurs institutionnels imposent aussi bien aux employeurs privés qu'aux administrations publiques.

Pour autant, il faut le rappeler, les coopératives d'investis ne se proposent pas plus de tourner le dos à l'État que de fonder des communautés autarciques en marge des marchés. Dans un premier temps au moins, elles ambitionnent plus modestement d'infléchir la politique gouvernementale pour être en mesure de concurrencer les entreprises opérant dans le secteur marchand. Leur objectif est en effet d'amener les gouvernants à modifier les réglementations en leur faveur mais aussi de les inciter à adapter la protection sociale aux types de projets qu'ils mettent en œuvre. Autrement dit, celles et ceux que l'on peut appeler les « interdépendants » réclament des programmes plus littéralement « providentiels », au sens où les garanties qu'ils offrent seraient inconditionnelles – plutôt que soumises à la recherche d'un emploi ou réservées aux individus qui ont fait la preuve de leur inemployabilité. L'État facilitateur que dessinent de telles revendications atteste alors de la résonance entre le nouveau coopérativisme dont les associations de prestataires jettent les bases et deux autres mouvements, à la fois intellectuels et sociaux, qui s'attachent respectivement à repenser les fonctions protectrice et régulatrice de la puissance publique.

Le premier rassemble les partisans du revenu universel ou de base, dont l'objet est d'allier sécurité et autonomie en soustrayant ses allocataires à des conditions d'accréditation fixées en dernier ressort par les bailleurs de fonds des gouvernements et des entreprises⁵⁵. Contrairement à l'impôt négatif défendu naguère par Milton Friedman, et repris aujourd'hui par certains de ses disciples, l'allocation universelle n'a pas pour dessein de limiter la redistribution assurée par l'État à

l'octroi d'un pécule mais plutôt d'offrir à chaque individu les moyens de peser sur l'évaluation de sa propre existence. À ce titre, elle se présente aussi comme une alternative à la convergence du salariat et de l'indépendance dans une législation de l'activité professionnelle – soit à une réforme qui ne vise qu'à assurer la portabilité des droits sociaux d'un emploi précaire à un autre.

Le second mouvement qui entretient des relations privilégiées avec le coopérativisme des investis gravite autour de la notion de communs⁵⁶. Celle-ci, en dépit de son lien de parenté avec le communisme, renvoie moins au stade ultime de l'appropriation collective des moyens de production qu'à une réappropriation du type de soutien que les gouvernants néolibéraux du XXI^e siècle se targuent d'apporter à leurs concitoyens. On se souvient en effet qu'une fois soumis à la pression des marchés obligataires, les dirigeants politiques ont d'abord cessé de garantir des emplois stables pour s'engager à préserver l'employabilité du plus grand nombre, avant d'opter pour le vœu d'aider leurs administrés à se rendre appréciables. Si cette dernière promesse se traduit le plus souvent par des assouplissements dans les conditions d'emprunt et d'embauche – soit par des licences supplémentaires accordées aux prêteurs et aux employeurs –, elle ne se pare pas moins de la prétention d'offrir à chacun l'accès aux ressources nécessaires à l'amélioration de son crédit. Or c'est précisément dans le registre de l'accessibilité qu'opèrent les avocats des communs.

Davantage que l'institution d'un nouveau régime de propriété – en vertu duquel certaines richesses appartiendraient à tous sans discrimination ni médiation –, les militants rétifs aux brevets et au copyright réclament la reconnaissance d'un droit d'accès qui tantôt légitime l'intrusion dans les enclos légalement appropriés et tantôt balise rigoureusement le domaine de l'appropriable. Parce qu'elles réduisent considérablement le volume des investissements nécessaires à la mise en œuvre d'un projet, les brèches ainsi creusées dans les privilèges des propriétaires entament aussitôt l'efficacité d'un modèle économique fondé sur la domination sans partage des pourvoyeurs de liquidités – et par conséquent les avantages

des start-up dopées au capital risque sur des initiatives moins bien dotées mais aussi moins assujetties à l'obligation de rentabilité que leurs rivales. Actualisations de la disponibilité des moyens de s'apprécier promise par les gouvernants, les règles promues par les activistes du droit d'accès contribuent donc à rendre la compétition entre capitalisme et coopérativisme moins inéquitable.

Les articulations entre l'associationnisme revitalisé par l'essor des plates-formes, l'« universalisme » des partisans de la protection sociale inconditionnelle et le « communisme » conçu comme un contournement des divers régimes d'appropriation forment un dispositif à la fois cohérent et au moins partiellement dégagé des cultures militantes dont la société salariale a été le terreau. Les sceptiques souligneront encore que les effectifs mobilisés par chacune de ces causes demeurent peu nombreux et émargent pour l'essentiel à un précaire urbain, jeune et éduqué. L'histoire et les stratégies passées du mouvement ouvrier invitent toutefois à rappeler qu'au moment où Marx fait du « travailleur libre » l'acteur principal de la révolution à venir, le prolétariat formé par les salariés de l'industrie ne représentait lui aussi qu'une part très minoritaire des classes populaires – et guère moins marginale que les ubérisés d'aujourd'hui. Si comparaison, comme le dit la formule, n'est pas raison, l'analogie avec les luttes de la seconde moitié du XIX^e siècle signale au moins que des minorités aussi atypiques que les cohortes de travailleurs affectés par l'érosion du salariat sont déjà parvenues à remodeler les contours de la question sociale.

Enfin, aux soupçons d'intoxication néolibérale qui pèsent sur les candidats à une réappropriation émancipatrice de la condition postsalariale, il peut être opposé que la loyauté à la critique marxiste du capitalisme n'est pas univoque. Parce que Marx affirme que le capital doit son accumulation à la marchandisation du travail – c'est-à-dire à la constitution du travailleur en propriétaire d'une marchandise appelée force de travail et échangée contre un salaire nécessairement inférieur à la valeur qu'elle crée –, certains expriment leur fidélité au marxisme en estimant que le combat contre l'exploitation capitaliste ne peut être mené que par des salariés. Ceux-ci

sont certes mus par la volonté d'abolir le salariat – puisqu'il s'agit de la condition qui les exploite – mais, pour cette raison même, ils devraient lutter de toutes leurs forces pour que le capitalisme ne s'en charge pas à leur place.

Telle est en effet la situation quelque peu paradoxale dans laquelle se trouvent les syndicats et les partis demeurés fidèles aux valeurs de gauche depuis quelques années : concentrés sur la défense des acquis du compromis social fordiste aussi longtemps que le patronat et les gouvernements assujettis aux diktats de leurs financeurs se sont bornés à rendre la condition salariale toujours plus précaire, ils se sont ensuite mués en gardiens du salariat lui-même, lorsque leurs adversaires ont entrepris de le dissoudre dans un droit de l'activité professionnelle situé aux confins de l'emploi salarié et de la prestation commerciale. Pour les dépositaires les plus intransigeants du combat contre l'exploitation, il s'agirait donc à présent de militer pour la restauration de la condition salariale – avant et afin de reprendre la lutte pour son abolition.

Il existe toutefois une autre façon d'envisager les enseignements, sinon du marxisme lui-même, du moins de la perspective qu'il offre sur les acteurs dont le capital a besoin pour assurer son accumulation. Marx montre en effet que le capitalisme industriel a pris son essor en amenant les travailleurs à se reconnaître dans la figure du commerçant soucieux d'optimiser sa satisfaction. S'il lui arrive de dénoncer le caractère aliénant de cette identification, tant son œuvre que les mouvements qui s'en sont inspirés attestent que c'est bien au titre de négociants en force de travail que les ouvriers sont parvenus à établir un rapport de forces plus avantageux avec le patronat. Non moins tributaire d'une subjectivité conforme à ses ambitions, le capitalisme financier aujourd'hui hégémonique s'est quant à lui détourné des commerçants utilitaristes : parce que le crédit est son principal aliment, il n'a d'yeux que pour des projets en quête d'appréciation.

Façonnés par les attentes respectives des employeurs et des investisseurs, le commerçant en force de travail et le porteur de projets appréciables ne sont pourtant pas de simples rouages dans le processus d'extraction de la plus-value. Tout en manifestant leur assujettissement à un mode de valorisa-

tion du capital, les critères qui président à leurs jugements et les modèles qui inspirent leurs conduites sont aussi les ressources qui, moyennant une réappropriation stratégique, leur offrent les moyens et l'audace de contester leur sort. Autrement dit, les voies de l'émancipation sont immanentes à la condition dont elles procèdent : de même que, faisant face à des adversaires différents, le salarié et l'investi ne nourrissent pas les mêmes griefs, leurs aspirations seront elles aussi distinctes. Le socialisme et le communisme étaient les rêves du premier, le dépassement du capitalisme tel que l'envisageait un travailleur libre. Il appartient désormais au second d'imaginer et de construire une issue aux conflits dont il est partie prenante : il n'y a donc pas lieu de s'étonner si ses premières ébauches ressemblent davantage aux capitaux humains appréciables qui s'ingénient à la concevoir qu'à la société projetée par leurs prédécesseurs.

* * *

Depuis 2016 – année du référendum sur le Brexit puis de l'élection de Donald Trump – les puissances qui composent le directoire officieux de la « communauté internationale » n'hésitent pas à étaler des divergences de fond. Leur mécontentement ne porte pas seulement sur le commerce international ou le climat mais, plus généralement, sur le bilan des décennies d'après guerre froide.

Aux gardiens de la société ouverte dont l'effondrement du bloc communiste aurait permis l'éclosion s'opposent les champions autoproclamés des perdants de la mondialisation. Les premiers revendiquent leur attachement au multilatéralisme et à la liberté des échanges, alors que les seconds réclament la restauration d'États-nations attentifs à la protection de leurs marchés intérieurs et limitant leur coopération à des accords bilatéraux.

Si les uns et les autres trouvent de notables avantages électoraux dans la mise en scène de leur différend, un examen rapide de leurs politiques suffit à montrer que celles-ci divergent bien moins qu'ils ne le prétendent. Qu'ils vilipendent le protectionnisme ou imputent les maux de leurs concitoyens

à la porosité des frontières, les dirigeants des pays les plus développés se retrouvent à la fois dans la complaisance servile qu'ils témoignent aux institutions financières et dans le traitement phobique qu'ils réservent aux migrants. Pour autant, l'affichage de leurs dissensions n'est pas sans conséquences.

À gauche, en particulier, l'exposition des opinions publiques à l'antagonisme entre ouverture au monde et repli protecteur entraîne de nombreuses défections. Tandis que certains s'autorisent de la popularité des démagogues xénophobes pour tenter de leur disputer le monopole du ressentiment à l'encontre d'élites réputées « hors sol », d'autres tirent prétexte du « péril populiste » pour rallier le camp des défenseurs du *statu quo*.

Sans doute demeure-t-il des réfractaires à la recomposition du champ politique autour de l'opposition de l'ouvert et du fermé ou, alternativement, du bas et du haut. Force est toutefois de constater que leurs réticences prennent souvent la forme d'une protestation nostalgique. Faut-il alors admettre qu'à force de désertions et de morosité, la gauche ne désignerait plus que des formes de contestation relevant d'un âge révolu du capitalisme ? Pour ne pas s'y résoudre, les pages qui précèdent soutiennent qu'un déplacement de perspective est requis.

Il s'agit de reconnaître que la financiarisation des économies développées favorise l'émergence d'une nouvelle question sociale : si les travailleurs ne cessent pas d'être exploités, leur capacité d'agir sur la répartition des richesses produites est désormais subordonnée à l'issue de conflits portant sur l'allocation du crédit. En conséquence, les principaux protagonistes de la lutte des classes ne sont plus des employés cherchant à se réapproprier les revenus de leur travail mais des investis soucieux de peser sur l'évaluation de leurs ressources.

Le fait que les institutions financières appréhendent leurs clients potentiels comme des projets en quête d'investissements ne doit pourtant pas conduire ceux-ci à répudier cette condition mais au contraire à l'endosser – pour mieux la contester. À l'instar des syndicats qui se sont jadis emparés du statut de travailleur libre pour lutter contre leur exploitation, il revient à présent aux coalitions d'investis d'assumer

le rôle qui leur est assigné, afin de ne pas laisser aux seuls investisseurs le soin de spéculer sur leur propre valeur.

Enfin, la réappropriation des horizons d'attente imposés par les institutions financières ne permet pas seulement de prendre pied sur les marchés où les capitaux sont évalués : elle contribue également à former un imaginaire inédit. De même que le socialisme et le communisme ont été les utopies de militants qui assumaient leur condition de négociants en force de travail, on peut escompter que les aspirations politiques des spéculateurs sur leur sort que sont aujourd'hui les investis procéderont de leur implication dans les luttes pour l'attribution du crédit, tant financier que symbolique.

Notes du chapitre 3

1. Sur le caractère « populiste », sinon de la politique fiscale reaganienne, du moins de la rhétorique dont elle s'est parée, voir Monica Prasad, *The Politics of Free Markets*, *op. cit.*, p. 45-82 ; du côté du gouvernement de Margaret Thatcher, voir Christopher Payne, *The Consumer, Credit and Neoliberalism*, *op. cit.*, p. 108-120, et déjà Stuart Hall, *Le Populisme autoritaire. Puissance de la droite et impuissance de la gauche au temps du thatchérisme et du blairisme*, Paris, Éditions Amsterdam, 2008.

2. Wolfgang Streeck, « The crises of democratic capitalism », *loc. cit.*, p. 7-9.

3. Le 22 août 1996, lors de la signature du *Personal Responsibility and Work Opportunity Act (PRWORA)* qu'il avait appelé de ses vœux dès la campagne présidentielle de 1992, Bill Clinton a déclaré : « [Cette loi] nous donne une chance sans précédent de briser le cycle de dépendance qui subsiste pour des millions et des millions de nos concitoyens, les maintenant éloignés du monde du travail. [La nouvelle loi] offre structure, sens et dignité à la plupart de nos vies. » Voir Jamie Peck, *Workfare States*, New York/Londres, The Guilford Press, 2001, p. 97-126.

4. « Plus tôt dans ce siècle, le défi auquel étaient confrontés les responsables politiques consistait à créer un État-providence capable d'offrir la sécurité à la nouvelle classe ouvrière. Aujourd'hui, le grand défi pour tout gouvernement démocratique est de remodeler nos institutions de manière à ramener la nouvelle classe des sans-travail vers la société et vers le travail utile, et de restaurer la volonté de gagner. » Tony Blair, discours au Aylesbury Estate, juin 1997, cité par Jamie Peck, *ibid.*, p. 261.

5. Sur le cadre intellectuel et discursif de la « troisième voie », voir en particulier Anthony Giddens, *The Third Way. The Renewal of Social Democracy*, Cambridge, Polity Press, 1998 ; suivi de *The Third Way and its Critics*, Cambridge, Polity Press, 2000. Sur les inflexions des politiques sociales distinctives de la troisième voie, voir notamment Anne Daguerre, *Active, Labour Market Policies and Welfare Reform. Europe and the US in Comparative Perspective*, New York, Palgrave, 2007 ; Jingjing Huo, *Third Way Reforms. Social Democracy After*

the Golden Age, Cambridge, Cambridge University Press, 2009 ; Jamie Peck, *Workfare*, *op. cit.*, p. 261-340.

6. Il n'a certes pas fallu attendre l'ultime décennie du xx^e siècle pour que la conversion de l'assurance chômage en programmes de retour à l'emploi et l'application des techniques de rentabilisation du personnel aux administrations publiques deviennent des objectifs majeurs de l'action gouvernementale. Aux États-Unis, le *workfare* a pénétré la législation dès le début du mandat de Ronald Reagan – notamment grâce à l'*Omnibus Budget Reconciliation Act (OBRA)* de 1981 – tandis qu'au Royaume-Uni, les règles de la « nouvelle gestion publique » (*New Public Management*) ont présidé à la réforme des services de l'État (*Civil Service*) mise en œuvre par Margaret Thatcher entre 1979 et 1990. Reste qu'à la différence des figures de proue de la révolution conservatrice, les « progressistes » qui leur ont succédé se sont gardés d'associer la compression des budgets sociaux et le durcissement des conditions d'accès aux fonds publics – tant sous forme de salaires que d'allocations – à un combat contre les catégories indûment protégées.

7. Voir Andrew Bacevich, « He told us to go shopping. Now the bill is due », *The Washington Post*, 5 octobre 2008.

8. Sur l'articulation des politiques domestique et étrangère de l'administration Bush, voir Wendy Brown, *Les Habits neufs de la politique mondiale. Néolibéralisme et néo-conservatisme*, Paris, Les Prairies ordinaires, 2007, et *Undoing the Demos*, *op. cit.*, p. 126-169.

9. Telle est en particulier l'incidence des produits dérivés de crédit (*Credit Default Swap*, ou CDS), qui, moyennant le paiement d'une prime périodique, protègent leurs détenteurs de l'éventuel défaut de remboursement d'un titre obligataire. Plus encore que d'autres fleurons de l'ingénierie bancaire – tels les titres garantis par des créances (*Collateralized Debt Obligations*, ou CDO) et les titres adossés à des hypothèques (*Mortgage Backed Securities*, ou MBS) –, ces contrats d'assurance contre l'insolvabilité des emprunteurs défaillants ne tardent pas à s'imposer comme l'instrument privilégié de l'inclusion des pauvres dans la spirale du crédit. Alors même que leur invention, par des salariés de la banque J.P. Morgan, date seulement de 1997, ils représenteront un marché évalué à 62 000 milliards de dollars dix ans plus tard – soit davantage que le montant global du marché des actions. Sur l'invention et le destin des CDS, voir Gillian Tett, *Fool's Gold. The Inside Story of J.P. Morgan and How Wall St. Greed Corrupted Its Bold Dream and Created a Financial Catastrophe*, New York/Londres, Free Press, 2009.

10. Voir Robert Shiller, « Historic turning points in real estate », *Cowles Foundation Discussion Paper*, n° 1610, juin 2007, cité par André Orléan, *De l'euphorie à la panique. Penser la crise financière*, Paris, Éditions Rue d'Ulm, 2009, p. 18. Sur le développement et la crise des obligations *subprime*, voir notamment Christopher Payne, *The Consumer, Credit and Neoliberalism*, *op. cit.*, p. 150-184 ; Jennifer S. Taub, *Other People's Houses. How Decades of Bailouts, Captive Regulators, and Toxic Bankers Made Home Mortgages a Thrilling Business*, New Haven/Londres, Yale University Press, 2014.

11. Bien plus, le soulèvement du peuple syrien va progressivement occasionner une totale inversion du rapport que les puissances qui s'autorisent à parler au nom de la « communauté internationale » établissent entre les successeurs d'Al-Qaïda et les potentats régionaux : loin d'être confondus dans

un même opprobre – comme en leur temps Oussama Ben Laden et Saddam Hussein –, les seconds seront au contraire reconnus comme des sous-traitants peu ragoutants mais indispensables dans la lutte contre les premiers – même si, à l'image de Bachar el Assad, il s'agit de tyrans aux abois qui misent leur survie sur la confusion entre un terrorisme qu'ils se gardent bien de combattre et une résistance populaire qu'ils s'appliquent à écraser. Par de nombreux aspects, le volet géostratégique de la sécurité que les dirigeants des pays industrialisés se targuent à présent d'offrir à leurs concitoyens rappelle la période de la guerre froide : on y retrouve notamment le primat de la souveraineté nationale sur le respect des droits humains, l'abandon des sociétés civiles aux appareils d'État qui les régissent et la conviction que la démocratie est un luxe auquel la grande majorité des peuples ne peut encore aspirer. Reste qu'à la différence de l'époque du « rideau de fer », le réalisme dont se réclament de tels attendus, en particulier depuis l'élection de Donald Trump, relève davantage d'une approche commune – de Washington à Moscou en passant par Ankara – que d'un partage du monde entre deux blocs.

12. Ainsi s'accordent-ils mutuellement le droit d'accuser de terroristes les oppositions populaires aux régimes qu'ils soutiennent et par conséquent d'aider ces derniers, y compris militairement, à se maintenir au pouvoir à tout prix.

13. Sur l'évolution des politiques migratoires et d'accueil des réfugiés en Europe depuis 2011, voir, en particulier, Charles Heller et Lorenzo Pezzani, « Ebbing and flowing. The EU's shifting practices of (non-)assistance and bordering in a time of crisis », et Bernd Kasperek, « Routes, corridors, and spaces of exception. Governing migration and Europe », *Near Futures Online* 1, *Europe at a Crossroads*, 2016 (nearfuturesonline.org), ainsi que les rapports de l'association Migreurop : <http://www.migreurop.org/rubrique418.html?lang=fr>.

14. Ainsi a-t-on pu voir en Europe, au cours des dernières décennies, se développer un éventail de techniques, plus ou moins subtiles, mises en place par les gouvernements afin de réduire l'impact négatif des populations jugées peu appréciables sur l'attractivité de leur territoire. La plus répandue de ces techniques consiste à invisibiliser ces personnes en les faisant disparaître des statistiques susceptibles de révéler leur triste sort. En France, les agents de Pôle emploi en sont venus à se surnommer eux-mêmes les « radiateurs » en raison des objectifs de radiation toujours plus élevés qu'on leur fixe. En Suède ou aux Pays-Bas, les chômeurs de longue durée ou de plus de cinquante ans se voient transférés des chiffres de l'inemploi à ceux de l'invalidité. Ce dispositif a ainsi fortement contribué à la baisse du taux officiel de chômage dans ces deux pays. Pour certaines catégories de populations, la technique privilégiée des gouvernants est le découragement, afin que ces « inexposables » disparaissent de leur propre initiative des écrans radar. Pour booster le crédit de leurs territoires aux yeux des marchés financiers, l'Irlande et le Portugal ont adopté une position inédite : au plus fort de la crise financière, les dirigeants de ces deux pays ont en effet choisi d'embellir leur courbe de chômage et d'alléger leurs comptes publics en poussant à l'émigration leurs jeunes diplômés sans emploi. Au Royaume-Uni, David Cameron s'était, quant à lui, fait le spécialiste du harcèlement, une technique d'autant plus cruelle qu'elle visait les handicapés : accusés sans relâche de frauder le système des pensions en simulant leur handicap, ils étaient soumis à des contrôles incessants. Des parlementaires britanniques ont révélé que plus de 1 300 personnes sont décédées peu de temps après avoir été déclarées aptes

au travail par les inspecteurs d'invalidité mandatés par le gouvernement. Certaines étaient en phase terminale de cancer, d'autres se sont suicidées. Enfin, on l'a dit, la solution la plus radicale pour se débarrasser de populations jugées dévalorisantes consiste à les laisser mourir avant même qu'elles n'atteignent les frontières du pays dont elles terniraient l'image. Ainsi l'UE s'emploie-t-elle à rehausser son crédit en laissant mourir les indésirables : depuis le début du millénaire, près de 30 000 migrants sont morts en Méditerranée, aux portes de la forteresse européenne.

15. La vision du précaire comme expression du délitement de la société salariale se trouve en particulier chez Robert Castel, déjà dans *Métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Paris, Fayard, 1995, et plus explicitement dans « Au-delà du salariat ou en deçà de l'emploi ? L'institutionnalisation du précaire », in Serge Paugam (dir.), *Repenser la solidarité*, Paris, PUF, 2007, p. 416-433. Pour Patrick Cingolani, en revanche, le précaire ne manifeste pas moins l'émergence d'une nouvelle forme de subjectivité sociale que le déclin d'un statut (voir *La Précarité*, Paris, PUF, 2011, et *Révolutions précaires. Essai sur l'avenir de l'émancipation*, Paris, Éditions La Découverte, 2014), tandis que Guy Standing l'associe à l'émergence d'une nouvelle classe « dangereuse » : *The Precariat. The New Dangerous Class*, Londres/ New York, Bloomsbury Publishing, 2014.

16. Les chiffres sont détaillés par Jacques Bathélemy et Gilbert Cette, *Travailler au XXI^e siècle. L'ubérisation de l'économie ?*, Paris, Odile Jacob, 2017, p. 71-91. Voir aussi Philippe Askenazy, *Tous rentiers ! Pour une autre répartition des richesses*, Paris, Odile Jacob, 2016, p. 158-162.

17. Voir en particulier Nick Srnicek, *Platform Capitalism*. Cambridge, Polity Press, 2017 ; Arun Sundararajan, *The Sharing Economy. The End of Employment and the Rise of Crowd-Based Capitalism*, Cambridge/Londres, The MIT Press, 2016.

18. Gerald F. Davis, *The Vanishing American Corporation*, *op. cit.*, p. 115-126. William Lazonick, « Evolution of the new economy business model » et « The Financialization of the American corporation » *loc. cit.*

19. Alfred D. Chandler, *The Visible Hand. Managerial Revolution in American Business*, Cambridge, Harvard University Press, 1977 ; Olivier Weinstein, *Pouvoir, finance et connaissance*, *op. cit.*, p. 141-150 ; Timothy J. Sturgeon, « Modular production networks. A new American model of industrial organization », *Industrial and Corporate Change*, 11, 3, 2002, p. 451-496.

20. Gerald Davis, dans *Managed by the Markets*, *op. cit.*, p. 91, cite « Neutron Jack » Welch, ancien patron de General Electric et praticien hors pair de la « bonne gouvernance » qui, s'adressant à des étudiants de la Harvard Business School en 2011, leur a déclaré : « Vous pouvez offrir l'employabilité à vie en formant les gens, en les rendant adaptables et suffisamment mobiles pour se déplacer d'un endroit et d'une activité à une autre. Mais vous ne pouvez pas leur garantir un emploi à vie » ; voir aussi Colin C. Williams, *Rethinking the Future of Work. Directions and Visions*, New York, Palgrave, 2007, p. 205-219.

21. Gerald Davis, *The Vanishing American Corporation*, *op. cit.*, p. 145-150 et 172-175.

22. Abby Goodhough, « House calls. Skype chats and fast diagnosis », *The New York Times*, 11 juillet 2015, cité par Gerald Davis, *ibid.*, p. 173.

23. Patrick Cingolani, « Ubérisation, turc mécanique, économie à la demande. Où va le capitalisme de plateforme ? », *The Conversation*, août 2016.

24. Un *gig* désigne l'association de plusieurs musiciens indépendants pour un seul concert.

25. Gerald Davis, *The Vanishing American Corporation*, *op. cit.*, p. 172.

26. Ronald Coase, « The nature of the firm », *Economica*, New Series, vol. 4, n° 16., nov. 1937, p. 386-405.

27. Sur « l'entrepreneur de lui-même » comme actualisation de l'*Homo economicus* selon Gary Becker, voir Michel Foucault, *Naissance de la biopolitique*, *op. cit.*, p. 232. La plupart des analyses du sujet néolibéral qui s'inspirent des cours de Michel Foucault gravitent autour de cette page.

28. Rachel Botsman, « The case for collaborative consumption », conférence TEDxSydney, mai 2010.

29. Rachel Botsman et Roo Rogers, *What's Mine is Yours. How Collaborative Consumption is Changing the Way We Live*, Londres, Collins, 2011.

30. Il existe en effet un marché secondaire, plus ou moins informel, des avis favorables. Ainsi, en juin 2016, le *Financial Times* rapportait l'histoire de Mark Cowper qui avait eu l'idée d'acheter des expressions d'enthousiasme et des « followers » sur Twitter pour Social Bite, son service de traiteur en ligne à Sidney. Le succès de l'opération fut tel que Cowper reçut bientôt un prix du meilleur service en ligne de la ville. Toutefois, Social Bite n'avait d'existence que virtuelle : un site mais aucune activité et aucun client. Frederica Cocco, « How a bogus business became an online sensation », *The Financial Times*, 16 juin 2016.

31. Lors de la mobilisation des taxis contre Uber, à Paris, en juin 2015, Bruno Leroux, alors président du groupe socialiste à l'Assemblée nationale et député de Seine-Saint-Denis critiquait vivement, sur l'antenne de LCL, l'entreprise de VTC et ses soutiens : « Je suis particulièrement choqué qu'il y ait aujourd'hui des défenseurs de ceux qui ne veulent respecter aucune règle, [...] c'est du travail au noir. Ce qu'ils font, c'est de l'activité illégale, du dumping social, du dumping salarial, c'est tout ce que nous refusons dans notre pays. »

32. Ainsi en va-t-il de la réforme de l'assurance chômage promue par Emmanuel Macron. Celui-ci souhaite en effet que les indemnités soient financées par l'impôt, plutôt que par les cotisations des partenaires sociaux et, grâce à cette dissociation de la couverture des risques et de la relation salariale, qu'elles soient étendues aux travailleurs indépendants.

33. Exemple d'un tel horizon est le projet élaboré par Jacques Barthélemy et Gilbert Cette dans *Travailler au XXI^e siècle*, *op. cit.*, p. 85-129.

34. Sur les travailleurs contingents aux États-Unis, voir David Weil, *The Fissured Workplace. Why Work Became so Bad for So Many and What Can Be Done to Improve It*, Cambridge/Londres, Harvard University Press, 2014, p. 271-274. Selon le bureau du Recensement, est qualifié de « contingent » tout travailleur dépourvu de contrat d'emploi explicite ou implicite. Les travailleurs contingents ne représentent pas moins de 30 % de la main-d'œuvre.

35. Dans ce registre, la victoire la plus notable remportée à ce jour réside sans doute dans le jugement rendu par le Employment Tribunal de Londres en octobre 2016 – jugement qui a dénié à Uber le droit de traiter deux chauffeurs affiliés à son site comme des partenaires indépendants. L'avocat des

plaignants est parvenu à convaincre le juge que le contrôle et la subordination imposés à ses clients faisaient de ceux-ci des employés : en cette qualité, ils ne pouvaient donc être rémunérés en deçà du salaire minimum ni être privés de congés payés et de provisions destinées à couvrir leurs risques. Pour autant qu'elle soit confirmée en appel, cette décision devrait pouvoir s'appliquer aux quelque 40 000 chauffeurs qui, au Royaume-Uni, utilisent l'application Uber. Le nombre de ces procès se multiplie à travers le monde : en France, c'est la Sécurité sociale qui poursuit la firme de Travis Kalanick pour qu'elle requalifie ses chauffeurs indépendants en salariés. Aux États-Unis, Uber a versé 100 millions de dollars pour mettre fin à deux recours collectifs, intentés en Californie et dans le Massachusetts, qui menaçaient d'aboutir au changement de statut de ses chauffeurs. Uber n'est pas la seule plate-forme concernée par de telles sanctions puisqu'en janvier 2017, toujours à Londres, la plate-forme City Sprint, qui gère un réseau de coursiers à vélo, a subi le même sort. La multiplication de ces procès a même poussé le gouvernement britannique à entreprendre un vaste audit des pratiques et des conditions de travail dans le milieu de la *gig economy* : publiés au printemps 2017, les résultats de l'enquête pourraient bien déboucher sur l'élaboration d'un statut de semi-indépendant évoqué plus haut.

36. « Le travail ubérisé, par ceux qui le vivent », par Mathilde Goanec, Mediapart, 30 janvier 2016. Le litige dont Pimot et son collectif se sont saisis concerne des livreurs que la faillite de l'enseigne Tok Tok Tok a privé de revenus et qui tentent d'obtenir, rétrospectivement, les compensations qui seraient dues à des salariés.

37. « La start-up Take Eat Easy échouée, une résurgence coopérative possible. Vers un changement radical d'investissement et de fonctionnement », texte issu du *think tank* du collectif Hackistan, coécrit par Pierre-Alexandre Klein et Raphaël Beaumont, 1^{er} août 2016 : <http://hackistan.be/2016/08/01/la-startup-take-eat-easy-echouee-une-resurgence-cooperative-possible-vers-un-changement-radical-dinvestissement-et-de-fonctionnement-chapitre-1>.

38. Voir Nathan Schneider, « Denver taxi drivers are turning Uber's disruption on its head », *The Nation*, 7 septembre 2016.

39. Hôtel du Nord est une « coopérative patrimoniale » créée en 2011 par des habitants des quartiers nord de Marseille. Dotée d'un réseau de cinquante chambres chez des particuliers qui ouvrent la porte de leur appartement ou de leur bastide aux voyageurs, elle a pour objet social « la mise en valeur de l'hospitalité et du patrimoine naturel et culturel » de ces quartiers.

40. La plate-forme Fairmondo se veut une alternative au géant Amazon, constituée d'un réseau de coopératives détenues par leurs usagers locaux : <https://www.fairmondo.de/global>.

41. L'AIT est fondée à Londres en 1864. Elle se scinde dès 1872, quand les partisans de Bakounine rompent avec les marxistes. Ceux-ci, sous l'impulsion de Friedrich Engels lui substitueront ensuite l'Internationale ouvrière, qui rassemble les partis sociaux-démocrates, et la Fédération syndicale internationale – créée au lendemain de la Première Guerre mondiale.

42. Trebor Scholz, *Platform Cooperativism. Challenging the Corporate Sharing Economy*, New York, Rosa Luxemburg Stiftung, 2016, *Uberworked and Underpaid. How Workers are Disrupting the Digital Economy*. Cambridge, Polity Press, 2016 et, avec Nathan Schneider (dir), *Ours to Hack and to Own. Platform*

Cooperativism. A New Vision for the Future of Work and a Fairer Internet, New York, OR Books, 2016.

43. En première analyse, le modèle économique d'une start-up diffère radicalement de celui d'une société anonyme soumise aux règles de la « bonne gouvernance » : loin d'être indexée sur la perspective de dividendes généreusement distribués à brève échéance, l'attractivité d'une candidate au titre de licorne repose sur la promesse d'une hégémonie différée – soit d'un projet de domination sur un marché où le gagnant remportera tout (*winner takes all*). Il s'agirait donc d'une économie néoschumpétérienne fondée à la fois sur l'audace de l'entrepreneur et le flair de l'investisseur en capital risque. Reste qu'à la différence du chef d'entreprise de l'époque héroïque – mais à l'instar des firmes assujetties à la poursuite de la valeur actionnariale –, ce ne sont pas les revenus de l'entreprise qui scellent le succès de l'aventure mais bien sa valeur capitalistique – à savoir le prix estimé des actions de la start-up si ses créateurs décidaient d'en faire une société anonyme. Or, à cette aune, les pertes, dans la mesure où elles témoignent de la magnitude de la conquête en cours sont un atout important. Pour saisir l'esprit de ce type de capitalisme, on peut se reporter à cette remarquable scène de la série télévisée *Silicon Valley* : <https://www.youtube.com/watch?v=BzAdXyPYKQo>.

44. Pour une présentation exemplaire de l'art de l'innovation disruptive par ses plus ardents propagandistes, voir Jeff Dyer, Hal Gregersen et Clayton M. Christensen, *The Innovator's DNA. Mastering the Five Skills of Disruptive Innovators*, Boston, Harvard Business Review Press, 2011.

45. Sur Lip, voir notamment, Frank Georgi, « Le moment Lip dans l'histoire de l'autogestion en France », in Chantal Mathieu et Thomas Pasquier (dir.), *Actualité juridique de l'action collective*, « Quarante ans après Lip », Semaine sociale Lamy, supplément au n° 1631, 19 mai 2014, p. 65-72 et « «Vivre demain dans nos luttes d'aujourd'hui". Le syndicat, la grève et l'autogestion en France (1968-1988) », in G. Dreyfus-Armand, R. Frank, M.-F. Lévy, M. Zancarini-Fournel (dir.), *Les Années 68. Le temps de la contestation*, Bruxelles, Complexe, 2000, p. 399-413. Sur l'expérience Numax, on peut visionner le documentaire *Numax presenta* de Joaquim Jordà, réalisé en 1979 : https://www.youtube.com/watch?v=ndU8_Vvlryk.

46. Paul Hampton, « As 9-to-5 Jobs Vanish, Look who's reinventing the working world », *Yes Magazine*, août 2016.

47. Trebor Scholz, *Platform Cooperativism*, *op. cit.*, p. 21-26.

48. Voir Mayo Fuster Morell, « Barcelona as a case study on urban policy for platform cooperativism », P2P Foundation : <https://blog.p2pfoundation.net/mayo-fuster-morell-barcelona-as-a-case-study-on-urban-policy-for-platform-cooperativism/2017/02/23> ; Stacco Troncoso et Ann Marie Utratel, « The commons collaborative economy explodes in Barcelona », *CommonsTransition*, avril 2016.

49. Voir en particulier Philippe Askenazy, *Tous Rentiers !*, *op. cit.*, et Les Économistes atterrés, *Changer d'avenir. Réinventer le travail et le modèle économique*, Paris, Les Liens qui libèrent, 2017, p. 12-196. Pour Philippe Askenazy comme pour les Économistes atterrés – dont il est membre –, la mort annoncée de la société salariale est une idée intrinsèquement liée au programme centré sur la notion d'« égalité des chances » forgée par les gouvernants et experts de la troisième voie (*Tous Rentiers !*, *op. cit.*, p. 154-156).

50. Philippe Askenazy, *Tous Rentiers ! op. cit.*, p. 51-53.

51. *Ibid.*, p. 151-153, et Les Économistes atterrés, *Changer d'avenir, op. cit.*, p. 145-155.

52. Dans une perspective un peu différente, Patrick Cingolani insiste lui aussi sur la spécificité et l'originalité des formes de socialisation mais aussi de politisation constituées par la précarisation des conditions de travail. Voir *Révolutions précaires, op. cit.*, p. 85-116.

53. En France, les revendications et pratiques des intermittents des industries culturelles sont depuis plusieurs années une matière privilégiée pour l'étude du précaire – en particulier chez les chercheurs qui ne se bornent pas à envisager la précarité du point de vue de la société salariale dont elle manifeste le déclin. Voir Antonella Corsani et Maurizio Lazzarato, *Intermittents et précaires*, Paris, Éditions Amsterdam, 2008 et, plus récemment, Patrick Cingolani, *Révolutions précaires, op. cit.*, p. 59-84.

54. Frédérique Roussel, « Les pigistes la jouent collectifs », *Libération*, 10 mai 2010.

55. Voir notamment Yannick Vanderborght et Philippe Van Parijs, *L'Allocation universelle*, Paris, Éditions La Découverte, 2005 ; Ariel Kyrou et Yann Moulier Boutang, « Les clés d'un nouveau modèle social. La révolution du revenu universel », *La Vie des idées*, février 2017 ; Yves Citton, « Revenu inconditionnel d'existence et économie générale de l'attention », *Multitudes*, été 2016, n° 63, p. 59-71.

56. Voir Benjamin Coriat (dir.), *Le Retour des communs. La crise de l'idéologie propriétaire*, Paris, Les Liens qui libèrent, 2015 ; Michel Bauwens, *Sauver le monde. Vers une économie post-capitaliste avec le peer-to-peer*, Paris, Les Liens qui libèrent, 2015 ; Gaëlle Krikorian et Amy Kapczynski (dir.), *Access to Knowledge in the Age of Intellectual Property*, New York, Zone Books, 2010 ; voir aussi, dans une perspective différente, Pierre Dardot et Christian Laval, *Commun. Essai sur la révolution au XXI^e siècle*, Paris, Éditions La Découverte, 2014. Il importe de préciser que la convergence entre les mouvements pour le revenu universel et pour l'extension des communs ne va pas toujours de soi. Ainsi, en tant qu'« économiste atterré », Benjamin Coriat se montre très critique à l'endroit de l'allocation universelle.

Table

Remerciements.....	5
Introduction	
Les pérégrinations de la morosité politique.....	7
Enlèvement technocratique et ingratitude populaire : le spleen libéral d'après guerre.....	7
Deuil du laisser-faire et entrepreneuriat pour tous : les remèdes néolibéraux à la mélancolie	10
Quête de confiance et gestion de portefeuille : la financiarisation des économies développées.....	14
Distribution des revenus et valorisation du capital : l'ébauche d'une nouvelle question sociale	19
Chapitre 1	
Les partis pris de la gouvernance entrepreneuriale.....	27
Employeurs et investisseurs	27
Extraction du profit et allocation du crédit	31
Négociations et spéculations.....	34
Calculer les coûts et évaluer les risques	43
Salaire et responsabilité sociale des entreprises	47

Employés et parties prenantes	54
Cartels patronaux et agences de notation.....	64
Chapitre 2	
Les obligés de la politique gouvernementale.....	81
Fiscalité et endettement.....	81
Élections périodiques et évaluations continues.....	87
Sanctuarisation de l'espace et occupation du temps....	90
Mandats et obligations	100
Défection des débiteurs et dédoublement des créanciers.....	105
Chapitre 3	
L'appréciation des parcours individuels.....	125
Abolition des privilèges et motivation des désœuvrés.....	125
Projection de l'insécurité et triage des accrédités...	132
Travailleurs précaires et partenaires affranchis.....	139
Subordination compensée et interdépendance sponsorisée.....	149
Salariés et investis.....	161